



RAPPORT DE GESTION 2024

de la Municipalité au Conseil communal

Table des matières

‣ Municipalité	6
DAGSP Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique	11
Préambule	12
DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique	13
Greffé municipal	14
Communication	18
Office de la population	19
Ressources humaines	26
Police	29
SDIS Ouest-Lavaux	34
Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)	38
Forêts	40
Vignes	42
Ruches communales	47
DFMI Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique	49
Préambule	50
DFMI – Direction des Finances et de la Mobilité et de l'Informatique	51
Service des Finances	52
Service Informatique	54
Mobilité	55
Durabilité	58
DJAS Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales	61
Préambule	62
DJAS – Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales	63
Organisation scolaire	64
Accueil de l'enfance	72
Affaires sociales	79
Affaires culturelles, sportives et de loisirs	84
Communautés religieuses	87
DTSI Direction des Travaux et des Services Industriels	89
Préambule	90
DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels	91
Services industriels	92
Travaux	105
Services extérieurs	106

DUD Direction de l'Urbanisme et des Domaines	115
Préambule	116
DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines	117
Police des constructions	118
Urbanisme	121
Bâtiments communaux et Domaines	125

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion durant l'année 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93, lettre c, de la Loi sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2024.

➤ Municipalité

Propos introductifs de la Syndique

« Tout est musique. Un tableau, un paysage, un livre, un voyage ne valent que si l'on entend leur musique ».

Jacques de Bourbon Busset.

Une année de gestion communale, c'est une partition qui s'écrit et qui se joue quotidiennement, à 10 mains, en collège, mais aussi et surtout en équipe avec un orchestre philharmonique complexe et interdisciplinaire, permettant à chacun·e d'apporter sa contribution à l'ensemble, avec son expertise, ses nuances, et parfois de l'improvisation: Conseillères et conseillers communaux, collaboratrices et collaborateurs, partenaires institutionnels, associations, sociétés et entreprises locales sans oublier nos habitantes et habitants... Toutes et tous nous travaillons ensemble à créer une partition dynamique collective pour Belmont.

Il faut donc s'écouter, s'accorder, s'ajuster. Parfois, il y a des fausses notes, et nos rythmes se décalent, nécessitant alors d'écrire de nouvelles notes, d'innover mais sans rompre l'harmonie afin que toutes et tous, nous puissions trouver notre place dans cet ensemble que forme notre Commune, Belmont-sur-Lausanne.

Mes remerciements à mes collègues pour leur implication et leur disponibilité, notamment lorsque nous travaillons en équipe, hors séances de Municipalité, lors de nos journées de travail « hors murs ». Ces dernières nous permettent des échanges et discussions nourries, d'exposer nos problématiques ou des enjeux importants, dans le but de consolider et d'avancer sur les dossiers en cours et les projets à venir.

D'immenses chantiers nous attendent et aboutiront si tel est la volonté de votre Conseil d'ici à la fin de la législature pour certains, ou en cours de législature prochaine (2026-2031) pour d'autres. Il s'agit notamment de : Création de classes supplémentaires au collège pour accueillir les enfants de demain, création de places d'accueil préscolaire, requalification de la Route d'Arnier qui interviendra en fin de construction du quartier d'Arnier III, rénovation et agrandissement du Bâtiment administratif, rénovation totale du Chemin de la Mouette...

Alors, à vous toutes et tous qui êtes partie prenante de cette partition dynamique et collective de notre Commune, je vous adresse mes très chaleureux remerciements pour votre engagement et votre implication en faveur de la collectivité de Belmont et en ayant toujours à cœur de faire au plus près et au mieux de l'intérêt général et au service de notre communauté.

Nathalie Greiner, Syndique



4. DTSI	Direction des Travaux et des Services Industriels Travaux publics, Assainissement, Services extérieurs, Eau & Electricité Philippe Michelet, Conseiller municipal
5. DUD	Direction de l'Urbanisme et des Domaines Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux, Terrain & conciergerie Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Séances et dossiers traités

La Municipalité a siégé officiellement à **40** reprises durant l'exercice 2024 (40 en 2023).

Les séances de la Municipalité ont lieu le lundi, en principe à 14h.

À l'occasion de ces séances, **1019** objets ont été traités (871 en 2023).

Aussi, elle a organisé **4** séances au vert permettant de traiter et d'avancer sur des dossiers et projets importants de la législature. Ces séances permettent aussi et surtout de pouvoir discuter de sujets ou dossiers particuliers relatifs aux différentes directions.

Relations avec le Conseil communal

PRÉAVIS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Les activités de la Municipalité et de l'administration communale s'illustrent également au travers des préavis déposés durant l'exercice sous contrôle et soumis lors des séances du Conseil communal.

Séance du 7 mars 2024		Crédit voté
01/2024	Délimitation de l'aire forestière	-
02/2024	Transferts et échange de surfaces entre parcelles privées et domaine public	-
03/2024	Révision partielle du Plan d'Affectation Communal (PACom)	-
Séance du 25 avril 2024		
04/2024	Réseau d'eau potable : Remplacement des compteurs	CHF 474'000.-
05/2024	Reconstruction de la station d'épuration (STEP) intercommunale de Pully – Études de projet	CHF 1'250'250.-
Séance du 6 juin 2024		
06/2024	Réseau d'électricité – Remplacement des compteurs	CHF 1'312'000.-
07/2024	Route d'Arnier 80 – Demande de crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et transformations	CHF 256'000.-



intérieures pour l'installation d'une centrale de chauffage à distance (CAD)

Séance du 27 juin 2024

08/2024	Modifications apportées au « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds »	-
09/2024	Comptes 2023	-
10/2024	Rapport de gestion 2023	-

Séance du 7 novembre 2024

11/2024	Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable	-
12/2024	Indemnités des membres de la Municipalité : Augmentation du taux d'occupation de deux Conseillers municipaux et adaptation des indemnités de l'ensemble du collège municipal, conformément à l'échelle des salaires du Règlement du personnel entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2023	-

Séance du 5 décembre 2024

13/2024	Crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2024	CHF 309'708.55
14/2024	Budget 2025	

POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Lors des séances du Conseil communal, la Municipalité a reçu un postulat :

Objet	Auteur et titre	État
Postulat - 25.04.2024	Jean-Pierre Amann – La « chienlit » canine	Renvoyé à la Municipalité le 5 décembre 2024

SUITE DONNÉE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

Le vote sur la gestion et les comptes 2023 est intervenu lors de la séance du Conseil communal du 27 juin 2024. A cette même date, les réponses écrites de la Municipalité données aux vœux et observations de la Commission de gestion ont été acceptées dans leur ensemble par le Conseil communal. La Municipalité n'a aucune précision particulière à apporter dans le présent rapport.

Visite de contrôle des communes du district par le Préfet

Pour la dernière fois avant son départ à la retraite, Monsieur Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, a effectué sa visite annuelle laquelle a pour objectif de s'assurer du bon



fonctionnement des communes et que toutes les obligations et tâches qui leur sont attribuées par la loi sur les communes sont effectuées dans les règles.

A cette occasion, il rencontre le Secrétaire municipal, le Chef des finances, la Préposée au contrôle des habitants, le Président et la secrétaire du Conseil communal, ainsi que la Municipalité in corpore.

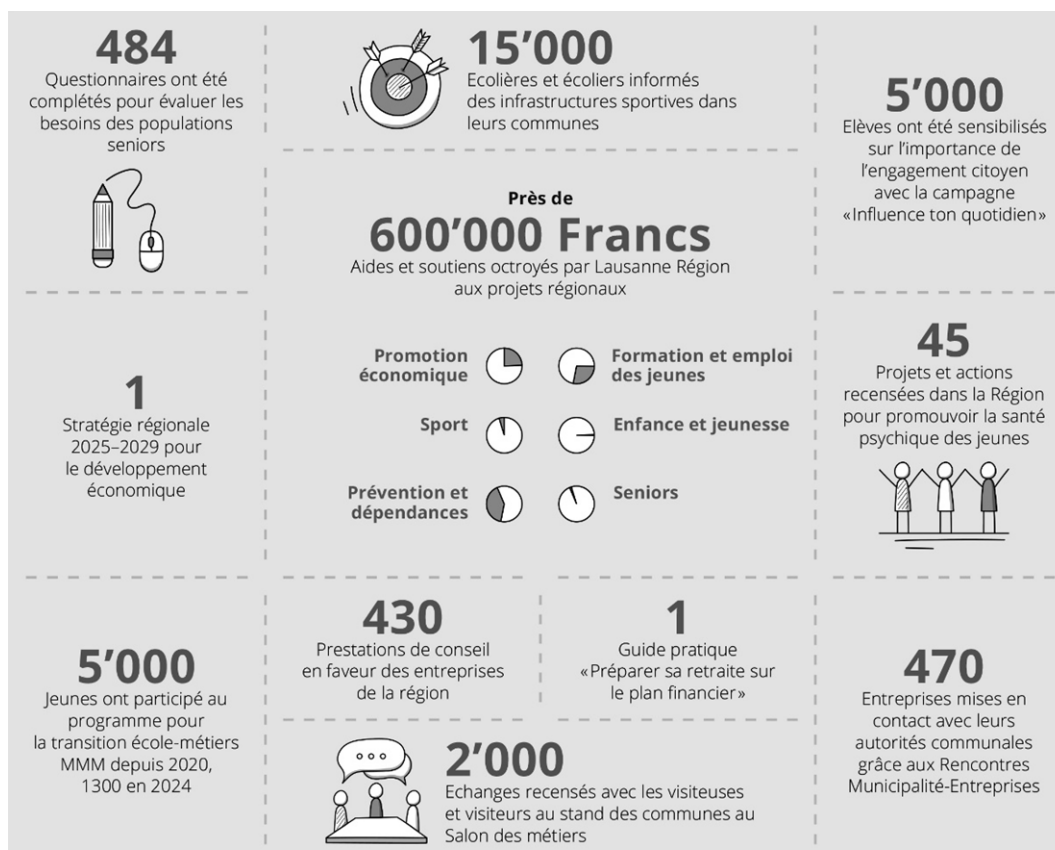
La visite s'est déroulée le 30 octobre 2024 et tout était parfaitement en ordre. Deux communes sont visitées le même jour, ce qui permet des échanges fructueux lors du repas qui est organisé en fin de journée. Cette année, la Municipalité a été reçue par la commune de Chexbres.

Lausanne Région

Les membres de la Municipalité sont engagés dans différentes commissions thématiques de Lausanne Région qui mènent des réflexions sur les instruments à mettre en place et les actions à entreprendre dans différents domaines. Les représentations municipales sont les suivantes :

- › Nathalie Greiner : Commission « Promotion économique »
- › Damien Cuche : « Commission « Enfance & jeunesse » ainsi que « Seniors & intergénération »
- › Jean-Claude Favre : Commission « Transports »

L'IMPACT EN CHIFFRES DES ACTIONS POUR LA RÉGION :



DAGSP

**Direction de l'Administration Générale et
de la Sécurité Publique**





Nathalie GREINER Syndique

Ressources humaines,
Greffé municipal et Office de la population,
Relations extérieures, Communication,
Police / Pompiers / Protection civile,
Vignes & Forêts

Préambule

« Tout commence par une bonne idée et un travail d'équipe ».

Garett Camp, entrepreneur canadien.

Ci-après, l'activité de l'année 2024 au sein des différents services de la Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique dont j'ai la conduite.

Mes remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la DAGSP, sans qui rien ne serait possible. Écoute, tolérance et bonne maîtrise des enjeux, tout cela avec une dose certaine d'humour, de bon sens et parfois d'autodérision, ingrédients indispensables à notre menu quotidien !

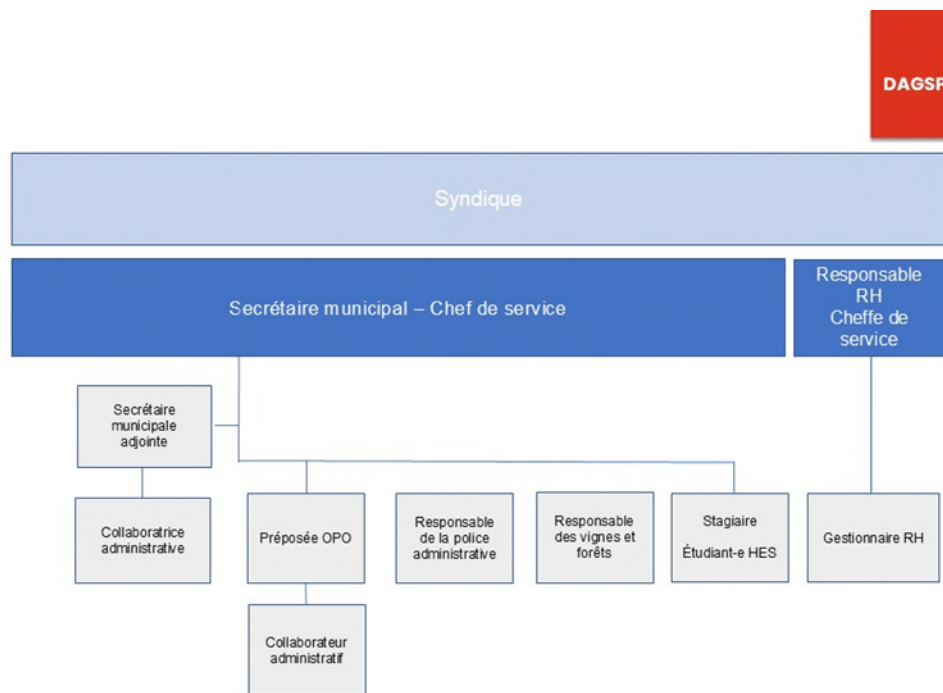
Notre collaboration active permet des échanges essentiels au bon fonctionnement de notre administration afin de donner du sens et des valeurs à ce que l'on fait. Être à l'écoute de nos habitant.e.s dans un esprit d'ouverture et de service afin de pouvoir être en mesure de répondre à leurs demandes au quotidien, leurs questionnements et leurs préoccupations.

En vous remerciant pour votre confiance et lecture attentive.



DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique

Organisation



La DAGSP regroupe six services qui sont présentés en détail dans les chapitres qui suivent :

- Le Greffe municipal ;
- La Communication et les Relations extérieures ;
- L'Office de la population ;
- Les Ressources humaines ;
- La Sécurité publique, qui comprend la Police intercommunale Est-Lausannois, le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux et l'Organisation régionale de protection civile Lavaux-Oron ;
- La gestion des forêts, vignes et ruches communales.

Madame la Syndique est par ailleurs déléguée dans plusieurs commissions intercommunales, à savoir :

- ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : Vice-présidente, déléguée au Comité directeur ;
- SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : déléguée au Comité directeur ;



- › ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : déléguée au Comité directeur ;
- › CIP (Caisse intercommunale de pensions) : déléguée ;
- › Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléante au Conseil intercommunal ;
- › Région d'action sociale, (RAS), Association régionale pour l'action sociale est lausannoise – Oron – Lavaux (ARAS) : suppléante au Conseil intercommunal ;
- › Triage forestier Savigny-Lutry – Arrondissement N°5 : déléguée
- › Lausanne Région : déléguée à la commission de la Promotion économique ;
- › Lavaux Patrimoine mondial : déléguée de la Municipalité ;
- › Fédération Vigneronne Vaudoise Section Lavaux (FVVL) : déléguée de la Municipalité.

Greffes municipales

Véritable centre névralgique entre la Municipalité et les différentes directions, le Greffe municipal assure la transmission, la coordination et le suivi des dossiers de la Municipalité et de tous les courriers qui lui sont adressés. Il chapeaute également les demandes de manifestations, organise les civilités, est en charge notamment de la communication institutionnelle, des archives, des demandes et auditions de naturalisations, ainsi que les relations avec le Conseil communal dans la préparation des séances et, en particulier lors des votations/élections.

Le Greffe municipal participe activement à la préparation des séances de Municipalité, à la tenue du procès-verbal et à la transmission des décisions et de leur suivi. Il veille à ce que les objets mis à l'ordre du jour des séances de la Municipalité comportent toutes les informations nécessaires à la prise de décision et que les enjeux soient explicités, ainsi que les risques et les résistances éventuelles. Le Greffe doit également être attentif au respect des bases légales et des procédures à respecter.

Votations/Élections

Votation fédérale du 3 mars 2024 :

- › « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13ème rente AVS) »
1'073 OUI / 419 NON / 14 blancs
- › « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »
249 OUI / 1'241 NON / 16 blancs

Votation fédérale du 9 juin 2024 :

- › « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »
562 OUI / 583 NON / 29 blancs
- › « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
337 OUI / 818 NON / 19 blancs



- « Pour la liberté et l'intégrité physique »
241 OUI / 914 NON / 19 blancs
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)
821 OUI / 336 NON / 17 blancs

Votation fédérale du 22 septembre 2024 :

- « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »
397 OUI / 740 NON / 17 blancs
- Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)
353 OUI / 768 NON / 34 blancs

Votation fédérale du 24 novembre 2024 :

- Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
574 OUI / 684 NON / 16 blancs
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)
596 OUI / 656 NON / 22 blancs
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
590 OUI / 657 NON / 27 blancs
- Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)
532 OUI / 703 NON / 39 blancs

Naturalisations

OCTROI DE LA BOURGEOISIE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Pour rappel, les demandes de naturalisation ordinaires sont traitées par la Commune, alors que les demandes de naturalisations facilitées sont traitées par la Confédération.

Cette année, le Service de la Population du Canton de Vaud a transmis 38 dossiers au Greffe municipal pour traitement, sachant qu'un dossier peut rassembler plusieurs membres d'une famille et se dérouler à cheval sur 2 années.

- 30 auditions ont été tenues par l'Autorité d'enquête, ce qui représente 31 adultes et 19 enfants ;
- 30 tests sous forme de QCM ont été réalisés par les candidat-e-s pour évaluer leurs connaissances générales de la Suisse, du Canton de Vaud et de la Commune ;
- 33 adultes et 14 enfants ont obtenu la nationalité suisse avec Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne cette année.



Gestion documentaire et gestion électronique des documents (GED)

Par gestion documentaire, on entend l'ensemble des pratiques visant à :

- › créer et conserver des documents/dossiers d'activités en vue de répondre aux exigences de preuve de l'activité opérationnelle ;
- › prendre des mesures appropriées pour protéger leur authenticité, leur fiabilité, leur intégrité et leur exploitabilité (source : ISO 15489).

Sous la supervision du Greffe municipal, l'ensemble de l'administration a œuvré à la mise en place de la gestion documentaire définie au travers du plan de classement adopté en 2023. Des ajustements dans l'arborescence du plan ont été nécessaires et l'ampleur de cette tâche a nécessité un travail considérable, notamment pour les préposé-e-s aux archives qui ont également été sollicité-e-s pour coordonner dans leur service respectif le tri, la suppression et le renommage de quelque 180'000 documents. Cette phase transitoire permettra de passer à l'étape suivante au début 2025, soit la migration des données vers un système de gestion électronique des documents (GED), en collaboration avec le service informatique de la ville de Pully et de son archiviste. Les objectifs visés sont l'optimisation de la gestion des documents, sa dématérialisation et un traitement dynamique des données par un moteur de recherches puissant, alimenté par des métadonnées.

La mise en place d'un système GED répond aux exigences de la Loi sur l'Archivage qui à son article 4, alinéa 2 précise que « *Les autorités mettent en œuvre des procédures de gestion, des systèmes de classement et des modes de conservation qui garantissent l'intégrité, l'authenticité, l'accessibilité et la sécurité des documents.* »

Archives communales

Le traitement des documents destinés aux archives s'est poursuivi avec un prestataire externe qui intervient sur les documents produits ou reçus depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Ces documents représentent des « arriérés d'archives », c'est-à-dire des documents conservés au fil des années sans qu'ils aient été traités de manière particulière. Cette phase consiste à déterminer le sort final des documents au terme de leur durée d'utilité administrative et légale. Les documents sont soit éliminés, soit conservés de manière définitive pour constituer les archives communales.

Ce sont 104 heures qui ont été effectuées et un planning sur 3 ans permettra la mise à niveau des documents encore à traiter.

BIENS CULTURELS

La restauration d'archives historiques se poursuit et ce travail d'une grande finesse nécessite des compétences pointues. Les documents restaurés en 2024 portent sur les domaines et terrains communaux ainsi que quelques mises de bois entre 1796 et 1801.



Fin 2024, la Municipalité a reçu en don de la famille de M. Jean-Baptiste Lipp, ancien pasteur de Belmont, un tableau de Charles Clément, artiste peintre, caricaturiste et graveur vaudois (1889-1972). Ce dessin représente le temple de Belmont. Plusieurs musées abritent les œuvres de Charles Clément à Lausanne, Fribourg, Berne, Neuchâtel, Zurich, de même qu'à Londres... et désormais aussi à Belmont.



Événements

La Municipalité a convié la population aux occasions suivantes :

Date	Sujet
30 avril	Séance publique d'information pour un appel d'offres groupé pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, à la Grande Salle
1er août	Fête nationale organisée conjointement avec la Société de développement, au chemin de Chatruffe
30 octobre	Réception des Nouveaux habitants, à la Grande Salle
5 décembre	Réception des jeunes citoyen-ne-s majeur-e-s et des personnes naturalisées lors de la dernière séance du Conseil communal, à la Grande Salle
9 décembre	Fenêtre de l'Avent dans le cadre du Calendrier organisé par la Société de développement, dans le hall du bâtiment administratif

Nonagénaires



Cette année, la Commune a fêté 3 nonagénaires.
Une délégation de la Municipalité a été accueillie par deux d'entre eux lors d'une visite à domicile.
Ci-contre, M. Pierre Jordil, entouré de sa famille.



Communication

La communication sous toutes ses formes, qu'elle soit institutionnelle ou destinée au public – Site Internet, BelmontInfo, tous-ménages, soirées d'information, ateliers-échanges à thèmes –, est sous la responsabilité de la Syndique et de l'administration générale.

Site Internet

La mise à jour du site Internet est effectuée par le Secrétaire municipal.

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2023, la digitalisation des prestations se poursuit, de même que la réorganisation de l'arborescence du site Internet. La majorité des prestations délivrées par l'administration communale a été répertoriée sous l'onglet « Vivre à Belmont ».

Cependant, le logiciel de gestion du site Internet n'a pas été mis à jour depuis une décennie. Bien que performant à l'époque, il impose de longues et redondantes actions lors de chaque mise à jour des informations. Un projet est dès lors prévu dans le courant 2025, en étroite collaboration avec le Service des Systèmes d'information (SSI) de la Ville de Pully, avec comme finalité de revoir complètement le site Internet de la Commune.

Les données de consultation du site Internet indiquent que les visiteur·euse·s sont friand·e·s des nombreux événements proposés par les sociétés locales et relayés via l'agenda de la Commune, des actualités et informations mises en ligne régulièrement sur la page d'accueil, ainsi que des locations des locaux propriétés de la Commune, en particulier le Refuge des Bas-Monts.

De plus amples informations concernant les projets informatiques se trouvent sous le chapitre du même nom.

BelmontInfo

Depuis le 1^{er} juillet 2021, tous les ménages belmontais sont abonnés au journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, leur permettant d'être informés chaque semaine sur l'actualité politique, culturelle et sociétale du district.

Cette collaboration avec le journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat permet la publication mensuelle du BelmontInfo, sur deux pages, dans leurs colonnes. Ainsi, 10 numéros ont paru en 2024. A noter qu'en août il n'y a pas de parution, et en juin, faute de matière, il n'y a pas eu de publication non plus.

Le journal communal offre aux habitant·e·s une fenêtre sur l'actualité de la Commune. Gratuite, sans publicité et non partisane, celui-ci propose des informations sur la vie à Belmont, notamment certaines prestations proposées, les animations et manifestations culturelles et sportives, ainsi que des portraits d'habitant·e·s et d'entrepreneur·e·s notamment.



Identité visuelle

Les formulaires destinés à l'externe sont finalisés. Ils intègrent l'écriture inclusive et les partenaires de même sexe, à la suite de l'adoption par le peuple de la loi du Mariage pour tous, modifiant les articles 92 et suivants du code civil. En ce qui concerne les vêtements de travail voirie/conciergerie et le marquage des véhicules de la Commune, leur réalisation est également terminée.

Office de la population

Organisation du service

Les missions et préoccupations principales de l'Office de la population (OPO) sont la satisfaction des habitant·e·s. Ce service offre un accueil, des réponses, une écoute ainsi qu'un suivi de leurs demandes.

Tâches principales du service :

- › Accueil et renseignements à la population ;
- › Gestion des arrivées, départs et changements d'adresse des habitants ;
- › Traitement des naissances dans la commune ;
- › Traitement des demandes de cartes d'identité ;
- › Délivrance de divers documents (attestations de résidence, départ, certificat de vie, etc.) ;
- › Tenue du registre civique ;
- › Gestion des personnes inscrites en résidence secondaire ;
- › Tenue du registre des chiens ;
- › Gestion des divers permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère ;
- › Tenue du registre des entreprises ;
- › Contrôle des signatures pour les initiatives et les référendums ;
- › Gestion des demandes de renseignements de tiers.
- › Vente des cartes CFF journalières dégriffées Commune

Cette année encore, l'optimisation de l'OPO s'est poursuivie :

- › Installation du programme de caisse Abacus : depuis début mars 2024, l'OPO bénéficie d'un programme de caisse efficace. Il permet l'enregistrement et le transfert de tous les encaissements directement dans la comptabilité.
- › Les anciennes « cartes journalières CFF Commune » ont été remplacées par les « cartes journalières dégriffées Commune ». Le principal changement réside dans le fait qu'il n'y a plus un nombre limité de cartes par commune, mais un contingent d'environ **3'000** cartes disponibles chaque jour pour toute la Suisse. Ces cartes permettent de voyager

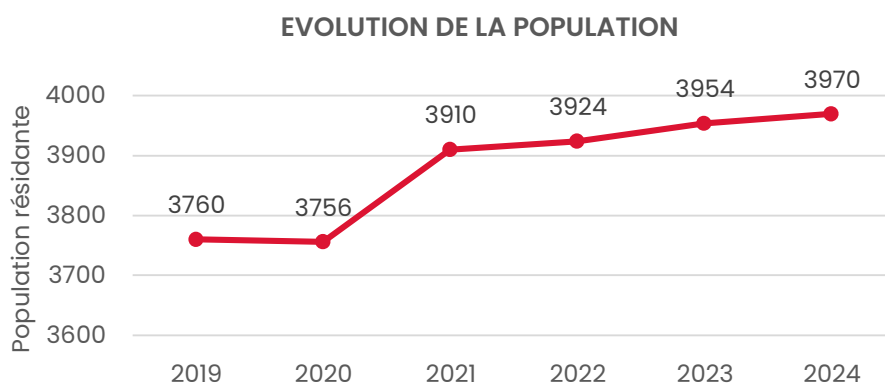


en 1^{ère} et 2^e classe, à des tarifs variant en fonction de la date d'achat ou de la possession d'un demi-tarif. Lancée le 13 décembre 2023, cette nouvelle offre a permis la vente de **85** cartes durant l'année écoulée. Le détail des transactions se trouve dans la partie financière de ce rapport de gestion.

- Mise à jour du logiciel du contrôle des habitants Innosolv/NEST : toutes les attestations délivrées ont été revues et adaptées aux lois en vigueur, ainsi qu'à la nouvelle identité visuelle.
- eDéménagement : cette nouvelle prestation, proposée aux administré·e·s domicilié·e·s en Suisse offre la possibilité d'annoncer un départ, une arrivée ou un déménagement au sein de la commune directement, en ligne via le portail cantonal eDéménagement, pour autant toutefois que les communes de départ et d'arrivée aient adhéré au programme (une solution facultative). La Commune a rejoint le programme début novembre 2024 et se réjouit de proposer cette offre complémentaire, disponible 24/24h, 7/7j. Pour les mois de novembre et décembre 2024, 10 mutations ont été enregistrées via cette plateforme.
- L'archivage s'est poursuivi avec l'élimination des documents superflus ainsi que ceux qui ne doivent pas être conservés, en respect du calendrier de conservation des Archives cantonales vaudoises.

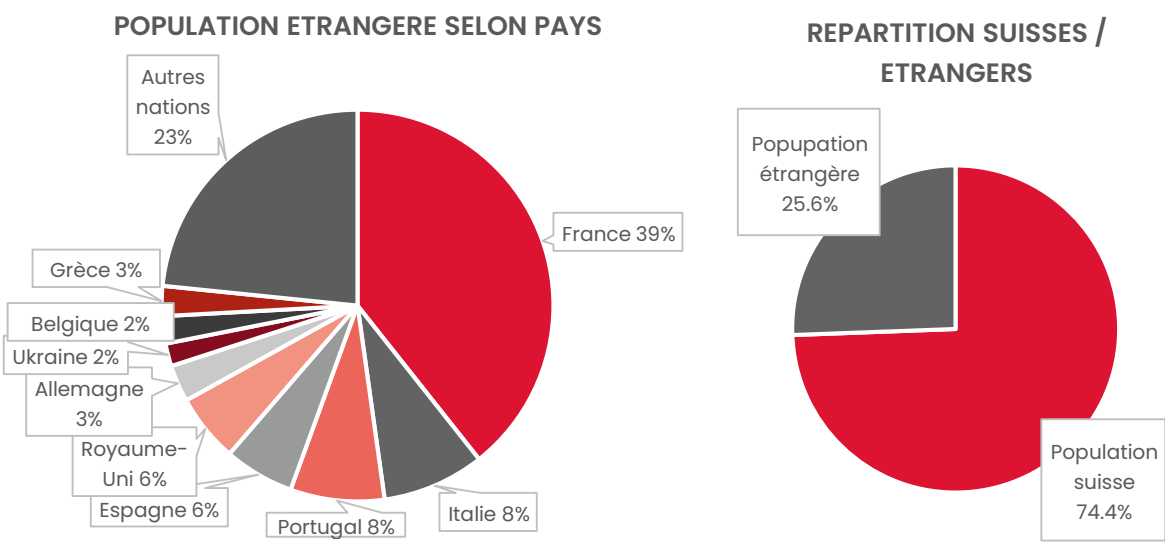
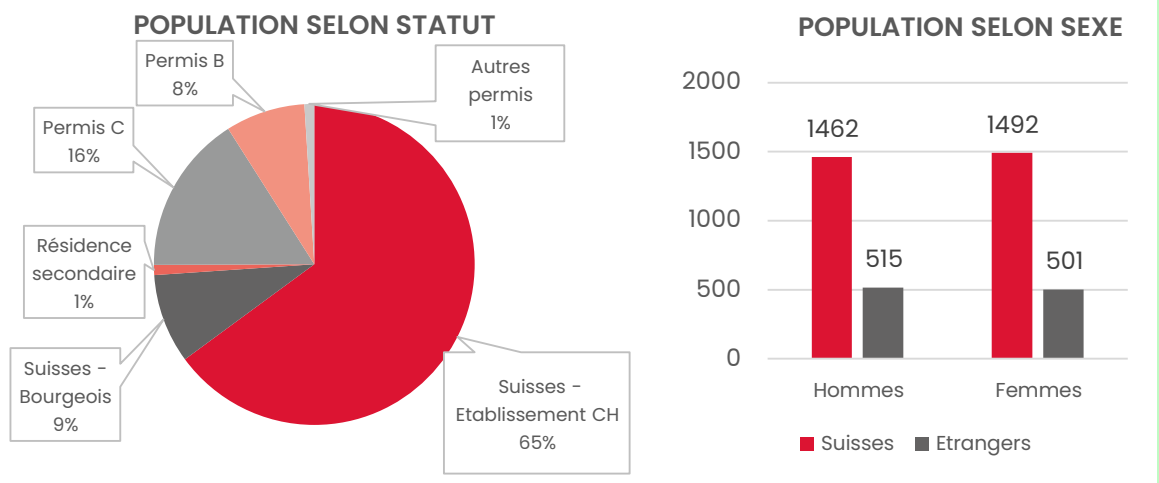
Structure de la population

Selon le registre communal, le nombre d'habitant·e·s s'élève à **3'970** au 31.12.2024 (3'954 en 2023). Selon Statistique Vaud, le nombre d'habitant·e·s est de **3922**. Cette différence s'explique par le fait que ce nombre comprend uniquement la « population résidente permanente », c'est-à-dire la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins 12 mois, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins 12 mois.

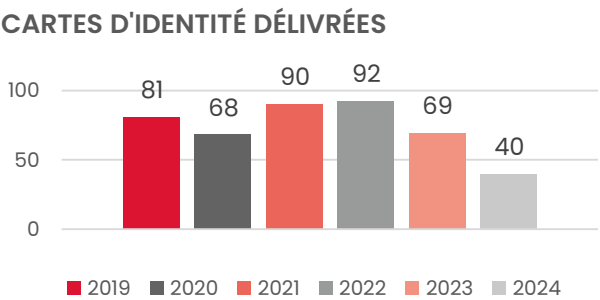


QUELQUES STATISTIQUES EN BREF

- Pays représentés : **69** nations ;
- Nombre de ménages : **1'619** ;
- Résidences secondaires : **32**.



CARTES D'IDENTITÉ

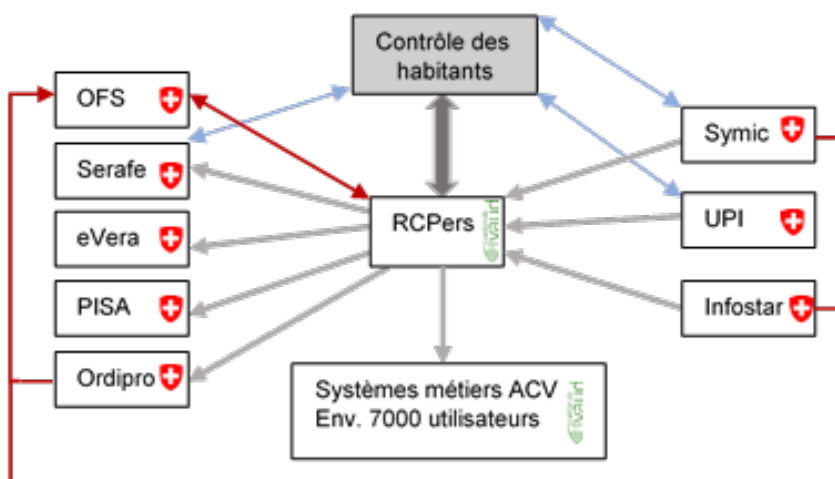


Les demandes de cartes d'identité en 2024 sont toujours en baisse par rapport aux années précédentes, puisque seules 40 cartes ont été émises :

Traitement des mutations

L'Office de la population enregistre les données des habitant·e·s et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, etc.) conformément à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres et à la loi cantonale. Dans le cadre de la transmission des données au registre cantonal des personnes, il doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tenir à jour son registre informatique des habitants. En 2024, cela a représenté **2'100** mutations (1'736 en 2023) et **2'414** corrections (1'819 en 2023).

Pour mieux comprendre les interactions entre les différents registres, voici un schéma illustrant le mécanisme de l'échange de données entre communes, registres fédéraux de personnes et autres offices :



↔ : Mutations et corrections du registre des habitants → : Envoi des données à l'OFS
 → : Transmissions des mutations ↔ : Consultation de données

OFS : Office Fédéral de la Statistique / Serafe : Organe de perception de la redevance radiotélévision / eVera : Registre des Suisses de l'étranger / PISA : Registre du personnel de l'armée / Ordipro : Registre des diplomates / Symic : système d'information central sur la migration / UPI : Registre Central des Assurés des assurances sociales (AVS) / Infostar : Registre de l'État Civil / RCPers : Registre cantonal des personnes / ACV : administration cantonale vaudoise

Afin de garantir la conformité des données aux exigences statistiques, des contrôles de qualité sont systématiquement effectués par l'OFS. Ces exigences sont de plus en plus pointues, ce qui explique le nombre important de mutations.



Types de mutations traitées	Année 2024
Arrivées	646
Départs	528
Changements d'adresse	79
Naissances	32
Décès	15
Naturalisations (ordinaires, facilitées, reconnaissance paternité)	57
Mariages	53
Divorces	24
Séparations	36
Permis de séjour	448
Changements d'état civil	47
Divers (mesure, blocage de données, reconnaissance, confession, adresse de distribution, autorité parentale)	135

Diverses attestations délivrées

Toute attestation, délivrée sur demande, est soumise à un émolument, conformément au règlement communal « Règlement et tarif des émoluments pour tous les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal du 26 mai 2014 ». Sur demande des organes des assurances sociales, ces documents sont délivrés gratuitement, conformément à l'article 32, al. 1 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA ; RS 830.1) du 6 octobre 2000.

En 2024, l'OPO a ainsi délivré **699** attestations diverses, telles que :

1. Attestations d'établissement : attestant du domicile principal d'un·e habitant·e au sein de la commune, ainsi que de sa date d'arrivée.
2. Renouvellements de permis : les communes peuvent, sur délégation de compétence du SPOP, attester qu'une demande de renouvellement du titre de séjour a été déposée et est en cours de traitement auprès du Service de la population.
3. Attestations de départ : attestant qu'un·e habitant·e a bien été domicilié·e dans la commune, avec mention de la durée de son séjour à Belmont-sur-Lausanne.
4. Certificats de vie : il permet de certifier que la personne qui se présente est en vie.

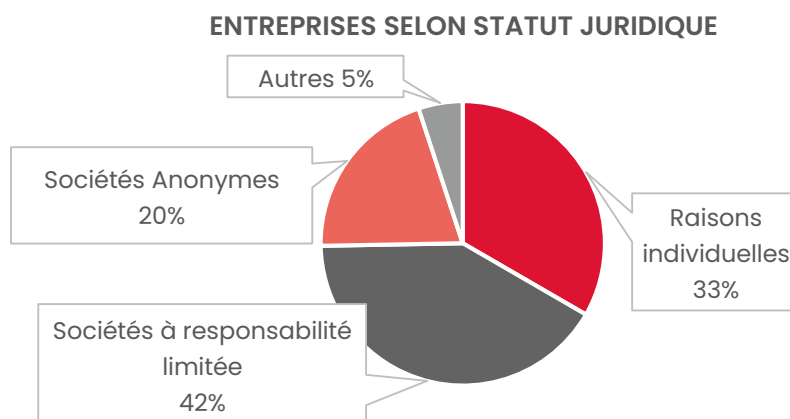
Demandes de renseignements de tiers

L'OPO a répondu à **243** demandes de renseignements, dont **54** payantes (CHF 10.-) et **189** de manière gratuite, conformément à l'article 32, al. 1 LPGA, notamment pour les assurances maladie et pour les offices fédéraux et cantonaux. Cela reste stable par rapport à l'année dernière.



Registre des entreprises

Le registre communal des entreprises regroupe l'ensemble des entreprises et des commerces dont la raison sociale est inscrite à Belmont-sur-Lausanne. Chaque acteur économique est tenu de s'inscrire à son arrivée. Ainsi, le registre compte **259** entreprises qui sont réparties selon les types de sociétés suivantes :



Registre des chiens

L'Office de la population tient à jour le registre communal des chiens et renseigne, si nécessaire, la banque de données fédérale, appelée AMICUS.

Une fois par année, il transmet l'information à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal et cantonal.

Diverses tâches sont liées à la gestion des chiens, à savoir :

- › Transmission de renseignements ;
- › Attribution d'un identifiant AMICUS au détenteur ;
- › Mise à jour de la base fédérale AMICUS ;
- › Gestion des inscriptions, décès, changements de propriétaires ;
- › Transmission des mutations à l'Office d'impôt ;
- › Recensement annuel.

Le nombre de chiens inscrits au 31 décembre 2024 sur le territoire communal est de **245**, ce qui reste stable par rapport à l'année dernière.

Contrôle de signatures (initiatives et référendums)

Dans le cadre du registre civique, l'Office de la population se charge de contrôler les listes d'initiatives et de référendums reçues des différents comités.

Le contrôle se fait manuellement et la qualité d'électeur doit être vérifiée. Un courrier récapitulatif est ensuite envoyé au comité avec les listes, attestant que les signataires disposent du droit de vote et qu'ils exercent leurs droits politiques dans la commune.



En 2024, l'Office de la population a contrôlé 602 signataires pour 20 initiatives et référendums différents, contre 1876 signataires pour 28 initiatives et référendums en 2023, ce qui reflète une mobilisation citoyenne plus ou moins élevée selon les sujets.

FRAUDE À LA RÉCOLTE DE SIGNATURES :

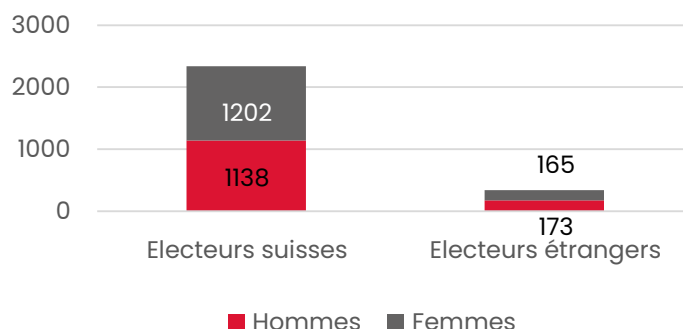
Au vu des cas de suspicion de comportements peut-être pénalement répréhensibles dans le cadre de la récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums fédéraux, la Chancellerie fédérale a décidé de mettre en place, fin novembre 2024, un monitoring renforcé des collectes de signatures en cours. Pour cela, les communes établissent un signalement quand elles ont une suspicion concrète de falsification de signatures (p. ex. la même écriture ou un schéma significatif comme des fautes systématiques dans les adresses ou les dates de naissance, etc.). De cette manière, la Chancellerie fédérale et les cantons obtiendront une vue d'ensemble plus complète et plus actuelle. Le cas échéant, ils pourront également prendre des mesures plus ciblées. À Belmont, aucun cas suspect n'a été recensé.

Registre civique

L'Office de la population s'assure que le registre civique contienne toutes les personnes ayant le droit de vote afin d'assurer le bon déroulement des scrutins lors de votations/élections.

Il communique régulièrement avec les autres communes pour éviter les doublons et ainsi assurer la réception du matériel de vote à l'électeur·trice.

COMPOSITION DU REGISTRE DES ÉLECTEURS



Autres prestations délivrées

Le dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets précise que des allègements sociaux sont octroyés en cas de naissance ou d'adoption d'un nouveau-né. Lors de l'inscription du bébé au Contrôle des habitants, le représentant légal reçoit gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Les adultes, voire les enfants à partir de 5 ans, devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également en obtenir. Ainsi, en 2024, 165 rouleaux de 10 sacs poubelle ont été offerts.



Ressources humaines

L'année 2024 en bref

Entre 2021 et 2024, le service a fonctionné largement « en réaction » plutôt que de pouvoir être proactif, faute d'effectif suffisant et de stabilité. Force est de constater qu'il n'a pas encore été possible de mettre en place un service qui puisse véritablement implémenter et gérer les processus et missions relatives à la bonne marche des ressources humaines de notre administration, pourtant essentiels à son fonctionnement.

À partir du printemps 2024, l'objectif majeur a été de repenser toute l'organisation du service dans son ensemble, afin de pouvoir mettre en place un service qui fonctionne en toute autonomie et puisse accomplir toutes les missions qui sont les siennes notamment :

- › Recrutement ;
- › Relations sociales, conseils et appui aux cadres, à la Municipalité ;
- › Préparation des rapports RH (établis majoritairement par la Syndique soussignée au vu de la situation) ;
- › Entretiens de collaboration et leur suivi avec les Chef-fe-s de service ;
- › Politique de formation et suivi des apprenti.e.s / stagiaires ;
- › Gestion des salaires et assurances sociales – portail SIRH ;
- › Réconciliation lors des comptes et établissement des budgets ;
- › Gestion de l'outil de gestion du temps – à terme son changement ;
- › Tableaux de suivi des salaires, diverses statistiques (absences courtes récurrentes, longue durée, maladie) ;
- › Soutien et accompagnement des collaboratrices et collaborateurs ;
- › Gestion des conflits ;
- › Santé et sécurité au travail ;
- › Veille juridique et administrative ;
- › Adaptation du règlement du personnel chaque fois que nécessaire ;
- › Suivi, benchmark de la grille salariale ;
- › Échanges hebdomadaires avec la direction et les Chef-fe-s de service ;
- › Participation à des séances de travail entre paires, réflexion / mise en place et suivi de projets ;
- › Séances au personnel sur des sujets les concernant ;
- › Communications au personnel.



Changement du logiciel salaire – portail SIRH – reprise des salaires par le service RH

Depuis 2023, la DFMI assurait la gestion des salaires, en collaboration avec notre gestionnaire RH a.i.

À la suite de la décision de l'entreprise T2I d'arrêter l'exploitation de son logiciel HRM salaires, l'implémentation d'un nouveau logiciel de paiement des salaires a été décidé. Conjointement avec la Ville de Pully, prestataire informatique, un appel d'offres a été effectué et c'est le logiciel Abacus qui a été choisi. De plus, en vue de la réorganisation évoquée plus haut, il a été décidé que toute la partie salariale revienne au service RH. Ce nouvel outil a nécessité des efforts conséquents d'implémentation et une importante reprise de données afin d'être opérationnel en janvier 2025. Grâce à ce nouveau logiciel, le traitement des salaires sera facilité et un portail mis à disposition des collaborateurs permettra la communication et la facilitation de la transmission des informations garantissant ainsi une meilleure protection des données et une meilleure gestion.

Réalisations principales

- › Gestion administrative des salaires, toute la partie opérationnelle étant effectuée par la DFMI jusqu'à fin 2024. À noter que de janvier 2021 à fin 2022, la gestion des salaires dans son ensemble était gérée ad intérim par le Service RH de la Ville de Pully ;
- › Séances de préparation entre service RH, Chef-fe-s de service et consultante spécialiste en vue de la mise en place d'entretiens de collaboration, visant également à suivre le développement professionnel du personnel ;
- › Tableau de suivi des absences à des fins de monitoring et de statistiques ;
- › Suivi des heures du personnel ;
- › Gestion courante de l'administration du personnel (contrats, attestations, certificats de travail, déclarations accidents, etc.) ;
- › Mise en place définitive du concept de Santé et Sécurité au Travail pour le personnel, en collaboration avec la personne en charge de la SST à la Ville de Pully avec, notamment, le rattrapage de nombreux cours de formation obligatoire pour les collaborateurs des services techniques ;
- › Une dizaine de recrutements durant l'année ;
- › Des réflexions pour la mise en place d'une directive sur les horaires pendant la canicule et d'une directive sur le télétravail ;
- › La mise en place d'une première convention pour une formation longue durée. La politique de formation sera reprise en 2025 ;
- › L'établissement des budgets pour l'année 2025 avec la mise en place d'un tableau de suivi.



Santé et sécurité au travail

Le déploiement du concept de Santé et Sécurité au Travail (SST), débuté en 2023, s'est poursuivi en 2024 en collaboration avec la Ville de Pully avec laquelle la Commune partage, via une convention, les compétences d'un ingénieur de sécurité CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail).

Plusieurs actions ont été réalisées en 2024 pour déployer ce concept et ainsi répondre aux exigences émises par la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508) :

- La présentation des actions annuelles en Santé et Sécurité au Travail au sein de la Commission de Sécurité présidée par Madame la Syndique et animée par l'ingénieur de sécurité, responsable QSE de la Ville de Pully.
- La poursuite du plan d'action, ayant pour but d'améliorer la maîtrise des risques professionnels, constitué à la suite des visites avec l'ingénieur de sécurité CFST et les répondants sécurité des postes de travail.
- Le déploiement d'un plan de formation en Santé et Sécurité au travail comportant des cours de secourisme, de prévention d'incendie, les permis machinistes pour le service extérieur, gestes et postures pour prévenir les blessures pour le personnel exerçant des tâches pouvant être pénibles physiquement, l'élingage des charges ainsi que la signalisation de chantiers mobiles et temporaires pour le service extérieur.
- La proposition à tout le personnel de l'Administration communale de participer à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière organisée par la Ville de Pully (2 par injection et 10 par traitement homéopathique).

Au total, 43 personnes ont été formées sur des sujets de santé et de sécurité au travail durant l'année 2024.

Caisse intercommunale de pension (CIP)

En 2024, sur la base de situation estimée au 30 novembre, le Conseil d'administration a constaté que les critères permettant une redistribution étaient remplis. Il a donc décidé d'octroyer, au vu des résultats favorables de 2024, aux assurés actifs une redistribution de 0.3% des capitaux de prévoyance (sous forme de rachat) et aux employeurs une réduction de cotisation de 0.5%.

Traitement du personnel

Conformément à l'article 25 du Règlement du personnel de l'Administration communale, la grille salariale a été indexée à l'indice d'octobre à 106.4 pts, soit 1,7 %.



Statistiques du personnel au 31 décembre

Personnel	2023	2024
Administration et Services extérieurs	22.92	24.47
Contrats à durée déterminée (CDD)	1.5	1.5
Apprenti·e·s et stagiaires de l'administration	2	1.5
Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	7.7	0
Réfectoire scolaire, devoirs surveillés et bibliothèque scolaire	1.58	1.81
Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »	13.85	13.35
Apprenti·e·s et stagiaires socio-éducatif·ve·s	5	5
Total EPT (équivalents à plein temps)	54.55	47.63

Police

Police administrative

MANIFESTATIONS

Cette année, 43 manifestations ont été autorisées, 14 permis temporaires de vente de boissons alcooliques délivrés ainsi que 1 attestation et 1 autorisation de loto/tombola.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

En collaboration avec le CIB, la Municipalité a souhaité offrir aux habitant·e·s la possibilité de se procurer des produits locaux chaque semaine, en organisant un marché sur la route d'Arnier, jeudi de 15h30 à 19h30. Lancé en septembre 2024, ce marché a rapidement connu un joli succès, comme en témoignent les premières semaines de fréquentation.

Quatre marchands proposent une variété de produits, notamment du fromage, du pain, des fruits et légumes, ainsi que des spécialités en provenance d'Italie. L'offre devrait s'élargir avec l'arrivée d'un rôtisseur.

CIMETIÈRE ET INHUMATIONS

23 décès sont survenus durant l'année (12 en 2023). 11 défunt·e·s ont trouvé repos dans le cimetière communal et 12 en divers autres lieux.

SIGNALISATION

Régulièrement, le marquage au sol fait l'objet de rafraîchissement, conformément au budget alloué pour ces travaux d'entretien.



STATIONNEMENT

Lieu prisé au retour des beaux jours, l'aire de stationnement à proximité de la Rotonde attire les adeptes du camping motorisé et la PEL effectue régulièrement des contrôles afin d'éviter des installations de longue durée.

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

La Municipalité a délivré 8 autorisations d'utilisation du domaine public (3 en 2023) et a mis à disposition un emplacement pour food-truck, ainsi que plusieurs places de parc pour des chantiers.

ORDRE PUBLIC

La Municipalité :

- a établi 19 dénonciations en commission de Police pour diverses infractions en lien avec le règlement communal sur la gestion des déchets uniquement alors qu'en 2023 il y en a eu 14, réparties entre déchets et stationnement.
- a déposé 2 plaintes (idem qu' en 2023) pour dégâts à la propriété. Il s'agit de cas de graffitis et de dégâts sur les bâtiments.

Au niveau des mesures préventives :

- 12 lettres d'avertissement (5 en 2022) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.

ECOPOINTS OPÉRATION "TOLÉRANCE-ZÉRO 2024 »

En raison d'un constat d'infractions répétées aux écopoints de la commune, une opération de surveillance a été mise en place durant 3 samedis, en coordination avec les services communaux.

Environ 300 personnes ont été contrôlées. 16 infractions ont été constatées et dénoncées, toutes à l'article 5 du Règlement communal sur les déchets lequel traite des ayants droit.

Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de la Police Est-Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires dans le Canton, notamment dans le cadre des championnats suisses de football de Super League et Challenge League avec la présence de quatre clubs vaudois, lesquels occupent les forces de police pour ainsi dire chaque week-end.

À citer également l'engagement de collaborateurs de la Police Est-Lausannois dans le cadre du WEF à Davos et lors du sommet sur la paix en Ukraine organisé au mois de juin en Suisse centrale.



COLLABORATION PEL-POLICE LAVAUX

La collaboration opérationnelle entre les entités de Police-secours a cessé le 31 décembre 2023. Toutefois, les patrouilles de la PEL et de Police Lavaux ont continué à se prêter main-forte lors d'événements nécessitant rapidement des policier·ère·s. Les réflexions sur une mutualisation pérenne des unités opérationnelles devraient se poursuivre ces prochaines années avec comme objectif de mettre en place un projet réaliste, efficient, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyen·ne·s et aux exigences de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV ; BLV 133.05) du 13 septembre 2011, tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle des deux associations.

Sous l'impulsion des Commandants de police, deux rencontres « informelles » ont été mises sur pied en automne dans le cadre d'un rapprochement des divisions administratives. Les collaboratrices et collaborateurs de ces divisions ont ainsi pu échanger sur les différentes pratiques en place dans leur corps de police respectif, afin d'améliorer d'éventuels processus internes. Ces échanges devraient se poursuivre en 2025.

PRÉVENTION-PROXIMITÉ

Quelques actions de la section Prévention-Proximité sur notre Commune :

1. Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :
 - « Dégivrer »
 - « Distraction »
 - « Trottinette électrique »
 - « Sécurité à vélo moto/scooter »
 - « Arrêtez-vous pour les écolier·ère·s » Rentrée scolaire
 - « Promotion gilet de sécurité »
 - « Visibilité »
 - « Boire ou conduire »
2. Stand de prévention
 - Vol avec effraction
 - Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu
 - Journée nationale du cambriolage
 - Journée nationale made visible (visibilité)
 - SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
 - Réseaux sociaux – internet (cybercriminalité & faux policiers)

Le contrôle des zones à macarons et de stationnement représente environ 225 heures, contre 271 heures en 2023.

Aucun contrôle spécifique ou ciblé n'a été mis en place sur le territoire communal, aucune problématique particulière n'ayant été signalée.

LES AUTORITÉS

Le Comité Directeur (CoDir) s'est réuni à 10 reprises durant l'année écoulée. Madame Nathalie Greiner est Vice-présidente du CoDir.



Le Conseil intercommunal – Législature 2021 – 2026

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires en mai et novembre 2024.

Le membre de la Commission de gestion pour Belmont est Monsieur Jean-Charles Bartolacelli.

Résumé des comptes 2024

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont	471'062.07	581'300.-	- 110'237.93	- 19.0	120.11
Paudex	228'248.71	280'600.-	- 52'351.29	- 18.7	150.96
Pully	6'884'446.06	8'028'053.-	- 1'143'606.94	- 14.2	352.24
Savigny	406'356.00	472'400.-	- 66'044.00	- 14.0	115.90
Total	7'990'112.84	9'362'353.-	-1'372'240.16	- 14.7	280.50

Par rapport à 2023, la participation des communes partenaires est la suivante :

Communes	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont	471'062.07	493'359.03	- 22'296.96	- 4.5
Paudex	228'248.71	221'916.32	6'332.39	2.9
Pully	6'884'446.06	6'497'136.50	387'309.56	6.0
Savigny	406'356.00	400'945.29	5'410.71	1.3
Total	7'990'112.84	7'613'357.14	376'755.70	4.9

Statistiques diverses

Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2022	2023	2024
Nombre de contrôles	112	87	101
Nombre de véhicules recensés	29'501	24'253	27'935
Nombre de véhicules en infraction :	2'876	2'369	2'675
Dépassements dénoncés en Préfecture	25	36	33
Dépassements dénoncés au Ministère public	2	8	5



Pourcentage véhicules en infraction :	9.75%	9.77%	9.58%
Zones 30 km/h	17.08%	16.00%	14.41%
Routes 50 km/h	5.16%	8.20%	8.31%
Routes 60 km/h (Monts-de-Lavaux hors localité)	9.75%	0.00%	0.75%

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2023	% de dénoncés 2024
Arnier, Route d'	19	3'720	593	16.56%	15.94%
Blessoney, Chemin du	2	83	8	0.00%	9.64%
Burenos, Route du	12	5'155	490	10.33%	9.50%
Chaffeises, Route des	5	1'873	97	9.59%	5.18%
Chatruffe, Chemin de	6	140	44	23.77%	31.43%
Courtillet, Chemin du	3	47	11	17.57%	23.40%
Crau-au-Fer, Chemin du	0	0	0	12.5%	0.00%
Cure, Chemin de la	2	35	2	0.00%	5.71%
Ecaravez, Chemin des	2	75	12	11.24%	16.00%
La Louche, Route de	10	638	68	14.28%	10.66%
Léchire, Chemin de la	3	74	4	12.22%	5.41%
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	1	400	3	0.00%	0.75%
Monts-de-Lavaux, rte des (localité)	18	14'900	1'243	7.58%	8.34%
Pâquis, Chemin du	1	35	4	18.75%	11.43%
Plan, Chemin du	3	285	31	16.00%	10.88%
Pralets, Chemin des	3	157	29	0.00%	18.47%
Signal, Route du	5	185	20	18.57%	10.81%
Villars, chemin de	6	133	16	15.60%	12.03%
Total	101	27'935	2'675	9.77%	9.58%



Activités des unités Police-Secours

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police	3'381	238	2093	251	799
	2023 : (2'718)	(158)	(1'642)	(230)	(688)
Préfecture	956	42	260	31	623
	2023 : (992)	(50)	(231)	(39)	(672)
Ministère public / Trib. Mineurs	264	7	132	10	115
	2023 : (211)	(9)	(72)	(10)	(120)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	257	19	176	20	42
	(2023 : 240)	(18)	(165)	(13)	(44)
Ivresses au volant	85	1	59	14	11
	(2023 : 70)	(2)	(53)	(7)	(8)
Actions proactives :					
Présences près des écoles	1'374	156	920	78	220
	(2023 : 1'098)	(113)	(738)	(85)	(162)
Contrôles circulation	2'324	118	1'503	223	480
	(2023 : 2'103)	(98)	(1'394)	(243)	(368)
Patrouilles et actions préventives	7'562	469	5'724	437	932
	(2023 : 7'289)	(346)	(5'585)	(498)	(860)

Amendes d'ordre

2024	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse (2023)	10'403 (9'504)	313 (297)	9'023 (8'233)	811 (718)	256 (256)

Pour les détails, il y a lieu de se référer au rapport de gestion de l'ASEL.

SDIS Ouest-Lavaux

Considérations générales

L'année 2024 qui a marqué les dix ans d'existence du SDIS peut être considérée comme exceptionnelle, notamment en raison du nombre d'interventions, mais également en



termes de renforts apportés à d'autres SDIS ou encore en raison d'un taux de présence lors des exercices et formations qui ne cesse d'augmenter depuis quelques années.

Ces événements et indicateurs démontrent certes que cette année a été hors-norme, mais derrière ces chiffres impressionnants, il y a 161 femmes et hommes, toutes et tous volontaires, qui assurent 24h/24 et tous les jours de l'année un service de secours de qualité pour les 36'000 habitants des communes de notre périmètre. Ce sont elles et eux qui sont véritablement exceptionnels !

Organisation

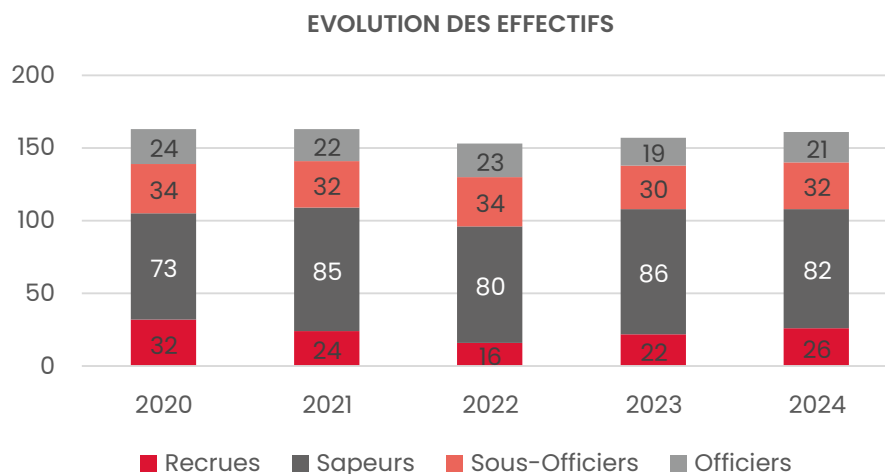
ORGANE POLITIQUE

Le SDIS est organisé sous la forme d'une Association de Communes. Les membres de cette Association sont les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises. Quant au Comité de Direction, organe exécutif, il a tenu quatre séances ordinaires pour traiter des affaires courantes, préparer les préavis ainsi que le budget 2025.

Effectifs

Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2024 (+8 personnes). La pyramide hiérarchique reste quant à elle équilibrée.



JUBILAIRES À BELMONT-SUR-LAUSANNE

➤ 25 ans de service

Maj Sébastien Baehler, Commandant

➤ 10 ans de service

App Karim Ganour



NOMINATIONS ET PROMOTIONS – BELMONT-SUR-LAUSANNE

Ont été promus au 1er janvier 2024 :

- À la distinction de Caporal
- App Vladimir Novak

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La section JSP est composée de 7 filles et 10 garçons, âgés de 10 à 18 ans. Très active, la section totalise 10 exercices ordinaires, soit 30 heures d'instructions. Les jeunes gens ont reçu une formation riche et diversifiée, complétée par un entraînement d'une journée, simulant une intervention en conditions proches de la réalité d'un feu d'habitation.

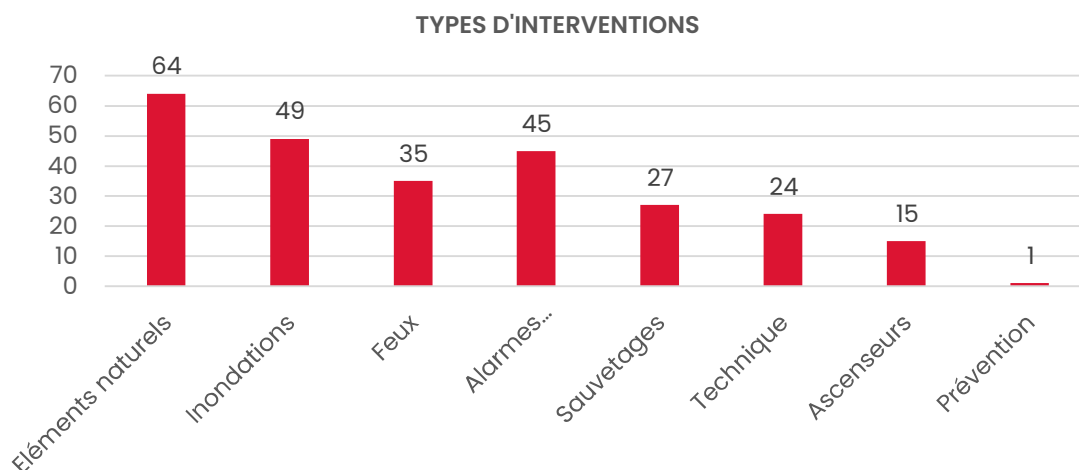
RECRUES 2024

Au 1er janvier 2024, 24 recrues ont intégré le SDIS à la suite du recrutement réalisé en novembre 2023. Elles ont suivi 30 heures de formation réparties en 10 soirées d'exercices et encadrées par 26 officiers et sous-officiers. Elles ont également participé à 3 samedis de formation. Enfin, 19 recrues ont suivi le cours de base FB01 dispensé par l'ECA pendant deux jours. À noter que dans le courant de l'année, 8 recrues ont décidé de mettre un terme prématuré à leur formation pour cause de déménagement, raisons personnelles ou manque de temps.

Activités

INTERVENTIONS

L'année 2024 a été marquée par un nombre record d'interventions incluant plusieurs demandes de renfort à d'autres SDIS. Grâce à des effectifs suffisants, le SDIS assure l'ensemble des missions confiées, y compris en journée.





Les 259 interventions sont géographiquement réparties comme suit :

Localité	Nombre d'interventions
Belmont	29
Lutry	72
Paudex	17
Pully	134
Hors périmètre	7

Formation

La formation continue est la pierre angulaire d'un pompier compétent et comme chaque année, les sapeurs se sont entraînés, perfectionnés et ont acquis de nouvelles aptitudes. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction. En 2024, ils ont suivi :

- › 7'665 heures d'exercices internes, réparties en 224 soirées et 3 samedis
- › 2'542 heures de cours ECA, soit l'équivalent de 318 journées de cours

VÉHICULE POSTE DE COMMANDEMENT

L'Établissement Cantonal d'Assurance a décidé de réaffecter le Véhicule Poste de Commandement (VPC). À partir du 10 janvier 2025, le VPC ne sera plus desservi par le Service protection et sauvetage de Lausanne (SPSL), mais par des sapeurs-pompiers du SDIS Ouest-Lavaux, spécialement formés à son utilisation et tous très motivés par ce nouveau défi.





Ce véhicule permet de gérer les interventions d'envergure en mettant à disposition sur site du matériel informatique, des outils de télécommunication et des supports de gestion tactique. Son rayon d'action peut sensiblement varier en fonction de la disponibilité des trois autres véhicules, mais il interviendra essentiellement dans le centre du canton.

Actuellement 27 sapeurs ont suivi la formation de base et 23 ont validé leur formation de spécialiste. Nous avons mis en parallèle un cursus de formation continue qui va débiter en 2025.

TECHNIQUE

Les tubes à clé contenant les moyens d'accès aux immeubles, ont une nouvelle fois occupé une part importante des activités.

En matière de planification des interventions, une attention particulière a été portée à 5 sites complexes ou recevant du public. Ces mises à jour permettent aux équipes d'intervention de disposer de données précises et à jour pour des sites sensibles.

Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)

Considérations générales

La Protection civile constitue la seule force mobilisable rapidement et en nombre pour des tâches de protection, d'assistance et d'appui à la population.

L'ORPC Lavaux-Oron offre ses services à la population des 16 communes du district. Le bataillon est composé de trois compagnies conduites par des cadres de milice, et représente un effectif d'environ 300 miliciens. Huit professionnel·le·s épaulent le bataillon, ce qui représente 7.4 ETP.

L'ORPC a mené à bien l'ensemble de ses missions, en portant une attention particulière à l'instruction. Cependant, en raison de la réduction des effectifs et de l'application de la nouvelle loi LPPCi (Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile), l'organisation de protection civile fait face à un déficit significatif en matière de cadres. En effet, le monde professionnel complique les efforts de recrutement.

Pourtant, les événements rappellent l'impératif d'être préparés à tout type de risque, raison pour laquelle l'entité collabore étroitement avec la Division cantonale PCi afin de concevoir des stratégies adaptées aux dangers identifiés.

Organe politique

Constitué en association intercommunale les autorités politiques comprennent un Conseil intercommunal qui s'est réuni à deux reprises ainsi qu'un Comité de direction lequel a siégé à trois reprises en 2024.

Les délégué·e·s de la Commune sont identiques à ceux de l'an dernier, à savoir :



- › Philippe Michelet, Conseiller municipal et Claudine Gygi, Conseillère communale pour le Conseil intercommunal ;
- › Nathalie Greiner, Syndique et membre du CODIR.

Projet Tetris

Au printemps 2021, le Canton présentait aux 10 Organisations Régionales de Protection civile (ORPC) son intention de les centraliser en une seule et unique ORPC cantonale, avec un commandement unifié central.

Une forte mobilisation des CoDir des dix régions, portée par l'Assemblée des présidents des Comité directeurs ORPC Vaud, accompagnée de leurs commandants, a abouti à une proposition alternative appelée « Synergies renforcées » qui a été proposée au Conseiller d'État Venizelos. En effet, en matière d'autonomie communale, il fait sens de préserver l'ancrage régional de la Protection civile et de la sécurité dans son ensemble, chaque région ayant une connaissance accrue du terrain, de ses habitant·e·s ce qui est une vision absolument essentielle aux missions de l'ORPC.

Une délégation de Députés a reçu Jean-Marc Chevallaz, Président du CoDir ORPC Lavaux-Oron et le Cdt Favre afin de mieux comprendre les enjeux et les différends qui nous opposent à la vision du Canton. MM. Chevallaz et Favre, représentant respectivement les organes politiques et opérationnels ORPC Vaud.

Plutôt qu'une révolution, il faut penser évolution de la PCi pour les cinq à huit ans à venir, le temps que la législation fédérale soit éventuellement adaptée et qu'il puisse être constaté si effectivement une réhausse des effectifs doit avoir lieu dès 2032, ce qui aurait une incidence majeure sur l'organisation de la PCi. En résumé, il faut laisser du temps au temps. À l'été 2024, le Conseil d'État et les organisations faitières des communes ont décidé d'ouvrir une nouvelle plateforme d'échanges et de négociations Canton-Communes portant à la fois sur la capacité de la protection civile à assumer ses missions et sur une révision de la Loi sur la protection de la population. L'objectif est de trouver un chemin commun afin d'aboutir à un accord acceptable pour tous. Les derniers retours reçus concernant ces discussions ne vont pas dans le sens des propositions faites du côté des communes.

Instruction

Durant les cours de répétition, l'instruction s'est articulée autour de plusieurs thématiques, telles que battue (recherches de personnes), découpage, déplacements de charges élevées, poste de conduite en campagne ou encore alimentation des antennes Polycom.

L'ORPC a également collaboré avec les corps de police APOL (Association Police Lavaux) et Police de l'Est-lausannois pour dispenser une formation de régulation du trafic de qualité, ainsi qu'avec l'ORPC Broye-Vully pour la formation sur le dispositif INSARAG (International Search and Rescue Advisory Group) dédié à la recherche et au sauvetage en milieu urbain dans des structures effondrées et à la coordination opérationnelle sur le terrain.



Retour sur les interventions et autres situations d'urgence

Au contraire de 2023, ni la FIR (formation d'intervention régionale), ni la FAR (formation d'appui régionale) n'ont été sollicitées pour ce type d'intervention. Pour rappel, en cas d'événement, la FIR est appelée en priorité, suivie de la FAR, au besoin.

Manifestations

L'an dernier, 3 manifestations ont occupé le bataillon pour 238 jours au total. En 2024, l'augmentation est significative puisque 5 manifestations avaient occupé miliciens et professionnels durant 406 jours.

- Tour de Romandie du 25 avril au 29 avril 2024 – 112 jours de service
- Giron des Musiques à Belmont du 27 au 29 mai 2024 – 36 jours de service
- Xtratrail du 24 au 27 mai 2024 – 101 jours de service (53 jours en 2023)
- Camp de l'ARFEC du 2 au 12 août 2024 – 110 jours de service (120 jours en 2023)
- Lausanne Marathon du 25 au 28 octobre 2024 – 47 jours de service (65 jours en 2023)

La Protection civile du district Lavaux-Oron dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Commune de Belmont à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

Forêts

Considérations générales

Début 2024, 30 m³ de châblis datant de l'automne 2023 ont été exploités au chemin de Villars. Pour rappel, les châblis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés. Durant l'été, un seul épicéa a été attaqué par les bostryches dans les forêts communales ! En comparaison avec certaines communes du Canton qui ont exploité jusqu'à 3x la possibilité annuelle, la Commune de Belmont a vraiment été épargnée par cette épidémie.

Martelage et exploitation

Définition : Sylve = m³ estimé sur pied selon le tarif d'aménagement vaudois

Lieu-Dit	Interventions	Forêt protégée	Total tiges	Volume total
Ch. de Villars	Châblis	non	11	31.3
Ch. de la Biolette	Réalisation	non	32	97.3
Les Bas-Monts	Éclaircie jardinatoire	non	34	54.2



Ch. du Jordillet	Mise en lumière	oui	19	60.4
Total tiges			96	
Total sylves				243.2
Possibilité				220
Solde année 2023				7.5
Volume disponible				-15.7

VENTE DES BOIS

En 2024, le volume est plus conséquent que l'an dernier (401 m³) car il comprend également le volume de bois exploité dans les forêts privées sous contrat de gestion.

Volume des bois commercialisé		
Bois de service (sciage)	Résineux	141 m ³
	Feuillus	0 m ³
Bois énergie	Résineux et feuillus	385 m ³
Total des bois		526 m³

Les prix des différents assortiments n'ont pas varié ; ils sont les suivants :

- › Bois de service résineux épicéa/sapin : CHF 40 à CHF 120.-/m³ ;
- › Bois de service feuillu CHF 80 à CHF 200.-/m³ ;
- › Bois énergie feuillu CHF 50 à CHF 60.-/m³ ;
- › Bois énergie résineux CHF 39.-/m³.

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière et le bois énergie est vendu à la compostière la Coulette.

SOINS CULTURAUX

1 surface de 6'300 m² de soins cultureux située vers le refuge des Bas-Monts a été traitée par le service forestier de la Commune de Lutry.

ENTRETIEN DES CHEMINS

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins et sentiers forestiers.

Aux chemins de la Biolette et de la Musette, 2 tronçons ont subi un entretien plus conséquent. En effet, ces tronçons n'étaient plus très praticables, il a fallu recharger la couche de fermeture avec l'apport de 11m³ de tout-venant.



PLANTATION

La plantation effectuée en 2023 a reçu son entretien annuel. 1 à 2 fauchages par année sont nécessaires durant les 5 années qui suivent afin d'éliminer la concurrence de végétation. Une dizaine de plants a dû être remplacée. Pour rappel, il s'agit des 120 plans qui ont été plantés en 2023 à la suite de dégâts survenus en février

SUBVENTIONS

Les subventions forestières suivantes ont été versées à la Commune :

Libellé	Montant
Entretien des forêts de protection publique	CHF 1'484.25
Entretien des forêts de protection privée	CHF 11'155.30
Soins aux jeunes peuplements	CHF 1'386.00
Création de peuplement d'essences rares	CHF 1'963.45
Rétrocession sur les carburants	CHF 201.50
Total	CHF 16'190.50

Vignes

Considérations générales

Parole de vigneron, les années en 4 sont réputées compliquées !!

L'année 2024 ne fait pas exception : entre gelées printanières, grêle, pluies abondantes et mildiou, c'est en cave que ce millésime deviendra poésie, génie ou petit millésime, c'est selon ! Car un vin, c'est complexe, c'est du vivant, en constante évolution.

Pour le millésime 2024, la Commune est, pour ses trois cépages, en dessous des quotas, plus particulièrement avec les rouges. Cependant la qualité est au rendez-vous malgré les aléas climatiques de cette année. À suivre donc, en cave, durant plusieurs mois avant la mise en bouteilles.

Au plaisir d'une rencontre prochaine lors de la dégustation du millésime 2024 qui ne manquera pas de surprendre chacune et chacun selon sa poésie.



Domaine communal

ENCAVAGE ET VINIFICATION

Depuis l'automne 2023, les raisins et les vins du domaine communal sont encavés et vinifiés par l'Union vinicole de Cully.

Le vigneron-tâcheron communal, M. Gilbert Fischer, en charge de nos vignes depuis 1989, a souhaité passer le flambeau à ses enfants afin de prendre une retraite plus que méritée. La Municipalité a donc pris acte de sa démission et a accepté d'établir un nouveau contrat de vignolage aux noms de ces derniers. La Municipalité remercie vivement Gilbert Fischer pour son engagement et les bons soins prodigués aux vignes communales durant ces deux décennies.

Biodiversité – Label Vinatura

Les vignes communales sont certifiées par le Label Vinatura pour une viticulture qui s'inscrit dans la durabilité et le respect du paysage et de la biodiversité. 75% de la surface des vignes doivent par ailleurs être enherbée. Cette couverture du sol certes accentue encore le besoin en eau, mais évite l'érosion.

Depuis 2021, les vignes communales ne reçoivent plus de traitement à base de produits de synthèse après la formation des baies. Ce programme, soutenu par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires du Canton, est entré en vigueur en janvier 2020. Les seuls produits autorisés depuis la floraison sont ceux utilisés en culture biologique – cuivre et soufre pour les vignes de Belmont.

Les nouveaux vigneron-tâcherons ont également testé l'utilisation de drones pour traiter quelques parcelles de vignes voisines. En cette année de pluies abondantes dès le printemps et jusqu'aux vendanges, cette méthode s'est avérée beaucoup plus compliquée en raison des nombreux traitements à faire entre les périodes sèches et pluvieuses, propices aux maladies de la vigne. En effet, en cas de forte pression sanitaire due aux intempéries, le traitement par drone ne s'avère pas suffisamment efficace et doit être complété par le traitement par pulvérisation manuelle (gun). La question du traitement par drone des parcelles communales se discutera en 2025.

Des plantations de buissons et d'arbustes sur les parcelles viticoles adjacentes ainsi que quelques nichoirs supplémentaires ont été ajoutés en 2024. Les terrasses des vignes ont également été refaites afin de faciliter le travail viticole, notamment le passage de la chenillette.

Confrérie du Guillon : Belmont aux Quatre Heures du Vigneron

Parmi les activités organisées hors de ses fastueux ressats, la Confrérie du Guillon met à l'honneur chaque année les crus du terroir, dans un domaine ou village viticole du Canton à l'occasion de la tenue des Quatre Heures du Vigneron.

C'est ainsi que la commune de Lutry est devenue les 31 août et 7 septembre 2024 la capitale des vins vaudois, accueillant près de 1000 convives sur les deux samedis proposés et mettant ainsi à l'honneur les vignerons et domaines de l'appellation Lavaux-Lutry. Cette



manifestation est sans conteste un véritable faire-valoir pour l'aire de production locale et sa région.

Ainsi, durant chacun des samedis réservés, dès 12 :30, les hôtes ont été accueillis au son des trompettes par les Autorités du lieu, et les Conseillers en robe, postés en plein centre du Bourg, ont servi taillés aux greubons et vin d'accueil des domaines viticoles des communes de Lutry, Belmont, Corcelles-près-Payerne, Paudex, Payerne et Pully, toutes propriétaires de vignes Lavaux AOC dans l'appellation de céans.

Quelque 19 domaines partenaires étaient présents (domaines des communes compris), sur un parcours de découverte s'étendant entre le château, la Grand-Rue, la salle du Grand Pont et le bord du lac, permettant ainsi aux participants d'aller à la rencontre des différents producteurs et vignerons. Des moments propices aux rencontres, aux échanges et à la convivialité entre communes mais également avec des personnes venues des quatre coins du Canton.

La Municipalité se félicite d'avoir pu prendre part à cette manifestation d'envergure qui a permis de faire connaître et promouvoir ses différents crus et remercie chaleureusement ses collaborateurs pour avoir tenu avec convivialité et beaucoup d'implication le stand du domaine communal et avoir ainsi porté haut les couleurs de la Commune.

Vendanges

La récolte du Gamaret et du Garanoir a été faite à l'interne avec des collaborateurs de la DUD de la DTSI ainsi que la DFMI.

2024

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1'160	Chasselas	69°	900
355	Pinot noir	92°	270
141	Gamaret	89°	108
251	Garanoir	87°	192

2023

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1'110	Chasselas	75°	844
404	Pinot noir	85°	308
279	Gamaret	92°	213
380	Garanoir	97°	289





Distinction

Cette année encore, le vin blanc Grand Cru « En La Portaz » a obtenu le label « Or » Terravin pour le millésime 2023.

Nous avons également proposé cette cuvée au concours Lavaux Passion Trophy et obtenu une honorable distinction de 90 points sur 100. Pour rappel, ce concours est organisé par le magazine Falstaff qui est un recueil des vins d'ici et d'ailleurs.

Mise en bouteilles

Cuvée	Année	Nombre de litres
Blanc	2023	900= 1'200 btes livrées
Rouge	2023	300 l. Toujours en cuve
Rosé de Pinot noir	2023	300 l. Toujours en cuve

Pour rappel, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de la mise en bouteilles. Pour le rouge, ce sont deux années qui s'écoulent entre la récolte et la mise en bouteilles.

Concernant la récolte de Pinot-Noir 2022, une cuvée de rosé de Pinot a été élaborée à l'occasion du Giron des Musiques « Lavaux-Oron et du Gros de Vaud » qui a eu lieu en 2024 à Belmont. Cette nouvelle cuvée, mise en bouteille de 0,5 dl, a été très bien accueillie ; il a dès lors été décidé de la maintenir dans l'assortiment communal.

Les prix étant inchangés depuis 2015, une légère adaptation de CHF 1.- a été faite sur les différents millésimes, ce afin d'être dans la moyenne des prix des communes voisines. À noter également que les nouvelles étiquettes sont maintenant étendues à tous les crus et qu'elles ont reçu un accueil enthousiaste, tout comme les verres spécialement conçus pour la dégustation et les manifestations communales.

Bouteilles produites en 2024

	Rouge 2022 Gamaret-Garanoir en 0.7dl	Blanc 2023 Chasselas en 0.7dl	Rosé 2022 Pinot noir en 0.5dl
Coûts d'exploitation	CHF 8'754.65	CHF 12'628.93	CHF 5'936.68
Nombre de bouteilles	470	1'200	600
Coût par bouteille	CHF 18.62	CHF 10.52	CHF 9.90

Vente

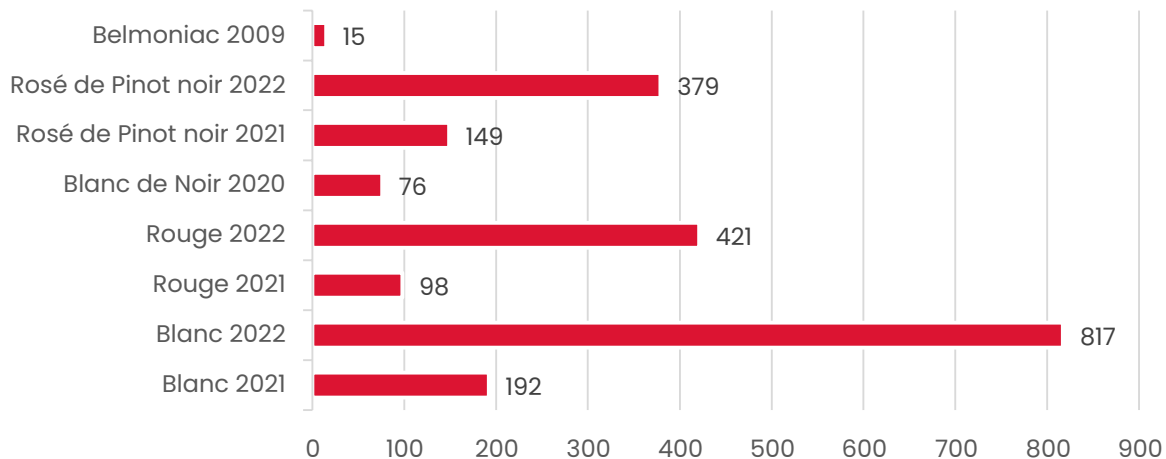
Cette année, 2'147 bouteilles ont été vendues ; 897 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 1'250 au public, dont 186 à l'Auberge communale, ce qui représente un montant de CHF 27'773.-.



Une augmentation des ventes de 26% cette année motive dans la volonté de proposer les cuvées en bouteilles de 0,7 dl pour le blanc et le rouge et d'agrémenter l'offre avec la mise en place de désirées pour les 3 millésimes.

En cave, le stock se monte à CHF 27'161.- (valeur calculée au prix courant), pour un total de 2'462 bouteilles. À ce stock s'ajoutera la production encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.

STOCK ÉCOULÉ EN 2024



Ruches communales



L'épisode de gel au cours du printemps a mis à rude épreuve le travail des butineuses déjà bien avancé. Ce froid a eu raison de la 1ère récolte qui a servi de réserve aux colonies pour leur survie. Leur travail de l'été a permis de récolter un peu plus de 62kg de miel, soit une moyenne de 12kg sur les 5 ruches.

La vitesse de vol d'une butineuse est de l'ordre de 27km/h et ses ailles effectuent 74 à 200 battements par seconde. Lors de ses sorties de ruches, entre 15 à 30 minutes, elle visite entre 20 et 300 fleurs et parcourt environ 1 km. Elle récolte ainsi 40mg de nectar ou 20 mg de pollen à chacune de ses sorties...

Il n'y a pas eu de perte de colonies durant l'hiver 2023-2024 et un beau début de développement des colonies entre mars et avril.

Le mois de mai a également été largement maussade, ce qui s'est traduit par une récolte



de printemps inexistante. La disette a suivi et il a même fallu nourrir quelques colonies.

Dans certaines régions du canton, la saison d'été s'est terminée sur une mauvaise note en raison de l'apparition de la mélézitose ; Il s'agit d'un miel fabriqué par les abeilles sur la base d'un miellat tiré de pucerons qui se fige quasi immédiatement dans les rayons rendant l'extraction du miel impossible.

Cependant sur le rucher de Belmont, cela ne s'est heureusement pas produit et les 5 colonies en place ont réussi à produire un peu plus de 60 kg de miel au total. La récolte 2024 mise en pot est donc uniquement issue de la récolte d'été.

Fin 2024, les abeilles belmontaises sont au repos et vivent au ralenti avec des réserves suffisantes pour passer l'hiver, car évidemment tout n'est pas récolté. Confiées aux bons soins de notre apiculteur, M. Sylvain Uldry, elles recevront en début d'année un ajout de sirop de sucre et un traitement contre le varroa, un parasite qui colonise les ruches. Aux vues des problématiques d'approvisionnement du marché en miel, la Commune de Belmont est heureuse de pouvoir proposer un miel de qualité, naturel et qui plus est, des plus local.

DFMI

**Direction des Finances, de la Mobilité et de
l'Informatique**





Jean-Claude Favre Conseiller municipal

Finances,
Mobilité,
Informatique

Préambule

L'année 2024 a été marquée par des défis et des avancées significatives pour la Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique. Dans un contexte économique en constante évolution, notre engagement a été de garantir une gestion rigoureuse des finances communales, tout en investissant dans des projets stratégiques pour l'avenir de notre Commune.

La transition numérique a continué à occuper une place centrale dans nos activités, avec la finalisation de plusieurs projets visant à améliorer l'efficacité administrative, la transparence comptable et la sécurité informatique. Grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires intercommunaux, notamment la Ville de Pully, nous avons renforcé nos infrastructures numériques tout en garantissant la protection des données et la continuité des services.

Sur le plan de la mobilité, nous avons poursuivi nos efforts pour favoriser les transports publics et les solutions de mobilité douce. L'évolution de la fréquentation des lignes de bus desservant notre commune confirme l'importance de ces infrastructures et nous incite à poursuivre nos actions en faveur d'une mobilité durable et efficace.

La durabilité est désormais une priorité transversale à l'ensemble de nos activités. En cohérence avec le Plan Énergie et Climat Communal (PECC), nous avons initié plusieurs mesures visant à réduire notre empreinte carbone et à favoriser une gestion plus responsable des ressources. L'accompagnement des habitant·e·s dans leurs démarches de transition énergétique, le développement des infrastructures de mobilité douce et l'optimisation de notre gestion énergétique communale font partie des actions concrètes entreprises cette année.

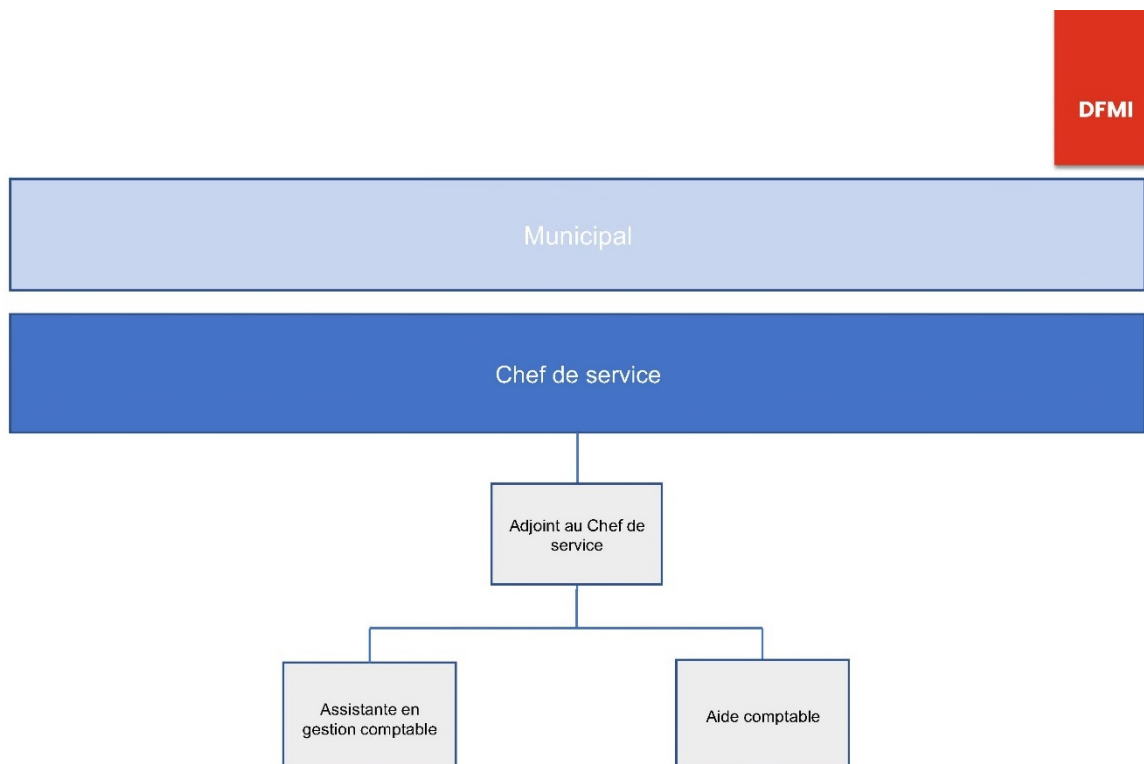
Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la DFMI pour leur engagement, ainsi que les différents partenaires et instances avec lesquels nous avons œuvré pour assurer une gestion efficace et durable de nos ressources.



DFMI – Direction des Finances et de la Mobilité et de l’Informatique

Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DFMI sont assumés par les personnes suivantes :



Le Municipal en charge assure par ailleurs un rôle de délégation auprès des instances suivantes :

- › Comité faîtière système informatique : membre ;
- › tl (Transports publics lausannois) : membre du conseil d'administration, Président de la Commission audit et risques et membre du Conseil du Réseau tl ;
- › CIP (Caisse intercommunale de pensions) : délégué pour la partie employeur ;
- › Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : Vice-Président du Conseil intercommunal et membre de la commission de gestion (21-26) ;
- › Centre sportif Malley : délégué ;
- › Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (objets financiers) : délégué ;
- › UCV : membre du Conseil des 50.



Service des Finances

Le Service des Finances s'occupe de gérer tous les aspects financiers liés au fonctionnement de l'administration communale. Il est le garant du suivi des états comptables réguliers, il établit le budget de l'année et veille au suivi de la trésorerie disponible pour le fonctionnement général des affaires.

Au 31 décembre 2024, le service comptait sur les bons services de 4 employé-e-s, totalisant 3.7 équivalent plein temps.

Affaires courantes

Pour l'année 2024, on dénombre :

- › 5'634 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire, etc.) pour un total de CHF 1'136'335.-;
- › 923 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (CVE les Moussaillons, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 991'140.-;
- › 2'540 factures reçues pour un montant total de CHF 22'704'410.-;
- › 3'357 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire ;
- › 125 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- › 743 rappels émis pour un montant total de CHF 327'333.- (affaires communales et accueil de jour).

Projets réalisés en 2024

Plusieurs projets ont été initiés, poursuivis ou terminés en 2024 :

- › Finalisation du projet de gestion des engagés ;
- › Finalisation du projet de numérisation des documents papier détenus au Service des finances ;
- › Finalisation du projet de digitalisation complète des pièces comptables (le service n'a imprimé aucune pièce en 2024) ;
- › Finalisation du projet de centralisation des opérations bancaires par le protocole EBICS ;
- › Finalisation du projet de commercialisation des cartes journalières dégriffées CFF ;
- › Démarrage du projet de création de lots de facturation sur InnosolvCity ;
- › Démarrage du projet de remplacement de notre outil de gestion des salaires ;
- › Application du nouveau plan de classement à l'arborescence Finance dans notre outil GED ;
- › Diverses formations dispensées pour les nouveaux·lles collaborateur·rice·s sur l'utilisation des outils métiers finances (visa factures, alimentation du budget) ;



- Création de nouveaux rapports liés au suivi des immobilisations ;
- Poursuite du projet de passage au Modèle comptable harmonisé II (MCH2), par des mesures anticipatives.

ACHAT ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal, soit « Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité », article 6, voici ci-après, les opérations effectuées durant l'exercice :

Achat

Achat de 6 parts sociales à la Banque Raiffeisen, valeur CHF 1'200.-.

Vente

Aucune vente en 2024.

Échange

Aucun échange en 2024.

Servitudes

Servitude liée aux canalisations du chemin des Grands Champs et du chemin de la Rouvène, valeur CHF 77'062.40.



Service Informatique

La mission principale du Service Informatique est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Pour assurer cette mission au quotidien, notre Commune bénéficie, depuis de nombreuses années, de l'assistance des équipes informatiques de Pully. Les éléments rapportés dans le présent document proviennent du rapport de gestion de la Ville de Pully lui-même.

La Municipalité remercie chaleureusement le responsable du SSI, ainsi que les membres de son service, pour la qualité des prestations fournies qui profitent tant à l'administration qu'aux administré·e·s.

Affaires courantes

En 2024, le service desk du SSI a reçu et traité près de 2'500 tickets répartis à 80 % pour des demandes et 20 % pour des incidents. L'outil utilisé permet de traiter rapidement les demandes des utilisateurs et les renseigner au fur et à mesure de l'avancement de leurs demandes.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully, hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

Projets réalisés en 2024

En vue d'un passage harmonisé de tous les services sur un système de gestion des fichiers de type GED (gestion électronique des dossiers), un important travail préparatoire a été réalisé par les différents services durant l'année afin de quantifier, trier, renommer et reclasser un volume conséquent de données contenues sur le serveur de fichiers. Pour rappel, seule la DFMI avait intégré la GED en janvier 2021.

L'année 2024 a également été marquée par le paramétrage et la transition du logiciel de traitement des salaires. En lieu et place d'une solution appartenant à un éditeur tiers, il a été décidé d'étendre les fonctions de l'ERP principal, nommé ABACUS, pour intégrer un module de gestion des salaires. Cette transition a été pilotée par le Service des Ressources humaines ; les derniers contrôles ont été achevés à la fin de l'année et la première paie avec ce nouvel outil a pu être réalisée avec succès au mois de janvier 2025.

L'ensemble des nouveaux postes de travail virtualisés, acquis dans le cadre d'un budget d'investissement alloué en 2023, a été déployé au printemps 2024. Cette mise en place était indispensable pour pouvoir garantir l'évolution des postes de travail vers les dernières versions du système d'exploitation Microsoft Windows 11 et abandonner la précédente version qui sera obsolète dès octobre 2025. Cette prochaine échéance a également conduit le SSI à mettre à jour l'infrastructure de gestion destinée à virtualiser les postes de travail.



Parallèlement, le SSI a mis à jour l'ensemble de l'infrastructure de gestion des serveurs afin d'être en mesure de supporter les nouvelles versions de Microsoft Windows Server 2025.

Comme chaque année, le maintien d'une infrastructure technique à jour représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI.

Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels mais également d'en garantir leur sécurité. Il s'agit notamment de :

- › La mise à jour régulière du système d'exploitation des postes de travail utilisateurs ;
- › La mise à jour des équipements du réseau ;
- › La réinstallation de serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- › La mise à jour de tous les équipements de sécurité ;
- › La mise à jour de l'anti-virus et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités destinées à renforcer les protections ;
- › La mise à jour de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- › La mise à jour de l'infrastructure téléphonique ;
- › La mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications.

Sécurité

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel.

Au cours de l'année 2024, 19 vulnérabilités notables, signalées sur des produits que le SSI exploite, ont nécessité des interventions urgentes de leur part. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne.

Mobilité

La mobilité représente une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Il ne sera question ici que de la partie « services de transport à la population » (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- › Les tl (Transports publics lausannois) ;
- › Les transports régionaux ;
- › Les taxis.

Transports lausannois (tl)

Les Transports publics lausannois (tl) ont transporté 131 millions de voyageur·euse·s en 2024. C'est cinq millions de plus qu'en 2023 (+3,9%).

La population plébiscite les bus tant sur le réseau urbain (+4,8%) que régional (+7,4%). Les métros m1 et m2 connaissent une progression stable d'environ 2% et la ligne du LEB franchit pour la première fois la barre des 4 millions de voyageur·euse·s.

En 2024, le m2 passe la barre des 36 millions de voyageur·euse·s (+2,2%) et le m1 celle de 15 millions (+1,9%). Ces systèmes avaient été conçus à l'origine pour 25 millions respectivement 8 millions de voyageur·euse·s. La croissance des métros se concentre principalement sur les week-ends, démontrant leur saturation le reste de la semaine.

En ce qui concerne les lignes traversant le territoire communal :

- la **ligne 47** a transporté **1'124'481** voyageur·euse·s en 2024, ce qui représente une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente ;
- la **ligne 49** a transporté **185'828** voyageur·euse·s en 2024, soit une hausse de 8,8% par rapport à 2023.

Les bus de la ligne 47 ont parcouru 546'000 km au cours de l'année et ceux de la ligne 49 155'000 km.

Les arrêts les plus fréquentés sont ceux de Grands Champs pour la ligne 47 et de Burenos pour la ligne 49.

A relever également que 10'997 voyageur·euse·s ont fait appel aux services Taxibus dans la zone 952 Pully-Belmont en 2024 (+7,2% par rapport à 2023).

L'écosystème tl est composé de bus, de métros, d'un train, et bientôt d'un tramway. Les tl suivent de près ces différents systèmes pour gérer la pression qui peut peser à certaines heures de la journée sur chacun d'entre eux. Entre septembre et le début du mois de décembre 2024, les tl ont rencontré des difficultés sur le réseau de bus urbain en raison d'un manque de conducteur·rices et/ou de véhicules péjorant la qualité du service à la clientèle. Des mesures correctrices ont été appliquées au changement d'horaire du mois de décembre. Les heures de passage aux heures de pointe du matin et du soir des lignes de bus à haute fréquence ont été adaptées. Ces mesures ont permis aux tl de planifier une offre toujours attractive, mais tenant compte des capacités humaines et matérielles de l'entreprise. Ces actions ont diminué la pression sur les conditions d'exercice du travail du personnel de conduite et permettent de fournir à la clientèle des horaires plus lisibles en diminuant le nombre de courses supprimées à la dernière minute.

Transports régionaux

En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices. Leurs coûts non-couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes, en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

Les transports régionaux du canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :



- › Bassin 1 – Nord vaudois – Vallée de Joux ;
- › Bassin 2 – Broye ;
- › Bassin 3 – Nyon – Rolle – Aubonne ;
- › Bassin 4 – Morges – Cossonay ;
- › Bassin 5 – Lausanne – Echallens – Oron ;
- › Bassin 6 – Riviera – Pays-d'Enhaut ;
- › Bassin 7 – Chablais.

Notre Commune fait partie du bassin 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.

Taxis

Le service de taxis sur notre Commune est géré au travers de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, association dont notre commune est membre, de même que 12 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens et Lutry).

Les organes intercommunaux de l'association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis qui met à disposition 4 collaborateurs représentant 3,2 EPT.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à 2 reprises en 2024. Durant ces séances, les préavis en lien avec le rapport de gestion, les comptes et le budget ont été adoptés. En outre, il a traité 2 postulats déposés lors de la séance du 4 octobre. A cette occasion, il a décidé de les renvoyer à la Commission de gestion pour étudier leur prise en considération.

Le Comité de direction a tenu 2 séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

En outre, le Comité de direction a traité les derniers recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu 5 séances en présentiel et a rendu des décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

Fin 2024, le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 292 véhicules, dont 160 véhicules hybrides (164 en 2023), 70 véhicules électriques (21 taxis en 2023) et 62 véhicules thermiques (96 en 2023).

Les stations sont au nombre de 45 et offrent un total de 168 places (173 en 2023). Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 744'544 courses, soit 450'960 distribuées et 265'470 au vol, contre 712'638 en 2023 (+4,5%).



Cartes journalières

Depuis la fin de l'année 2023, des cartes journalières CFF dégriffées peuvent être achetées au guichet de l'Office de la population.

Courant 2024, ce sont 85 cartes dégriffées qui ont ainsi été vendues au guichet de la Commune pour un montant total de CHF 4'426.-.

Durabilité

Préambule

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2022 et selon l'engagement pris dans notre programme de législature, la Municipalité a exprimé le souhait de développer des actions pour que notre Commune fasse partie des communes exemplaires en matière de durabilité.

Dans ce sens, la Municipalité a œuvré depuis le début de l'année 2023 à l'élaboration d'un Plan Énergie et Climat Communal (PECC). Un grand nombre d'habitant.e.s a participé au sondage transmis en février 2023, et une trentaine de personnes ont accepté de prendre part aux ateliers participatifs abordant des thématiques spécifiques, permettant ainsi de préciser une politique énergétique et climatique adaptée à la réalité et aux ressources de notre Commune.

La planification directrice résultant de cette démarche donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir. Elle est composée entre autres d'une vision à long terme, d'objectifs à moyen terme et d'un plan concret d'actions à réaliser.

L'ensemble des documents relatifs à ce Plan Énergie et Climat Communal est disponible sur notre site à l'adresse <https://www.belmont.ch/fr/actualites-et-infos/plan-energie-et-climat-communal/>.

La durabilité étant un sujet transverse qui concerne l'ensemble des dicastères, certains sujets seront également abordés dans les autres chapitres.

Évolution du PECC

Courant 2024, un nombre important d'actions a été entrepris par les différentes Directions dans le cadre des engagements durables des Autorités communales, sur la base de ce qui avait été convenu lors de l'élaboration du PECC. Entre autres :

- **Projet Group-IT**

Mise en place d'une aide à l'élaboration d'un appel d'offres groupé pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques. Cette démarche a permis à une trentaine de propriétaires de pouvoir bénéficier d'une aide dans l'élaboration de leur projet de pose de panneaux solaires sur leur toiture.

- **Mise en place d'un marché hebdomadaire.**



Dorénavant, tous les jeudis après-midi depuis le mois de septembre, plusieurs marchands (maraîcher, fromager, boulanger, etc.) proposent des produits locaux à la population, selon le principe des circuits de distribution courts.

- › Planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Un plan de rénovation énergétique de nos bâtiments est en cours d'élaboration et les premiers travaux sont lancés avec une étude d'évolution du bâtiment situé à la route d'Arnier 80 (ancienne caserne).

- › Offre de subventions à la désinstallation de chaudières à mazout ou à gaz

Voir chapitre suivant sur l'évolution du fonds « Durabilité » ;

- › Offre de subventions pour la pose de panneaux solaires ;

Voir chapitre suivant sur l'évolution du fonds « Durabilité » ;

- › Offre de subventions à l'achat d'abonnements de transport public ;

Voir chapitre suivant sur l'évolution du fonds « Durabilité ».

Évolution du fonds « Durabilité »

2024 a également vu l'évolution du fonds « Durabilité » en « Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable » et la création d'un règlement communal pour l'alimentation de ce fonds.

L'objectif étant de pouvoir élaborer un programme de subventions plus complet pour la population, au travers de l'utilisation de ce fonds.

Ainsi, suite à l'adoption de ce règlement par le Conseil communal en date du 3 octobre 2024 et son approbation par le Chef du Département de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Sécurité (DJES) en date du 3 décembre 2024, ce programme de subventions a pu entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Le détail des subventions proposées ainsi qu'un premier bilan de la situation seront présentés dans le Rapport de gestion de l'année 2025.



DJAS

**Direction de la Jeunesse et des Affaires
Sociales**





Damien CUCHE **Conseiller municipal**

Pré et Parascolaire,
Écoles,
Services sociaux,
Culture et Sociétés locales
Paroisses

Préambule

La Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales (DJAS) développe et soutient des actions répondant aux objectifs du Collège municipal et aux besoins des différentes catégories de population pour que Belmont-sur-Lausanne reste un village accueillant et dynamique. La DJAS veille ainsi, en étroite collaboration avec la société civile, à développer des liens solides entre les différents groupes d'âge et à favoriser le bien vivre-ensemble, ainsi qu'une cohésion sociale durable.

Cette année 2024 a été particulièrement riche, marquée par le lancement de différents projets répondant à des besoins spécifiques, tant en faveur de nos aîné·e·s que pour les écolier·ère·s.

Les années à venir s'annoncent également prometteuses, avec la mise en œuvre de projets ambitieux et l'accompagnement d'événements majeurs. La DJAS est déterminée à renforcer l'offre de structures d'accueil pour les enfants, à promouvoir des activités extrascolaires enrichissantes et à développer des espaces de jeux et de loisirs intergénérationnels. Grâce à des initiatives adaptées, nous aspirons à faciliter la collaboration et la coordination entre les associations locales et toutes les personnes désireuses de s'investir dans des activités bénévoles et citoyennes, renforçant ainsi le tissu associatif de notre commune. Nous avons la chance de bénéficier d'un réseau d'engagements bénévoles qui apporte vitalité et dynamisme à notre communauté. Par conséquent, nous souhaitons harmoniser et améliorer les processus de soutien afin de créer davantage de synergies entre les acteurs locaux.

Ce rapport est aussi l'occasion de remercier chaleureusement le personnel de notre administration pour leur professionnalisme et leur expertise, deux éléments qui apportent une réelle valeur ajoutée à notre Commune. Leur engagement quotidien fait toute la différence et mérite d'être souligné.

À mes chères et chers collègues de la Municipalité, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour votre accueil chaleureux, votre bienveillance, et pour ces échanges d'une grande richesse qui sont essentiels à la gestion harmonieuse de notre administration.



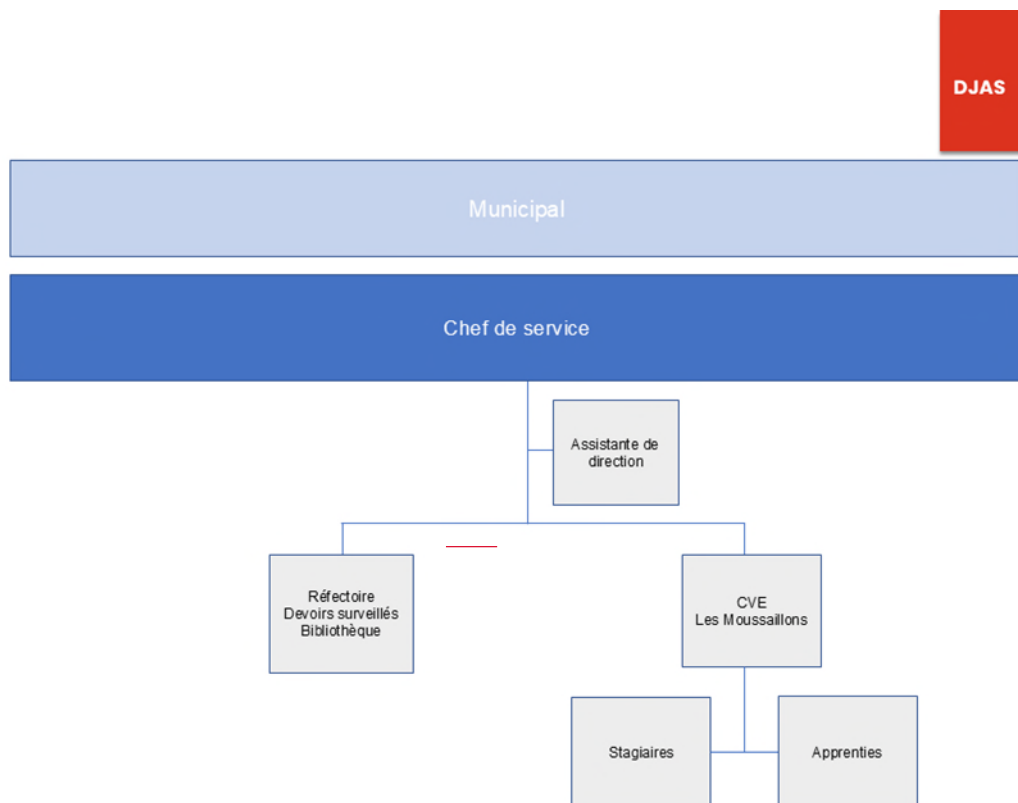
Le présent rapport de gestion se propose de vous présenter les principaux événements qui ont jalonné l'année dans les domaines suivants :

- L'organisation scolaire ;
- L'accueil de jour des enfants ;
- Les affaires sociales ;
- Les affaires culturelles, sportives et de loisirs ;
- Les initiatives des paroisses.

DJAS – Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales

Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DJAS sont répartis ainsi :



Le Municipal en charge représente la Municipalité dans de nombreuses entités, à savoir :

- Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont : membre du bureau de l'Entente ;



- › Établissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont : délégué au Conseil d'Établissement ;
- › Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) : membre du Conseil qui représente le district ;
- › Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) : membre du Comité directeur ;
- › Commission sociale communale : Président ;
- › Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BIC) : répondant communal ;
- › Région d'action sociale (RAS), Association régionale pour l'action sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS) : Président du Conseil intercommunal ;
- › Lausanne Région « Commission Enfance et Jeunesse » : délégué ;
- › Lausanne Région « Commission Seniors » : délégué ;
- › Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du Canton ;
- › Promotion Pully Paudex Belmont (PPB) : délégué au Comité ;
- › Les relations avec les sociétés locales, sportives et les écoles de musique de Belmont et Pully (EMP) : délégué aux comités ;
- › Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex) : membre ;
- › Paroisse protestante de Lutry-Belmont et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré : membre du Comité et délégué ;
- › Passeport-vacances, région lausannoise : délégué ;
- › Hôpital de Lavaux : délégué au Conseil de Fondation.

Organisation scolaire

La Commune est membre de l'Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont.

La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02) du 7 juin 2011, répartit les responsabilités entre l'État et les communes.

Les communes prennent à leur charge la mise à disposition et l'entretien des locaux et du mobilier, les transports scolaires, les devoirs surveillés, les camps et sorties, le réfectoire, ainsi que les honoraires des médecins et dentistes scolaires.

La collaboration et les décisions intercommunales sont prises en charge par le Bureau de l'Entente intercommunale au sein duquel siègent les représentants des trois communes. Ces dernières sont également représentées dans le cadre du Conseil d'Établissement.

Conformément à la LEO, les élèves commencent leur scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet de l'année concernée. L'école obligatoire comprend onze années d'études réparties en deux degrés soit le degré primaire et le degré secondaire I.



Le degré primaire dure huit ans répartis en deux cycles de quatre ans. Le premier cycle primaire dure de la 1P à la 4P et le deuxième cycle primaire court de la 5P à la 8P. Ces élèves sont scolarisés au collège de Belmont.

Le degré secondaire I dure trois ans, avec des cycles de voie générale ou pré-gymnasiale de la 9S à la 11S et aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. L'ensemble de ces élèves suivent leur scolarité au collège Arnold-Raymond à Pully.

Bureau de l'entente intercommunale de Pully, Paudex et Belmont

L'Entente Scolaire Intercommunale a pour objectif de répondre aux besoins scolaires des enfants résidant dans les communes partenaires (Pully, Paudex, Belmont). Un accord a été signé entre ces communes pour la scolarisation des élèves du primaire et du secondaire dans les écoles du territoire. Cette convention définit les règles de fonctionnement, les responsabilités et la répartition des frais.

La gestion est assurée par un bureau composé d'un délégué de chaque commune, nommé pour la durée de la législature, tandis que les directeurs des établissements scolaires participent aux réunions en tant qu'observateurs. Le secrétariat est assuré par la Ville de Pully.

En 2024, le bureau s'est réuni à quatre reprises pour aborder des sujets tels que la planification scolaire, le budget, les horaires, le transport des élèves, le stationnement autour des écoles ou encore la gestion du harcèlement scolaire.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement, créé en 2016, regroupe les deux établissements, soit le primaire et le secondaire, des Communes de Pully, Paudex et Belmont. Il est constitué de douze membres, issus à parts égales des parties prenantes suivantes :

- Le quart-politique, soit les représentants des autorités politiques des trois communes ;
- Le quart-parent, soit les représentants des parents des élèves fréquentant l'établissement ;
- Le quart-civil, soit les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement ;
- Le quart-professionnel, soit les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Selon l'article 33 de la LEO, ses missions sont les suivantes :

- L'insertion des établissements dans la communauté locale ;
- L'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves ;
- L'appui de l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, en rapport avec la vie des établissements.

Le Conseil d'Établissement s'est réuni à trois reprises durant l'année 2024.

Au cours de ces réunions, le Conseil a examiné divers sujets concernant la vie des deux établissements scolaires. Les membres du Conseil, au nombre de douze, ont abordé des



thèmes tels que les horaires scolaires, les entretiens avec les délégués de classe, l'organisation d'événements, tels que la fête de l'école, ainsi que des conférences notamment sur les préoccupations partagées (prévention servant à traiter des situations de harcèlement-intimidation entre pairs).

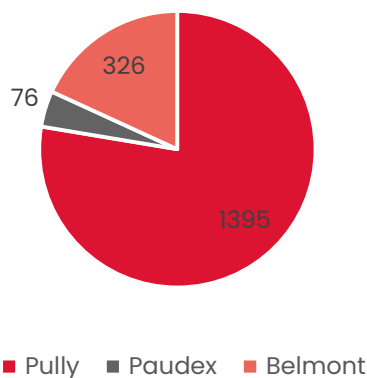
Établissement primaire

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont regroupe les élèves de la 1P à la 8P répartis dans onze collèges à Pully, Paudex et Belmont. Il accueille chaque jour 1797 élèves, accompagnés par plus de 200 enseignant·e·s et accueillis dans 93 classes, dont 2 classes de développement et 2 classes officielles d'enseignement spécialisé.

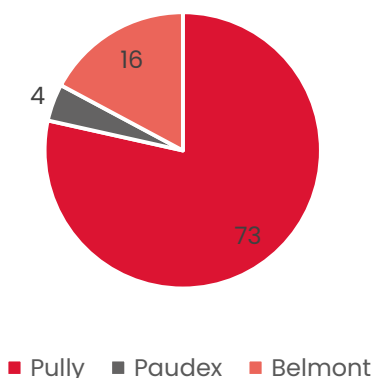
La DJAS assure le lien et la communication entre les enseignant·e·s, la direction, et le service de conciergerie de la Commune pour les élèves scolarisés au collège de Belmont.

La répartition géographique des 1797 élèves de l'Établissement primaire se compose comme suit :

RÉPARTITION DES ÉLÈVES CYCLE PRIMAIRE



RÉPARTITION, PAR CLASSES, DES ÉLÈVES CYCLE PRIMAIRE





CAMPS SCOLAIRES

Les élèves de 6P à 8P ont la chance de pouvoir prendre part à des camps de ski et à l'école à la montagne, organisés au Home-École, un chalet situé aux Mosses et appartenant à la Ville de Pully. Le chalet a été entièrement rénové ces deux dernières années. Il est à nouveau disponible pour les classes depuis la rentrée scolaire d'août 2023.

SERVICE DE LA SANTÉ SCOLAIRE

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. Il propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être et la santé des élèves.

Ce service est composé de personnes qui travaillent ensemble pour promouvoir la santé et être à l'écoute afin de trouver des solutions dans des moments difficiles. Le personnel est, bien entendu, soumis au secret de fonction.

Davantage d'information : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires>

Transports scolaires

Selon l'article 28 de la LEO, les communes doivent organiser un transport scolaire gratuit lorsque les élèves sont domiciliés à plus de 2.5 km de l'école.

La Commune organise les transports scolaires, en collaboration avec le prestataire « Car Postal », pour les enfants domiciliés sur les hauts de Belmont.

À la demande de parents domiciliés le long du trajet du bus scolaire, celui-ci a également pris en charge des enfants habitant dans un périmètre inférieur à 2.5 km. Cette prestation est payante et ne peut être octroyée que si le nombre de places disponibles est suffisant. Quotidiennement, 37 enfants du primaire et 11 du secondaire utilisent ce transport.

En ce qui concerne les élèves secondaires ou fréquentant une classe « Sports – Arts – Études » ou de « Raccordement », 150 abonnements « Mobilis » ont été octroyés pour les déplacements au collège Arnold Reymond de Pully.

Parascolaire

DEVOIRS SURVEILLÉS

Sous la surveillance d'un responsable et avec l'appui d'une auxiliaire, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, pour les plus grands (7P-8P) de 14h30 à 16h30, ou de 15h30 à 17h30, au tarif de CHF 6.- par session et par enfant.

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, en moyenne 19 enfants suivent les devoirs surveillés au quotidien (hors UAPE).

RÉFECTOIRE SCOLAIRE

Le réfectoire compte 100 places. Il est à disposition des enfants durant la pause de midi uniquement.

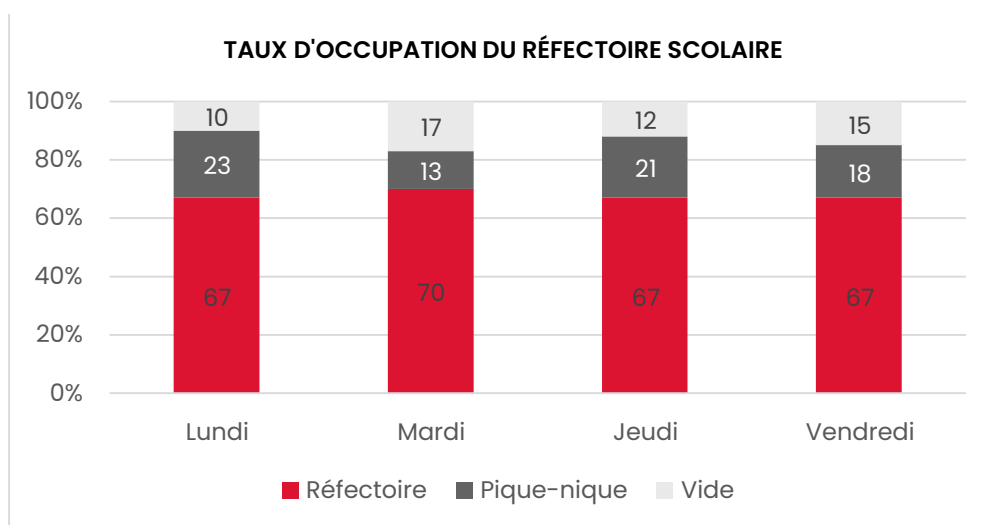


Le personnel du réfectoire veille à ce que les enfants prennent des repas équilibrés dans une ambiance qui favorise l'écoute, l'expression et le partage ainsi que le respect pour la nourriture.

Le réfectoire est proposé durant les semaines scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h55 à 13h45.

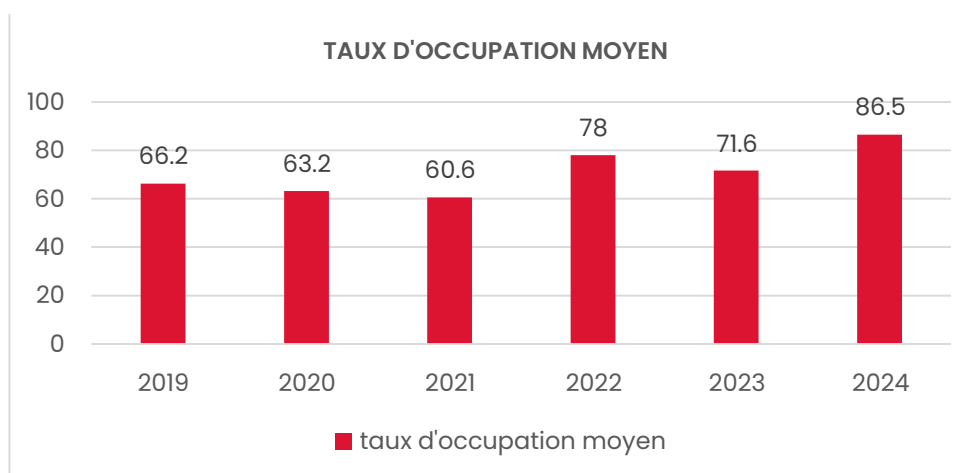
La société Concordance SA livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine et sont facturés aux parents CHF 13.50.

Le réfectoire accueille aussi une dizaine d'enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé CHF 5.50.



(* Moyenne annuelle calculées sur les mois de juin et décembre 2024)

Le nombre d'enfants varie légèrement d'année en année, mais reste relativement stable, puisqu'il est directement lié au nombre d'élèves scolarisés à Belmont.





Le fonctionnement du réfectoire est assuré par sept auxiliaires. Ces derniers assurent le service ainsi qu'une surveillance, y compris dans le préau. Des activités sont parfois proposées, comme des jeux collectifs, du sport, des bricolages ou des ateliers cuisine.

Afin de maintenir un coût abordable, celui du réfectoire n'est pas entièrement couvert par la participation des parents et le déficit est couvert par la Commune.

Le coût du réfectoire à charge de la Commune reste stable depuis déjà plusieurs années. Le coût par jour et par enfant évolue légèrement en fonction du taux d'occupation.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET COMMUNALE

La Commune possède une bibliothèque scolaire et communale située dans le collège. L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont l'utilise également en tant que bibliothèque scolaire faisant partie du réseau des bibliothèques cantonales. Celle-ci répond à une obligation cantonale et est exploitée dans le cadre de l'école, qui organise des animations spécifiques.

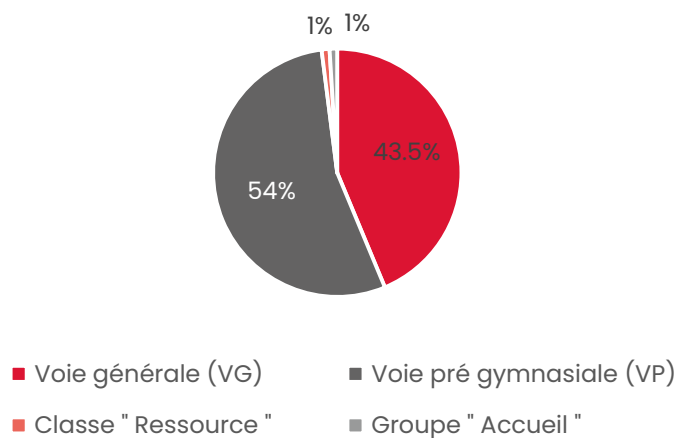
La bibliothèque est ouverte de 12h30 à 14h30, afin d'y permettre l'accès aux élèves fréquentant le réfectoire. Les prestations telles que l'encadrement dans la bibliothèque, le conseil et la surveillance sont assurés par une auxiliaire. Les enfants peuvent lire, consulter des documentaires sur l'ordinateur et faire leurs devoirs.

Établissement secondaire

L'Établissement secondaire de Pully regroupe les élèves de la 9S à la 11S provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont. Il accueille 712 élèves, dont 135 de Belmont (19%), répartis en 38 classes, dont 8 classes Sports-Arts-Etudes. Toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond de Pully.

Les 712 élèves de l'Établissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

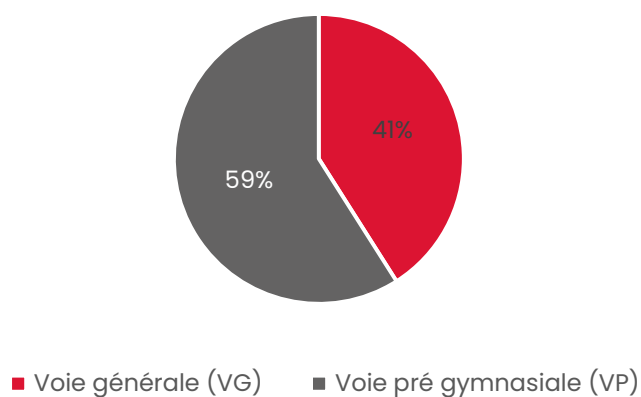
RÉPARTITION DES ÉLÈVES CYCLE SECONDAIRE





Les 135 élèves du secondaire de Belmont sont répartis comme suit :

RÉPARTITION DES ÉLÈVES CYCLE SECONDAIRE



Degré	Classes	Option	Élèves	
			Total	Belmont
9 ^{ème}	6	VP	104	21
	6	VG	100	19
10 ^{ème}	6	VP	148	25
	6	VG	100	14
11 ^{ème}	6	VP	133	34
	6	VG	109	22
« Ressource »	1	-	11	-
Groupe « Accueil »	1	-	7	-
Totaux	38	-	712	135

Projets

PLANIFICATION SCOLAIRE

Les effectifs des établissements scolaires augmentent sensiblement et constamment depuis 2021 en raison de la densification en cours dans les communes concernées. Cette augmentation aura sans nul doute un impact sur l'organisation scolaire et implique que le Bureau de l'Entente intercommunale scolaire anticipe les besoins en infrastructures qui en découlent, tant dans les domaines scolaire, sportif que parascolaire. Elle a d'ailleurs mandaté un bureau d'étude dans le courant 2024 afin d'établir les projections des effectifs d'élèves jusqu'en 2035.

Concernant Belmont, des salles de classe supplémentaires, ainsi que des locaux annexes, ont été déterminés en collaboration avec le Bureau de l'Entente intercommunale scolaire.



Le programme complet des locaux est en cours de finalisation et un préavis pour une demande de crédit d'étude sera très probablement soumis au Conseil communal dans le courant de l'année 2025.

PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Ce projet, lancé par la Commune en 2024, en collaboration avec l'Association Transports et Environnement (ATE), vise à repenser la sécurité et la mobilité sur le chemin de l'école. L'objectif est de rendre l'environnement plus sûr et adapté aux besoins des enfants.

Cette démarche permet de questionner l'aménagement du territoire en prenant en compte les spécificités des enfants : leurs besoins en matière de sécurité, de mobilité et d'accessibilité. Les plans de mobilité élaborés à travers cette initiative permettent d'intégrer les retours des différents acteurs du milieu scolaire – élèves, parents et enseignants – afin de mieux comprendre les habitudes de déplacement et les défis rencontrés.

En recueillant des données précises à travers des questionnaires, la Commune et l'ATE espèrent pouvoir proposer des solutions concrètes et adaptées à notre Commune. Cette approche participative permet également de renforcer le sentiment d'implication de la communauté et d'encourager les comportements plus responsables en matière de mobilité.

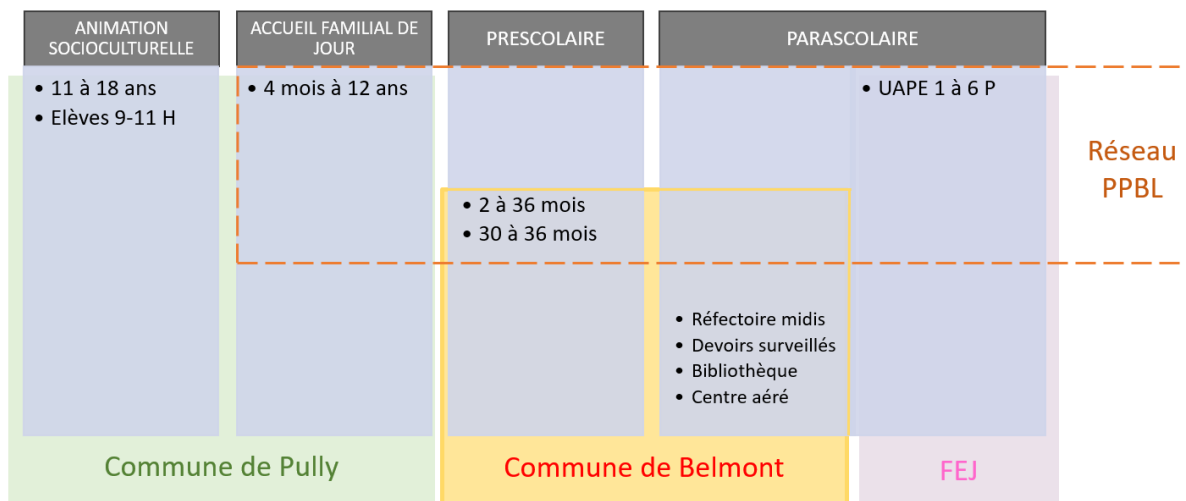
Les résultats de cette étude permettront à la Commune de déterminer les éléments de sécurité à mettre en place sur le territoire communal afin de rendre plus sécurisé le chemin de l'école. Il est également prévu de revoir l'organisation des transports sur le territoire, avec comme objectif de diminuer autant que possible les transports des élèves en véhicules privés.

JARDIN POTAGER

La Commune a décidé de soutenir un projet présenté par la déléguée à la promotion de la santé et de la prévention de l'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont. Il s'agit de l'implantation d'un jardin potager aux abords du collège de Belmont. À la suite des aménagements effectués par les services extérieurs de la Commune, les élèves et enseignant-e-s ont pu débiter l'exploitation du jardin au printemps 2024. Ce projet s'inscrit dans un but pédagogique et écologique afin de sensibiliser les jeunes gens à cette thématique.



Accueil de l'enfance



L'accueil de l'enfance comprend plusieurs types d'accueil comprenant des structures pré et parascolaire afin de permettre un accueil dès l'âge de 2 mois et jusqu'au moment de rentrer dans un établissement scolaire.

- La Commune s'occupe de la gestion des Centres de Vie Infantile (CVE) – Les Moussaillons petits et grands, ainsi que de l'accueil parascolaire avec notamment un réfectoire, des études surveillées, l'organisation d'activités extrascolaires (centre aéré et Passeport vacances).
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion administrative et financière des Unités d'Accueil pour Écoliers (UAPE) a été confiée à la Fondation Enfance et Jeunesse (FEJ). Celle-ci gère les élèves 1-6P scolarisés au collège de Belmont.
- L'Accueil Familial de Jour (Structure AFJ), en charge de la gestion des Accueillant·e·s en Milieu Familial (AMF), est quant à elle gérée par le réseau d'accueil Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL).

Réseau PPBL

Dans le cadre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22) du 20 juin 2006, et afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), les structures d'accueil doivent s'organiser en réseaux.

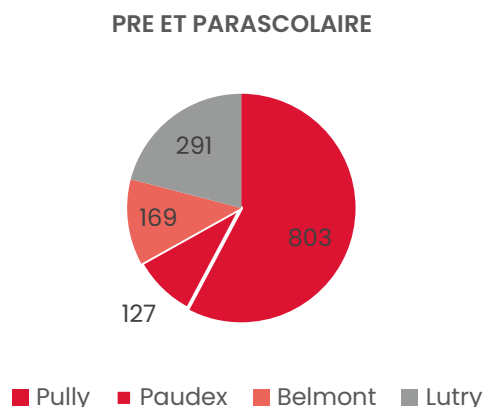
C'est dans cette perspective et également afin de faire face à la recrudescence des demandes en matière d'accueil des jeunes enfants que les communes, institutions et fondations situées à Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont décidé de créer une association, le Réseau PPBL.

La gestion financière et administrative de ce réseau est assurée par la Ville de Pully.



Comme pour l'école, la Commune siège au sein du Comité de direction et assure la liaison et la communication entre le réseau et les différentes instances cantonales, ainsi que les structures d'accueil et les parents.

PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RESEAU PPBL EN COLLECTIFS



POLITIQUE TARIFAIRE

Comme pour le CVE, les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, la Commune compensant le déficit d'exploitation.

LA STRUCTURE AFJ – ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'Accueil Familial de Jour (AFJ), gérée par la Ville de Pully, fait partie du Réseau PPBL. Elle a pour but de proposer aux parents domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (AMF). Les exigences qui déterminent la qualité d'accueil sont définies par la LAJE et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge attendue.

L'ÉQUIPE

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat-e-s AMF ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent. Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

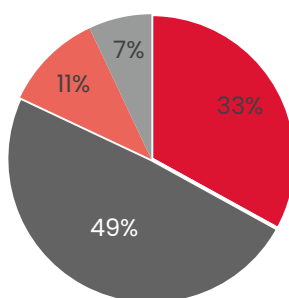
Elle est épaulée par une secrétaire-assistante pour la gestion administrative notamment, les dossiers des enfants, contrats de prestations, décomptes des heures d'accueil, facturation aux parents, gestion des débiteurs.



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2024, la Structure AFJ compte 11 accueillant-e-s, dont aucune de Belmont. Il y a eu une enquête socio-éducative qui a abouti à un nouvel engagement en début d'année suivante. Durant l'année 2024, une accueillante a fait valoir son droit à la retraite et une autre a démissionné. D'autre part, 71 enfants sont inscrits en liste d'attente.

ENFANTS EN LISTE D'ATTENTE AFJ PAR TRANCHE D'ÂGE



■ A naître ■ 1 jour à 24 mois ■ 25 mois à 4 ans ■ 5 ans ou plus

Au 31 décembre 2024, 60 enfants sont accueillis et 66 contrats sont actifs. Il y a eu 15 contrats de dépannage et 118 contrats actifs durant toute l'année.

Au 31.12.2024	2022	2023	2024
Nombre d'AMF agréé-e-s	15	13	11
Nombre d'enfants	79	66	66
Total d'heures d'accueil	82'841	80'258	69'807

Heures d'accueil des enfants en 2024		Nombre d'AMF agréées en 2024	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives au 31.12.2024
Pully	65'855	Pully	11
Paudex	0	Paudex	0
Lutry, La Croix	2'943	Lutry, La Croix	0
Belmont	1'009	Belmont	0
Total	69'807	Total	11

FORMATION CONTINUE DES AMF

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), a été renforcée, elle compte désormais 42 heures durant la



première année et demi d'engagement d'un-e AMF, puis deux soirées de rencontre de soutien par an.

En plus de cette offre, la Structure AFJ a proposé aux AMF les formations suivantes :

- Six séances d'analyse de pratique ;
- Deux soirées sur le thème de la séparation du point de vue de l'AMF ;
- La formation prévention des incendies de l'ECA ;
- Une soirée de formation sur les changements liés au projet « Refonte AFJ ».

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La Structure AFJ a mis en place une campagne de recrutement pour engager des AMF dès le début de l'année 2024. Une annonce permanente est publiée sur leur site Internet et un article a été publié dans le journal communal de Pully en juin 2024. Elle a également relayé les affiches de la campagne de communication initiée par la Fondation cantonale d'accueil de jour des enfants (FAJE) pour d'une part, faire connaître l'accueil familial de jour au public, et d'autre part, attirer de nouvelles personnes dans l'activité d'AMF.

PROJET « REFONTE AFJ »

Le projet « Refonte AFJ » a débuté en 2022 suite à la demande du Canton de relancer et augmenter l'activité d'accueillant-e en milieu familial et s'est terminé le 31 décembre 2024.

Le premier livrable de la refonte consiste à valoriser l'activité de la Structure AFJ au sein du réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry (Réseau PPBL) et à s'appuyer sur la campagne de communication du Canton pour accroître le nombre d'accueillant-e-s et de places disponibles sur le territoire.

Un second livrable important a été de digitaliser la procédure administrative, que ce soit pour les accueillantes ou au sein de notre administration. Cela a eu comme conséquence d'améliorer l'efficacité de la gestion des informations et d'adapter l'outil informatique à disposition. Finalement, des impacts directs ont eu lieu pour les parents et les accueillantes avec une hausse du prix des repas, une standardisation des pratiques afin d'offrir des conditions similaires au sein du réseau ainsi qu'une hausse du salaire horaire des AMF.

L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du Réseau PPBL qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE/APEMS et en accueil familial de jour, de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

L'ESPACE JEUNES

Ce lieu d'accueil, basé sur Pully est également ouvert aux jeunes de Belmont. C'est un centre d'animation socioculturelle, ouvert tous les jours de la semaine, pour les jeunes de 11 à 18 ans. Les horaires peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Pully.

L'encadrement est assuré par un responsable, une animatrice socioculturelle, un animateur en milieu scolaire ainsi qu'un travailleur social de proximité.



Centre de vie infantine (CVE) Les Moussaillons

Ces structures sont dirigées chacune par une directrice qui en assure la gestion pédagogique. Elles bénéficient du soutien de la Bourse et du service des Ressources humaines pour les questions administratives et financières.

Au 31 décembre 2024, le Centre de vie infantine « Les Moussaillons » a une capacité d'accueil de 49 places, réparties comme suit :

Site des « Moussaillons Nursery / Trotteurs », rte des Monts-de-Lavaux 49 :

- 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois ;
- 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.

Site des « Moussaillons Grands », rte du Burenos 37 :

- 25 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.

Il existe une marge de six mois durant laquelle les enfants peuvent être en transit pour les passages d'un groupe à l'autre.

FRÉQUENTATION

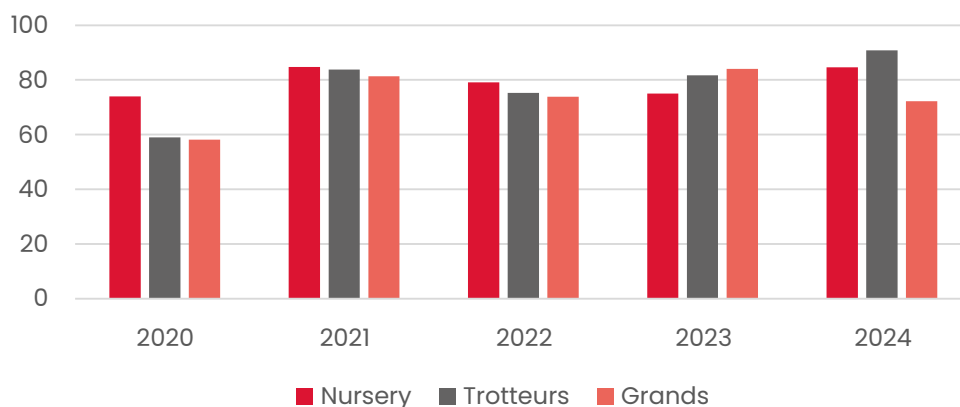
Tous les enfants n'étant pas présents à 100%, les enfants accueillis dans les structures sont au nombre de (état au 31.12.2024) :

- 15 bébés ;
- 23 trotteurs ;
- 32 grands.

Le taux d'occupation est très élevé, bien que les structures d'accueil ne soient jamais occupées à 100 %. Plus la flexibilité est grande pour les parents (choix de période d'accueil), moins la structure peut être optimisée. Il s'agit de trouver le juste équilibre. Nos CVE se trouvent dans la moyenne au sein du réseau.

Depuis les 5 dernières années, les structures d'accueil préscolaire sont complètes avec un taux supérieur moyen sur les 3 unités de 82.59% en 2024. Ce taux peut varier d'une année à l'autre en fonction des groupes, les principaux changements intervenant lors de chaque rentrée scolaire, où un nombre important de « Grands » entrent à l'école.

TAUX D'OCCUPATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE





Il existe, en fin d'année 2024, une liste d'attente d'environ 36 familles pour les unités de la Nursery et des Trotteurs ainsi que de 12 familles pour les Grands. La demande reste donc importante, en particulier pour la Nursery et les Trotteurs. Dès le 1^{er} janvier 2025, les places d'accueil chez les Grands augmenteront à 30 places, soit 5 places supplémentaires.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUALIFIÉ

Malgré un marché de l'emploi extrêmement tendu, tous les postes vacants ont été repourvus. L'équipe des deux CVE est désormais au complet.

L'ensemble du personnel participe régulièrement à des sessions de formation continue afin de développer ses compétences et de s'adapter aux évolutions du secteur, garantissant ainsi un haut niveau de performance et d'expertise au sein de l'organisation.

Le personnel encadrant est adapté au nombre d'enfants présents. Le taux d'encadrement ainsi que les exigences en matière de formation sont définis précisément par les directives cantonales. Des effets de seuil peuvent exister, puisqu'il suffit parfois d'un enfant de plus pour nécessiter une personne supplémentaire. En outre, la présence doit être renforcée pour assurer la distribution des repas. Les collaborateurs-trices doivent également consacrer 10% de leur temps de travail hors de la présence des enfants (colloques, préparation des activités, administration, etc.).

POLITIQUE TARIFAIRE

Les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, qui se base sur le coût moyen d'exploitation des structures. Le déficit d'exploitation est assuré par la Commune.

Gestion des structures d'accueil par la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ)

La Municipalité a décidé de confier le mandat de gestion de l'UAPE à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) depuis le 1^{er} janvier 2024. La FEJ, qui gère déjà 17 structures dans les communes de Pully et Paudex, a ainsi repris la gestion des structures parascolaires de la Commune. Ce transfert, résultat d'un processus rigoureux amorcé en 2023, marque une étape importante.

Portée par l'expertise et les compétences spécifiques de la FEJ dans des domaines essentiels tels que la gestion du personnel, l'élaboration des directives, la gestion des contrats, la formation, ainsi que le respect rigoureux des exigences cantonales, cette transition s'est déroulée avec efficacité et sérénité.

Au cours de l'année, plusieurs étapes clés ont été franchies, renforçant les pratiques et les structures en place. En voici quelques exemples :

- Le personnel a bénéficié d'un soutien professionnel solide durant cette année marquée par plusieurs changements importants, comme la création de trois postes d'intendantes pour les quatre structures. Cette réorganisation a permis de libérer l'équipe éducative, laquelle est désormais entièrement consacrée à l'accompagnement pédagogique des enfants au quotidien. Par ailleurs, les intendantes préparent plusieurs fois par semaine des goûters maison, très appréciés des enfants.



- Le moment du repas a été repensé pour soutenir le développement des compétences des enfants, tant sur le plan de l'autonomie que des interactions sociales. Cette approche vise à les accompagner dans l'apprentissage du « faire seul » et dans le développement de leur esprit de collaboration avec les autres.
- Chaque semaine, des ateliers ou activités spécifiques sont proposés dans chacune des structures, dans le but de stimuler les compétences des enfants, telles que la motricité globale et fine, l'autodétermination, ainsi que l'entraide et la coopération entre les enfants.
- Afin d'accompagner les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, l'UAPE a pu bénéficier des outils déjà mis en place à la FEJ, dans le cadre de la politique d'inclusion.
- Un travail conséquent a été réalisé pour le réaménagement de l'UAPE d'Arnier (1P), en vue de la rentrée scolaire 2024, afin d'offrir un cadre optimal au développement des enfants.
- Enfin, l'UAPE a également pu formaliser ses modes de fonctionnement avec l'administration communale, notamment concernant l'utilisation de la salle de gym, le nettoyage et l'utilisation de matériel divers et stockage. Un interphone a été installé à l'entrée du bâtiment scolaire permettant aux parents de venir chercher leur enfant à l'UAPE le mercredi. Afin de répondre aux recommandations de l'OAJE, un bureau garantissant la confidentialité nécessaire a pu être trouvé pour la directrice.

Au terme de cette première année sous la gestion de la FEJ, l'UAPE a su s'adapter avec succès aux nouvelles dynamiques et exigences. Ce changement positif et constructif a permis de renforcer les structures existantes tout en introduisant des améliorations significatives, tant pour le personnel que pour les enfants.

Grâce à l'adhésion pleine et entière aux valeurs fondamentales de la FEJ – respect, créativité, partage et confiance – l'UAPE s'inscrit désormais dans une démarche résolument tournée vers l'avenir. Cette première année marque ainsi le début d'une transition prometteuse qui augure un développement harmonieux et enrichissant pour les années à venir.

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

L'UAPE est répartie dans 3 locaux. Ce sont des lieux de vie, de créativité, de sécurité et de bien-être pour les enfants ; ils sont gérés par du personnel professionnel.

Les structures prennent en charge les enfants scolarisés :

- en 1P à l'UAPE d'Arnier : 24 places ;
- en 2P à l'UAPE du collège : 24 places ;
- de 3P à 4P à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège : 48 places ;
- de 5P à 6P à l'UAPE du collège : 24 places.

FRÉQUENTATION

En 2024, toutes les demandes pour un accueil en UAPE ont pu être satisfaites. Des solutions ont cependant dû être trouvées pour la période de midi, fortement sollicitée. Un groupe d'enfants parmi les grands mange ainsi au réfectoire, sur inscription de leurs parents. Cela permet de libérer des places de midi dans les structures et ils reviennent ensuite à l'UAPE les après-midis.



Deux groupes distincts d'une quinzaine d'enfants sont accueillis les mercredis après-midi : un groupe pour les 1-2P et un groupe pour les plus grands de 3-6P.

En 2024, ce sont 193 enfants qui ont pu être accueillis au travers des 120 places à disposition. Le nombre d'enfants varie légèrement en fonction des taux d'occupation journalier. La moyenne des taux de prise en charge du midi selon les degrés scolaires est la suivante :

UAPE	Taux d'occupation
1P	91.8 %
2P	94.3 %
3-4P	98.1 %
5-6P	89.4 %

Centre aéré

Un Centre aéré est organisé chaque année durant la période des vacances scolaires, au lieu-dit des Bas-Monts. Cette formule est proposée aux parents des enfants de la 3P à la 6P afin de les accueillir, une semaine en juillet, et une semaine en août, du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Un large choix d'activités est proposé aux enfants, sous la responsabilité d'un personnel qualifié (éducateur·trice·s ou auxiliaires de la petite enfance).

Cette nouvelle édition, qui a eu lieu en été 2024, a rencontré un franc succès avec la participation de 16 enfants en juillet et 26 en août. Ceux-ci ont pu notamment bénéficier de sorties à l'Espace des inventions, au Musée de la main, au Signal de Bougy, au Jardin botanique de Lausanne, à l'Arboretum de Tévenon, ou encore, profiter de se balader par exemple le long du sentier de la cascade de Crissier, ainsi que de nombreuses activités autour du refuge.

De vifs remerciements sont adressés au personnel qui a assuré l'encadrement de ces enfants durant leurs vacances.

Affaires sociales

Les politiques sociales dépassent largement les frontières communales. C'est pourquoi Belmont fait partie de différentes entités régionales qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, des seniors et de l'intégration. Partie prenante, la DJAS est en mesure de relayer les problématiques communales, de partager de bonnes pratiques avec les communes voisines et de participer à des projets communs.

La DJAS est également le point de contact de nombreuses associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, de l'intégration et de la jeunesse, soutenues par la Commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.



Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL)

L'ARASELOL est une association de 13 communes dont fait partie la commune de Belmont. Elle octroie des prestations sociales conformément à la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et au Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'Assurances Sociales (AAS) constituent deux entités opérationnelles qui composent l'ARASELOL. Les prestations allouées par ces deux entités s'inscrivent dans le cadre des régimes sociaux cantonaux faisant partie de la participation à la cohésion sociale, anciennement appelée la facture sociale.

Il est important de rappeler tous les régimes sociaux cantonaux faisant partie de la facture sociale et dont le coût est réparti entre le Canton et les communes :

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes en EMS ; les subsides aux primes de l'assurance maladie ; le Revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage ; les subventions et aides aux personnes en situation de handicap ; les prestations pour la famille et autres prestations sociales et les bourses d'études et d'apprentissage.

LE CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)

Le CSR est une autorité d'application qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires. A ce titre, il octroie les prestations suivantes :

- Une aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Pour accéder à ce soutien financier, vous devez remplir les conditions prévues par le cadre légal et normatif cantonal. Cette aide, qui constitue le minimum, est subsidiaire à l'effort personnel, à l'entretien prodigué par la famille et aux autres prestations sociales. Le bénéficiaire du RI a comme devoir de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir du dispositif.
- Un appui social sous forme de soutien, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement dispensé par une équipe d'assistants sociaux. Cette intervention sociale peut toucher divers domaines : financiers, santé, emploi, logement, famille, formation des jeunes adultes, démarches administratives, etc.

Le Municipal en charge de la DJAS reçoit confidentiellement et trimestriellement le nombre de dossiers des bénéficiaires du RI domiciliés dans la Commune. Durant l'année 2024, le nombre moyen de dossiers RI était de 35. Un dossier peut être constitué d'une ou plusieurs personnes selon la composition du ménage.

LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

Les prestations délivrées par les Agences d'Assurances Sociales (AAS) constituent un autre champ d'intervention de l'ARASELOL.

Il existe une étroite collaboration avec l'ARASELOL, ceci au travers des contacts ponctuels ou lors des assemblées générales annuelles du Conseil intercommunal. Rappelons au passage que la présidence de l'association est assurée par le Municipal en charge de la DJAS.



Les informations complémentaires relatives aux activités de l'ARASELOL figurent dans son rapport d'activité mis à la disposition de la Municipalité. Par ailleurs, le site Internet www.arasoronlavaux.ch présente aussi beaucoup d'informations sur la région et sur les prestations allouées.

Regroupées sur deux sites (Pully et Oron), les AAS conseillent, renseignent, informent et orientent la population sur toutes les questions concernant ses droits et ses obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, Prestations complémentaires, allocations familiales, etc.).

Pour 2024, la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'association représente un coût annuel de CHF 0.90/habitant. En cas de résultat comptable excédentaire, la différence est rétrocédée à la Commune, ce qui a été le cas en 2023.

Organisation

Le Comité de Direction se compose de 7 membres, Syndic·que·s, Municipaux·ales ou représentant·e·s d'institutions sociales privées dont les attributions sont l'exécution des buts de l'association :

- exercer les attributions déléguées par le Conseil intercommunal ;
- assurer le rôle d'employeur auprès du personnel.

Le Conseil intercommunal est composé de 3 membres, délégué·e·s des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. Il se réunit deux fois par an pour se prononcer sur la validation des budgets, des comptes, des rapports d'activité, l'adoption des statuts et l'élection du Comité de direction. La présidence actuelle est assurée par le Municipal en charge de la DJAS.

Forum social régional Lavaux-Oron – (FSROL)

Ce réseau est constitué des services et associations dont les délégués se réunissent périodiquement afin de permettre des échanges.

Son objectif est de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles entre les différents partenaires du district d'Oron-Lavaux impliqués, que ce soit de manière bénévole ou professionnelle, dans les domaines de la solidarité et du vivre-ensemble ; encourager les échanges, partager les expériences et promouvoir la mutualisation des ressources au sein de la région ; améliorer la visibilité des différents membres de l'association auprès de la population.

À cet effet, l'association organise des espaces de rencontres et d'échanges entre les partenaires, ainsi que d'autres événements destinés aux habitants.

Prévoyance, aides et prestations sociales communales

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Commune collabore avec l'État, dans le cadre d'un accord conclu avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour la mise en place de bons communaux visant à subventionner les transports de personnes à mobilité réduite domiciliés dans le Grand Lausanne. Ces personnes doivent être titulaires d'une carte de légitimation valide. L'objectif est de garantir un service de transport pour personnes à mobilité réduite (TMR) qui soit à la



fois efficace, accessible et respectueux des exigences d'économicité et de qualité des prestations publiques.

Les personnes à mobilité réduite habitant à Belmont ont ainsi la possibilité de réaliser des trajets à tarif réduit, grâce à ces subventions.

En 2024, ce sont 27 personnes qui ont pu bénéficier de ces prestations, pour un total de 231 courses.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Commune souhaite apporter un peu de soutien aux parents à travers quelques actions :

- un bon est remis afin de pouvoir s'abonner gratuitement aux brochures « Ouups », éditées par le Bureau de prévention des accidents ;
- en partenariat avec Pro Juventute, les nouveaux parents ont la possibilité de recevoir gratuitement un guide qui répond aux multiples interrogations qu'ils peuvent avoir, notamment dans les domaines des soins, de l'allaitement, de l'alimentation, des émotions, etc. ;
- 5 rouleaux de sacs poubelle sont offerts pour chaque nouvelle naissance.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANT·E·S

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry proposent, en partenariat avec l'association Français en jeu et avec l'appui du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français destinés aux personnes migrantes. En 2024, une résidente a participé à l'un de ces cours.

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

En vigueur depuis le 1er janvier 2025 une directive permet de régir les critères d'attribution des subventions aux sociétés et associations locales reconnues sur le territoire communal, dans un souci de transparence.

Chacune d'entre elles bénéficie d'une subvention annuelle, accordée dans un esprit de soutien et pour encourager son développement.

La Commune apporte également son soutien aux sociétés locales via l'organisation de leurs événements, en fournissant une assistance logistique ainsi que l'accès à des locaux et à du matériel.

DON DANS LES DOMAINES DES ACTIVITÉS CULTURELLES, DU SOCIAL-CARITATIF ET HUMANITAIRE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

En 2024, la DJAS a octroyé 50 dons auprès d'organismes répondant aux critères régis dans le cadre d'une directive entrée en vigueur au 1er janvier 2024, et qui encadre les modalités d'attribution des dons pour les activités culturelles, sportives, sociales-caritatives et humanitaires.

Pour plus d'information, vous retrouvez ce document sur le site Internet de la Commune.



Politique senior

La politique liée aux seniors est un enjeu majeur pour les communes, et de manière générale pour la société dans son ensemble. Sur ses 3970 habitant·e·s à fin décembre 2024, la Commune comptait 659 seniors retraités, dont 312 hommes de 65 ans et plus et 347 femmes de 64 ans et plus (16,6 %) ainsi que 935 « seniors actifs » (23,6 %), âgés entre 50 et 64 ans.

La commission Seniors de Lausanne Région a été créée en novembre 2016 à la demande du Bureau de coordination en partant du constat, démontré par bon nombre d'études, qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement dont les conséquences sont souvent associées à des affections de la santé. La commission est composée de Municipaux·ales et de représentant·e·s de professionnels de la branche des seniors.

Les objectifs de la commission sont de soutenir les 27 communes membres de Lausanne Région afin de mettre en place :

- Une retraite active : valoriser le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets ;
- Un réseau social : favoriser la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier, afin d'empêcher l'isolement et la solitude.

La commission se réunit quatre à cinq fois par année et se constitue en groupes de travail selon les thématiques abordées.

Projets

PLAN CANICULE

La Municipalité a écrit, courant mai, à 311 personnes de plus de 75 ans, afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et pour leur offrir, si désiré, un soutien personnalisé. Les personnes qui ont souhaité s'inscrire ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites par la Protection civile de Lavaux-Oron.

ACTION COMMUNAUTAIRE

La Municipalité, en collaboration avec Pro Senectute Vaud, a souhaité mener un projet, qui s'inscrit dans la politique des seniors, afin de favoriser le « vivre ensemble », les liens sociaux et contribuer à une qualité de vie durable et prévenir les effets négatifs du vieillissement.

Ce projet répond à l'un des objectifs du plan de législature 2021-2026, soit *de mettre en place des ateliers citoyens visant à renforcer les liens multiculturels et intergénérationnels*.

« Actions communautaires » a débuté en automne 2024, avec pour but de compléter l'offre de prestations déjà développées dans la Commune. Il mettra en avant les nombreuses actions proposées aux seniors par le Club des Aînés « l'Arc-en-Ciel », qui est par ailleurs extrêmement dynamique. Cette société locale compte en effet 120 membres actifs et 25 membres amis, dont 60 résident·e·s, les autres venant des communes des hauts de Lutry et des Monts-de-Pully.



Une première phase de diagnostic a été lancée, par la récolte des avis, avec comme objectif de mieux comprendre et cibler les attentes et aspirations des Belmontais·e·s de 60 ans et plus. Cette démarche vise également à identifier leurs besoins en termes d'activités ou de services qui pourraient être développés au sein de la Commune pour améliorer leur quotidien.

En parallèle à cette démarche, une séance d'information et d'échanges a été organisée le 13 novembre 2024. Celle-ci a permis la mise sur pied de groupes thématiques.

Ces opérations, menées par Pro Senectute Vaud, sont entièrement couvertes par les subventions cantonales et fédérales, à l'exception des frais d'infrastructure (budget de fonctionnement, locaux) qui sont à la charge de la Commune.

Les deux dernières phases seront conduites sur 2025 avec le développement des projets et des activités et la phase de stabilisation des actions.

En finalité, le projet sera l'occasion de mettre en lumière les nombreuses activités proposées par le Club des Aînés et susciter une dynamique communautaire, en favorisant l'engagement des seniors afin de leur permettre de devenir auteurs·trices et acteurs·trices de leurs propres projets en créant des actions dans leur lieu de vie.

Affaires culturelles, sportives et de loisirs

La DJAS joue un rôle essentiel en tant que point de contact pour les associations culturelles et sportives soutenues par la Commune. Elle est chargée de gérer les demandes de subventions dans ces domaines. De plus, le Municipal en charge de la DJAS est désigné comme délégué communal dans plusieurs comités, parmi lesquels on compte les Écoles de musique de Belmont et de Pully, ainsi que le Passeport vacances de la région lausannoise.

Promotion Pully Paudex Belmont (PPB)

PPB est fortement impliqué dans le développement économique, sportif, culturel et touristique de la région, en utilisant les recettes des taxes de séjour.

La participation d'un représentant de la Municipalité au sein du comité général vise à défendre les intérêts de la Commune tout en favorisant la collaboration avec les autres membres de cette association.

Depuis 2023, PPB prend en charge les activités de revitalisation des commerces de Pully, ce qui a conduit à la création de PPB Économie, accueillant ainsi les commerçants, artisans et entreprises des trois communes.

Tout au long de l'année, PPB a méticuleusement planifié et organisé plusieurs événements. Tenues en fin d'année, "Les Féeries de Pully" ont marqué la clôture de l'année de l'association avec une série d'activités durant quatre jours, comprenant notamment un marché de Noël qui a rassemblé plus de 23 exposants le samedi.



Sociétés, associations et groupements locaux

Avec un total de 16 sociétés, associations et groupements locaux qui favorisent les rencontres entre les habitant·e·s, nos concitoyen·ne·s peuvent participer à une grande variété d'activités, allant du théâtre au chant, en passant par des événements culturels et sportifs. En 2024, la Commune est heureuse d'avoir reconnu, en tant que société locale, une association active depuis deux ans, l'ACTS Taekwondo.

La Commune soutient activement leurs initiatives et événements, dans le but de renforcer les liens et les échanges entre ces différents acteurs.

Dans ce contexte, la société musicale L'Avenir a célébré, en 2024, son centenaire en organisant une grande fête, en partenariat avec le 8e Giron des Musiques de Lavaux et du Gros-de-Vaud, du 23 au 26 mai. L'événement a attiré de nombreux visiteurs et musiciens avec un programme varié : match aux cartes, spectacle humoristique, concours de solistes, bal populaire, cortège, concours de marche, et attractions foraines. Le dimanche, 11 sociétés musicales ont participé à la fête. Cet événement a été rendu possible grâce à l'implication de bénévoles et de divers acteurs locaux, renforçant les liens communautaires autour de la musique.

Pour améliorer la visibilité et valoriser les bénévoles qui œuvrent pour l'animation de la Commune, un article leur est dédié chaque mois dans le BelmontInfo, publié dans le Courrier Lavaux-Oron. En parallèle, la rubrique "Agenda" du site Internet de la Commune répertorie également les activités du mois.

Ces sources d'informations sont à consulter régulièrement afin de connaître les actualités et les événements proposés par les sociétés, groupements et associations locales.

Écoles de musique

Conformément à la Loi sur les écoles de musique (LEM ; BLV 444.01) du 3 mai 2011, les communes participent au financement des écoles de musique, à raison d'un montant par habitant. Pour 2024, le coût par habitant a été fixé à CHF 9.50. par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) qui est responsable de la redistribution des montants collectés, directement aux écoles de musique reconnues.

ÉCOLE DE MUSIQUE DE BELMONT (MULTI-SITES)

La musique est un moyen d'expression favorisant l'épanouissement de la personnalité, la créativité, permettant de vivre le partage. La formation passe par quatre axes essentiels et complémentaires : l'initiation musicale, le cours individuel, la théorie musicale et la musique d'ensemble.

L'école propose notamment des cours instrumentaux : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette alto mib, cor d'harmonie, trombone, euphonium baryton, tuba basse, batterie, percussion et piano ainsi que des cours collectifs : Initiation musicale et solfège.

Selon la LEM, la Commune est tenue de mettre à disposition de l'École de musique des locaux pour les cours.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE PULLY (EMP)

L'École de Musique de Pully, (EMP), a été fondée en 1979 à l'initiative de la Municipalité de Pully et de quelques fervents serviteurs de la musique. Elle a pour but de délivrer aux élèves, désireux de développer une pratique musicale, un vaste choix de cours individuels et collectifs, sur plusieurs sites, avec un enseignement de qualité pouvant les conduire jusqu'au certificat de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) et au-delà.

Elle accueille, à l'heure actuelle, plus de 420 élèves.

La Commune octroie des subventions aux élèves suivant des cours à l'EMP. Le Municipal en charge de la DJAS représente également la Commune au sein du comité.

Camp Multisports

Pour la première fois, la Commune, en partenariat avec MS Sport, a organisé un camp Multisports qui s'est déroulé du 5 au 9 août 2024. À relever que les familles de Belmont ont pu bénéficier d'une subvention communale de CHF 50.- pour chaque enfant inscrit.

Cette semaine a été riche en découvertes sportives : badminton, basket, football, handball, unihockey, athlétisme et gymnastique. 36 jeunes, dont 19 de Belmont, ont démontré une belle dynamique d'équipe et un esprit de fair-play tout au long de la semaine. Ils ont pu s'essayer à de nombreuses disciplines, et certains se sont même découvert des talents cachés d'athlètes ! Des défis et divers concours sportifs ont ponctué ces journées, apportant un peu de compétition amicale.

Les pauses de midi ont également été l'occasion de se détendre autour de jeux de société, de séances de dessin ou encore de courses en relais et de quiz. L'activité phare, un grand jeu de Loto, a remporté un franc succès. Les plus grands ont pris plaisir à accompagner les plus jeunes, leur permettant de crier « carton ! » et de repartir avec des lots.

Cette première édition a été marquée par des échanges chaleureux et un dynamisme remarquable entre les jeunes et les moniteurs. Un beau moment de convivialité et de partage qui a contribué au succès de ce premier camp. L'événement sera reconduit en 2025, pour le plus grand plaisir de toutes et tous !

Projet

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport vacances de la Région Lausannoise est un programme destiné aux jeunes de 9 à 15 ans, offrant plus de 200 activités éducatives, sportives et culturelles pendant les vacances d'été dans le canton de Vaud. Depuis sa création en 1980, il implique 38 communes, dont Belmont. Ce programme permet de découvrir diverses animations, de créer des souvenirs et de se faire des amis. Il propose deux formules : la première inclut des entrées gratuites au cinéma, aux piscines et des transports publics, tandis que la deuxième offre un large choix d'activités supplémentaires.

En 2024, la Commune a souhaité se diversifier et, dans ce cadre, a largement contribué au Passeport vacances, en proposant trois nouvelles activités, qui ont remporté un franc succès :



- Escape game : 24 jeunes, âgés de 12 à 15 ans, ont eu l'opportunité de participer à cette activité immersive où ils ont dû résoudre des énigmes pour tenter de s'échapper avant la fin du temps imparti. Une expérience captivante qui a stimulé l'esprit de réflexion et de collaboration ;
- Initiation au pilotage de drones : 4 jeunes, âgés de 12 et 15 ans, ont découvert l'univers fascinant des drones. Après une introduction aux bases du vol et de la manipulation, ils ont pu prendre les commandes de ces objets volants télécommandés. Une expérience inédite alliant technologie et sensations ;
- Activité créatrice autour de la durabilité et du recyclage : cette activité a permis aux participants de se sensibiliser à l'importance du recyclage et de la création durable. Ils ont ainsi confectionné un bouquet de fleurs lumineux à partir de matériel recyclé, alliant créativité et respect de l'environnement.

Communautés religieuses

Les relations entre l'État et l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud sont régies par la loi de 1999. L'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), l'Église catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et La Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) sont reconnues d'intérêt public par la constitution vaudoise.

Paroisse de Belmont-Lutry – EERV Église Évangélique Réformée du canton de Vaud

La paroisse protestante de Belmont-Lutry s'inscrit donc dans ce cadre légal et maintient des relations cordiales avec la Commune, de diverses manières et à divers moments festifs et/ou officiels. Les pasteurs sont présents pour le traditionnel discours du 1er août, mais aussi, comme cela a été le cas durant le Giron de Musique et l'Abbaye, lors de célébrations villageoises et des cortèges officiels organisés par la Commune. Elle entretient de bonnes relations avec ses sociétés locales, les aînés de « l'Arc-En-Ciel », la Fanfare l'AveLyre, l'Abbaye de tir, la Société de Développement et l'association « Belmont soutient Kera Douré », notamment.

Les communes de Belmont et Lutry ont établi une convention relative à la répartition des frais liés aux cultes. Celle-ci régit les obligations de chacune notamment dans le domaine de l'entretien des bâtiments, du mobilier ainsi que pour tous frais liés aux cultes.

Les cultes ont lieu en partie au temple qu'il appartient à la Commune d'entretenir, et dont le calendrier d'occupation est géré par le pasteur qui représente son principal usager : la paroisse de Belmont-Lutry. Le temple est bien sûr ouvert à la communauté catholique et à ses célébrants, moyennant contacts préalables avec le conseil de paroisse protestant. Les services funèbres laïcs sont possibles, il est demandé de contacter préalablement le/la pasteur-e de garde qui réserve son accord.

Le culte aux Bas-Monts a pu être célébré à nouveau le 25 juin, avec la participation appréciée de l'AveLyre et celle du diacre catholique de l'Unité Pastorale Catholique de St-Nicolas, donnant à cette célébration un caractère œcuménique attendu au sein de la Commune. Dans ce même esprit, rappelons que tous les mardis matin à 8h30 a lieu une

prière qui réunit plusieurs villageois, sans distinction de confession, et que les jeudis à 19h se réunissent d'autres paroissiens pour un moment de partage et de prière régulier. Deux cultes par mois ont été célébrés en 2024 au temple.

D'autres temps forts ont lieu tout au long de l'année, en particulier la fenêtre de l'Avent du 24 décembre qui rencontre un franc succès, en collaboration avec la Société de Développement. Les collaborations et rencontres musicales au temple sont d'importance également, en particulier grâce à l'Association des Concerts Spirituels de Belmont-Prieuré et aux organistes de la paroisse.

L'an dernier, le manque d'enfants et de jeunes de la Commune inscrits aux activités du culte de l'Enfance et au catéchisme avait été mentionné. Ainsi en 2024, un nouveau Club Enfants à Corsy-La Conversion a été créé et les efforts sont maintenus afin de présenter une offre aux familles pour une spiritualité ouverte et soucieuse de transmettre un patrimoine culturel traditionnel, au travers de la connaissance des grands récits bibliques. Le projet étant de pouvoir ouvrir un troisième groupe en automne 2025, à la Maison de Paroisse de Belmont.

Ce lieu important pour la vie paroissiale accueille divers groupes et familles qui y sont bienvenus, moyennant un prix de location très accessible. Les soupes de Carême et le petit-déjeuner de l'aube de Pâques ont toujours un franc succès et toutes les personnes qui liront cette page sont encouragées à promouvoir cette maison accueillante sans retenue !

Paroisse Saint-Nicolas de Flüe – Église catholique du canton de Vaud

La Commune fait partie de la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, qui offre une gamme d'activités et de services tout au long de l'année. Les informations concernant ces événements sont accessibles via le site Internet de la paroisse ainsi que dans la Feuille dominicale hebdomadaire.

En 2024, la paroisse a activement participé à deux événements locaux : l'accueil des nouveaux habitant·e·s en octobre et le Noël du club des Aînés en décembre, contribuant ainsi à la dynamique communautaire de la Commune. De plus, une prière œcuménique se tient chaque dernier mardi du mois à 8h30 au temple, favorisant la rencontre et la prière partagée entre les croyants de différentes confessions.

CILV – Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud

La Communauté Israélite de Lausanne et du canton de Vaud, dont le siège se situe à Lausanne, est membre de la Fédération Suisse des Communautés Israélites (FSCI) et de la Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CIDAD).

Elle a pour but de contribuer au maintien de l'esprit religieux et de la vie spirituelle selon les principes du judaïsme, de sauvegarder et de défendre les intérêts juifs, d'assurer la célébration du culte, le maintien des usages religieux, l'instruction religieuse et les ensevelissements. Elle crée et soutient toutes institutions à caractère social et religieux intéressant le judaïsme.

En 2024, le CILV a organisé diverses activités culturelles dont la traditionnelle Journée européenne de la culture juive, une semaine des religions et la projection d'un film en avant-première « La plus précieuse des marchandises » de Michel Hazanavicius.

DTSI

**Direction des Travaux et des Services
Industriels**





Philippe Michelet Conseiller municipal

Travaux,
Assainissement,
Services extérieurs,
Eau & Électricité

Préambule

Un rapport de gestion donne généralement une image de l'activité d'un service au travers de tableaux de chiffres et de diagrammes. Ces données permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution des actions dans plusieurs domaines.

Je voudrais plus particulièrement mettre en évidence les évolutions liées au domaine de l'électricité. Dans le domaine de la production photovoltaïque, le nombre d'installations s'élève à 175 pour un refoulement sur le réseau de plus de 900'000 kWh. Cette quantité représente près de 10% de la consommation électrique sur notre réseau. Il faut également relever que la modernisation de notre réseau d'éclairage public a permis de diviser par 2 sa consommation depuis 2021.

Pour les années à venir, nous devons être particulièrement attentifs à l'évolution du parc de véhicules électriques ainsi que des installations des pompes à chaleur. Ces deux entités sont des nouvelles sources de consommation électrique qui nous demanderont une attention particulière pour la stabilité de notre réseau de distribution.

Les activités d'un service ne sont pas traduites uniquement au travers de chiffres et de tableaux. Il y a lieu de souligner l'important travail de coordination des mandataires pour des études de faisabilité ou la mise en route des projets ayant reçu les crédits de réalisation.

Toutes ces activités nécessitent un fort engagement du personnel et si j'ai plus particulièrement mis en exergue les activités relatives au domaine administratif, je n'en oublie pas pour autant le formidable travail effectué par le personnel des services extérieurs. Leur engagement au quotidien permet d'offrir un environnement de qualité à tous et toutes.

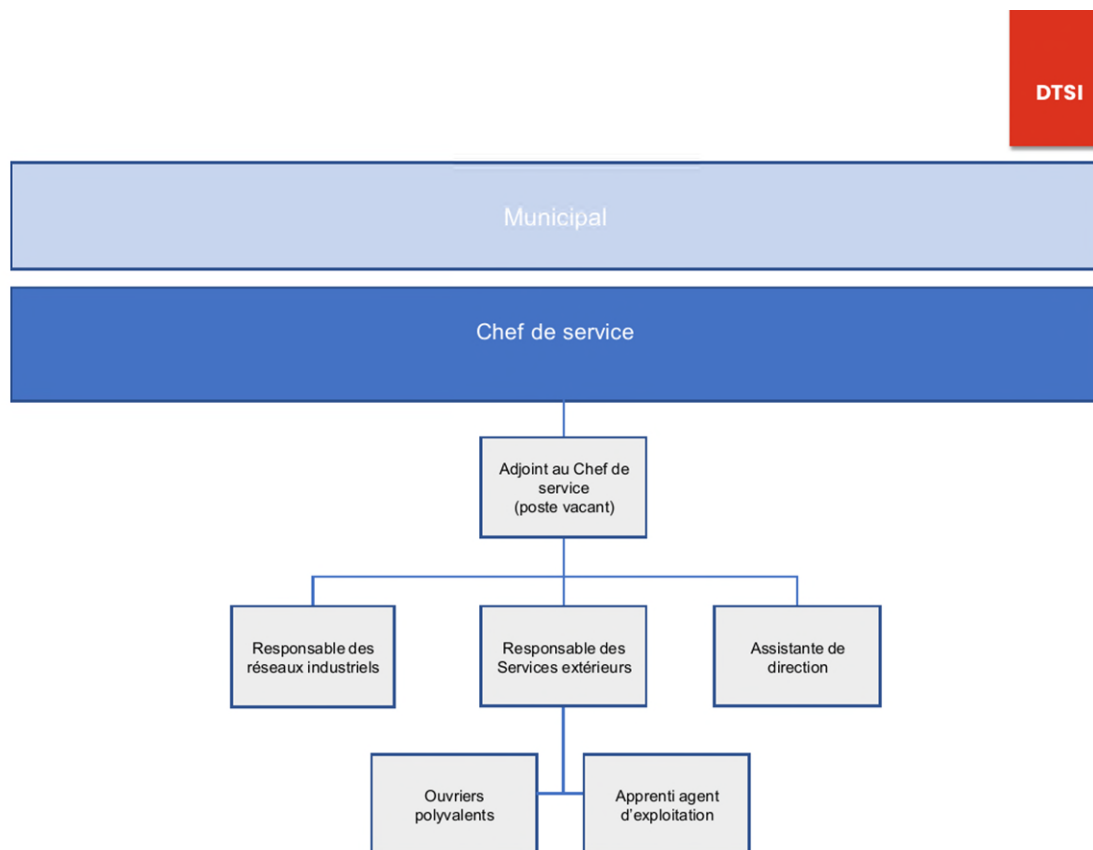
Un grand MERCI à vous tous pour votre engagement au quotidien.



DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels

Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DTSI sont assumés par les personnes suivantes :



Les autres domaines sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : délégué au Conseil intercommunal ;
- SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : Président du Conseil intercommunal ;
- ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : délégué au Conseil intercommunal ; Station d'épuration : délégué ;
- Romande Énergie et Commerce SA : délégué à l'Assemblée générale ;
- Gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL) : délégué à l'Assemblée générale ;



- Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise (SOCOSEV) : délégué à l'Assemblée générale et membre du Comité ;
- Système d'information géographique intercommunal de Pully-Paudex-Belmont (SIGIP) : délégué.

Services industriels

Service de l'électricité

EXPLOITATION DU RÉSEAU

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin-Groux SA depuis 2016. À ce titre, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

Types d'intervention		Description	2023	2024
Compteurs	Intervention sur compteur	remplacement ou nouvelle installation sur demande formulaire IAT	116	63
	Remplacement de compteurs pour sondage	selon liste 2022	14	2
	Remplacement périodique de compteurs	selon liste 2022	0	11
Télérelais	Contrôle de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3	3
	Remplacement de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3	2
	Programmation de Télérelais	sur demande de la DTSI	0	0
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	21	21
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	20	20
	Nouveau raccordement au réseau électrique	borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A sur demande formulaire IAT	8	5



Postes de distribution	Implantation de nouveau Poste de distribution	selon projet et offre	0	0
	Remplacement de Poste de distribution	selon liste 2022	3	3
	Remplacement d'appareillage dans postes de distribution	selon liste 2022	0	4
	Nettoyage des Postes de distribution	selon liste 2022	6	25
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	selon projet et offre	1	1
	Remplacement de câble BT	selon projet et offre	0	0
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	selon besoin	2	4
	Poste de transformation	selon demande SIL	1	2
Dépannage	Intervention du service de dépannage	sur appel	5	5
	Remise en état du réseau après dépannage	selon demande	2	2
Étude	Étude et suivi pour assainissement du réseau	selon demande	1	1
	Analyse du point de raccordement	formulaire AI ou selon demande	124	88

IAT = Intervention sur les appareils de tarification

AI = Avis d'installation

A = Ampère

BT = Basse tension

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE

Nous avons procédé en 2024 à l'entretien régulier de 3 postes de distribution et au remplacement de 3 armoires complètes prévues dans le plan de gestion. De plus, nous avons également remplacé le câble de liaison entre deux postes afin d'assurer la qualité de la distribution.

Les Services industriels de Lausanne ont, à leur charge, entretenu les postes de transformation de Montbas, situés vers le refuge des Bas Monts et de Louchette, situés vers l'entrée du Tunnel de Belmont, en direction du Valais. Ces postes leur appartiennent.

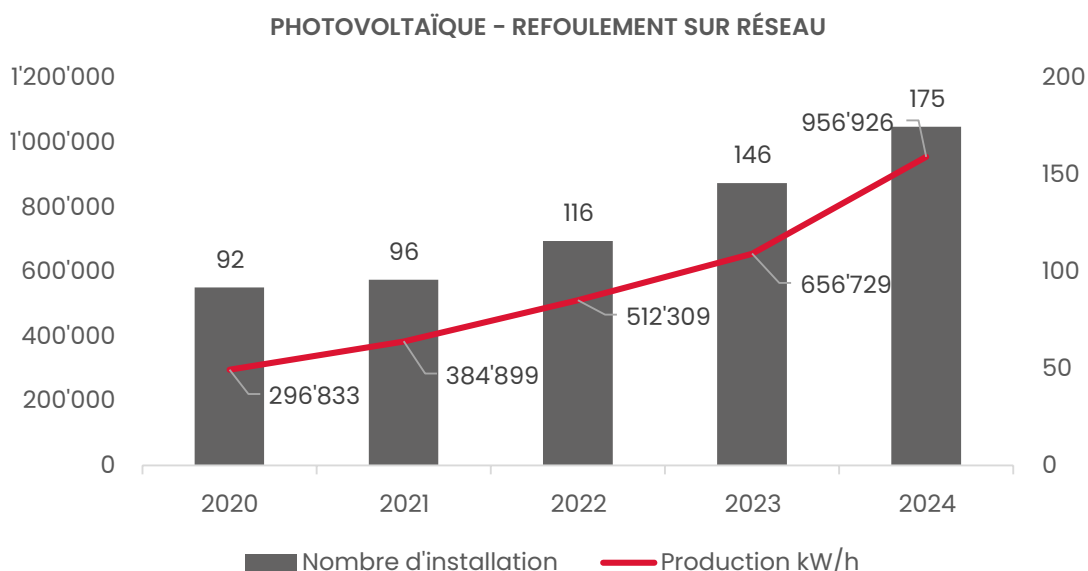
Nous avons également subi un déclenchement du poste de Malavaux, situé au chemin des Grands Champs, au mois de novembre. Les mesures consécutives à cet événement ont mis en évidence certains points qui feront l'objet de travaux en 2025, malgré la mise à jour déjà effectuée en 2023. Tous ces travaux sont adaptés pour garantir une sécurité d'approvisionnement jusqu'à son transfert dans un nouveau poste de transformation intégré dans les futurs bâtiments du quartier d'Arnier III.



En avril 2024 l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) a procédé au contrôle périodique des installations communales et le rapport établi a relevé quelques points mineurs d'améliorations que la DTSI a traités durant l'année.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Sur notre zone de desserte, nous avons près de **175** installations de production par des panneaux solaires en service. Cela représente une progression annuelle de 20 %. Elles ont refoulé sur le réseau environ 956'926 kWh, ce qui représente environ 11 % de la consommation totale de la Commune. La consommation standard d'un ménage de 4 personnes est de 3'500 kWh par année. La réinjection sur le réseau représente l'équivalent de consommation annuelle d'environ **274** ménages.



Éclairage public

La modernisation de l'éclairage public ayant été déployée en 2023 conformément au préavis 4/2022, l'expérience du premier semestre 2024 a permis de reprogrammer les têtes intelligentes sur le principe suivant et pour l'ensemble de la Commune, sans les passages piétons.

- De l'allumage à 0h00, la puissance de l'éclairage est à 80%
- De 0h00 à 05h00 diminué à 40%
- De 05h00 à l'extinction la puissance est remontée à 80%

Pour le réglage spécifique des passages piétons, le réglage appliqué est le suivant :

- De l'allumage à 0h00 la puissance de l'éclairage est à 100 %
- De 0h00 à 05h00 diminué à 50%
- De 05h00 à l'extinction la puissance est remontée à 100%



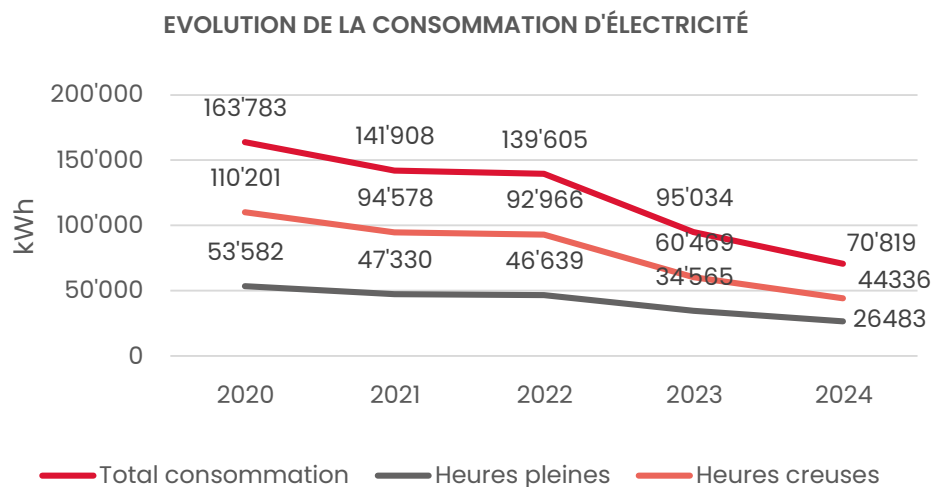
L'intervention de contrôle mécanique des 177 candélabres est réalisée chaque année avec un retour tous les cinq ans. Ce contrôle a mis en évidence certaines déficiences sur des mâts qui seront soit réparés, soit remplacés dans le cadre de l'entretien courant de l'éclairage public de l'année suivante.

Les principaux travaux effectués sont :

- Intervention sur 2 candélabres accidentés ;
- 84 Interventions de maintenance ;
- La numérotation des candélabres se poursuit ; une étiquette grise permet aux citoyens de transmettre l'information de défaut de façon précise. De cette manière, l'intervention pour un dépannage fiable a gagné en réactivité et en qualité.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

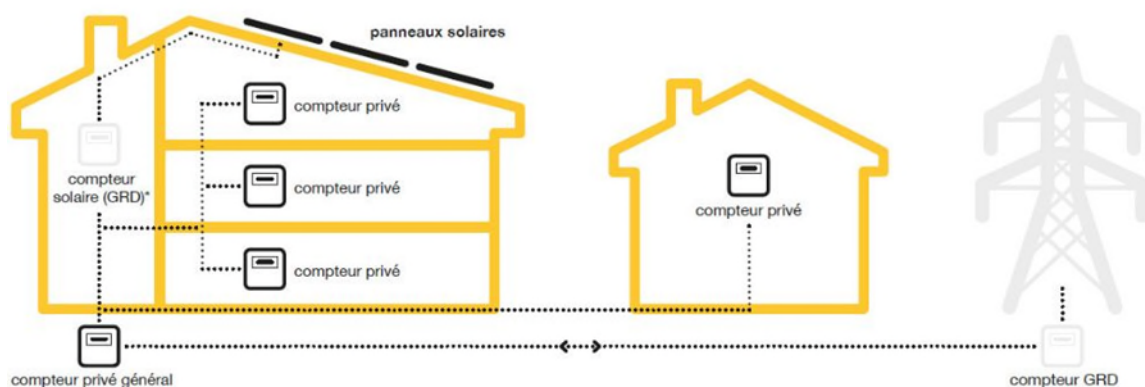
2024 fut la première année complète avec la modernisation quasi totale de l'éclairage public. La route d'Arnier reste encore avec les anciennes têtes, dans l'attente des travaux de rénovation prévus après la mise en service du quartier d'Arnier III. Nous constatons que la consommation continue très sensiblement à diminuer et devrait se stabiliser à ce niveau en 2025.



REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE

Conformément à la législation en vigueur, tout exploitant d'installation de production peut consommer, sur le lieu de production, l'énergie qu'il a lui-même produite (consommation propre individuelle). Il peut aussi vendre cette énergie pour qu'elle soit consommée par des tiers sur le lieu de production (consommation propre collective).

La consommation propre correspond à l'énergie qui est produite par l'installation de production locale et consommée simultanément par les appareils du ménage. Elle ne peut avoir lieu que dans le périmètre du lieu de production.

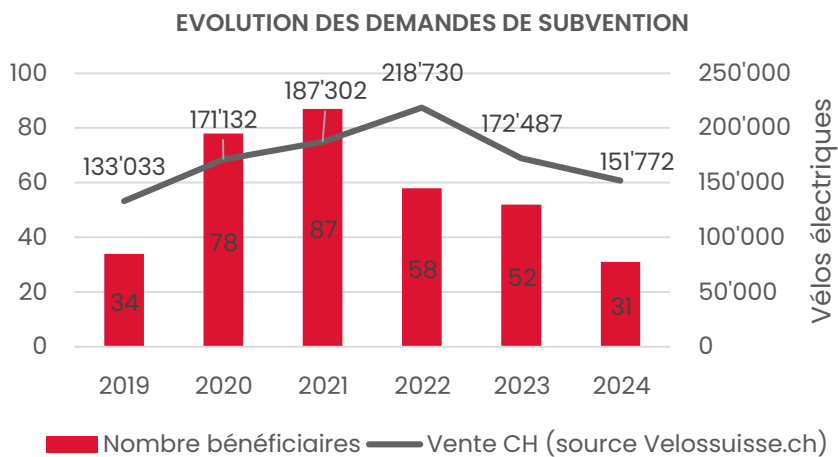


Cette pratique tend à prendre de l'essor dans notre Commune, les deux premières installations ont été mises en place en 2024.

FONDS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

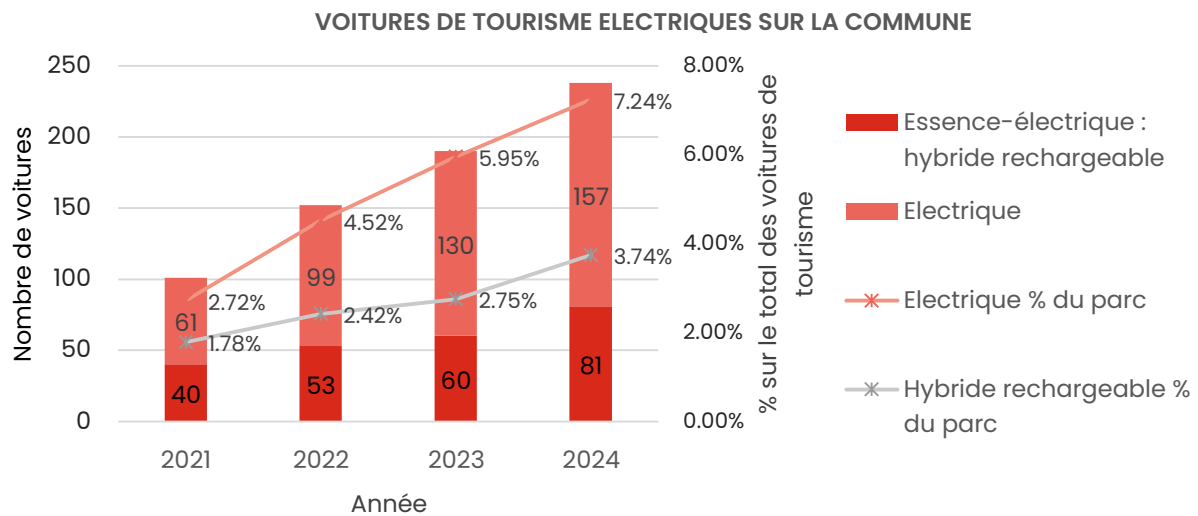
Une subvention de CHF 300.- à l'acquisition d'un vélo électrique est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013. Malgré le fléchissement par rapport aux années précédentes, la demande pour cette prestation reste soutenue.

Ce fonds servira à financer des actions figurant dans le PECC (Plan énergie climat communal).





ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ÉLECTRIQUE



Seules les trois dernières années sont illustrées dans le graphique ci-dessus, les précédentes ne prenant pas en compte les mêmes paramètres.

L'évolution du parc automobile électrique ou hybride a augmenté de 25 % en 2024 ; cette donnée devrait se stabiliser dans les années à venir.

TARIFS SI 2024

Si le tarif de l'énergie électrique a été stable ces dernières années, il a subi une très forte augmentation en 2023 qui se confirme en 2024. Il y a lieu de relever que le coût du transport a lui aussi augmenté.

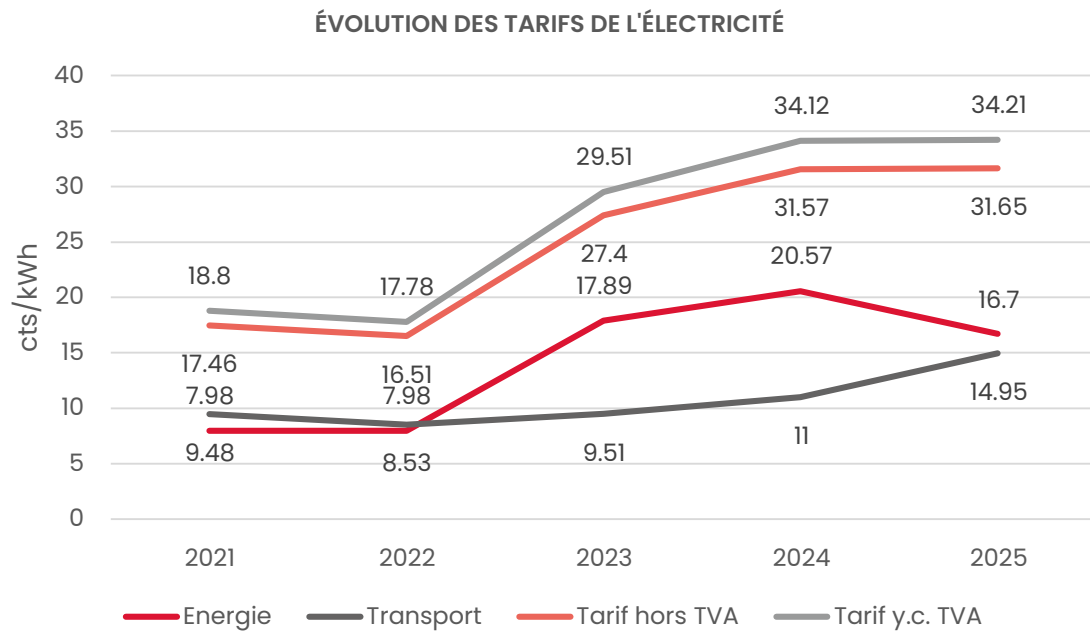
Dès lors que les tarifs de l'année suivante sont connus au 31 août de l'année sous revue, il semble judicieux de faire apparaître le tarif de l'année suivante dans le graphique ci-dessous.

Le prix de l'électricité facturé au consommateur comporte 3 composantes :

- L'énergie fournie ;
- L'acheminement de l'électricité de la centrale de production au lieu de consommation (tarif d'utilisation du réseau = transport ou timbre) ;
- Les redevances publiques et la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons (taxes).

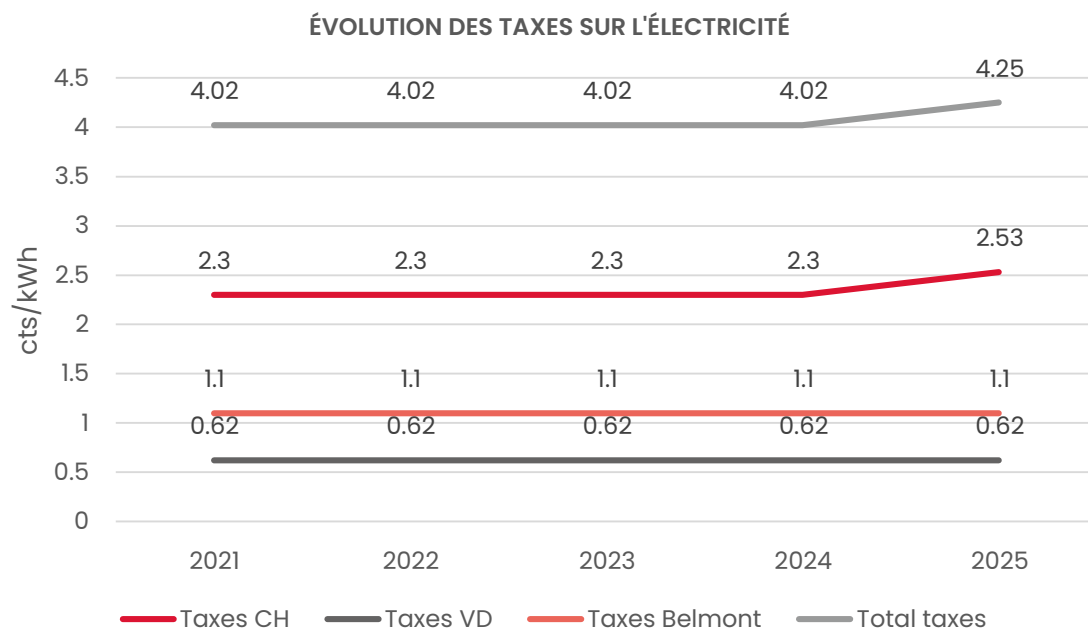


ÉVOLUTION DES TARIS (CTS/KWH) HORS TAXE



TAXES

Les taxes restent stables d'année en année, selon le graphique ci-dessous.



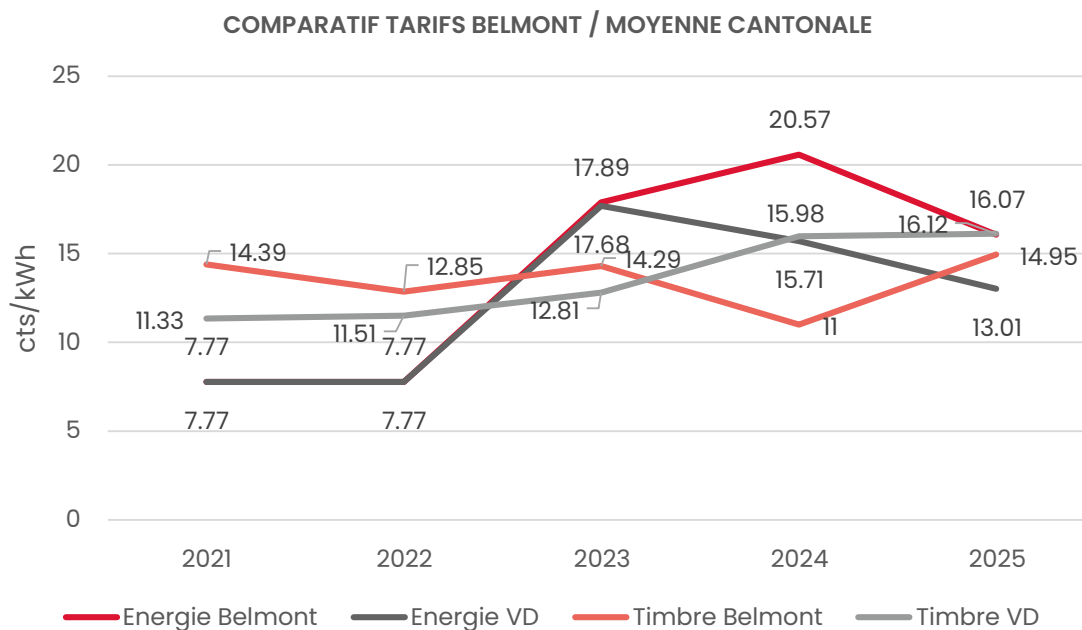


ÉVOLUTION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE ET DU TIMBRE DE TRANSPORT

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des prix de l'énergie de la Commune ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

ÉVOLUTION COMPARAISON TARIFS BELMONT / MOYENNE CANTONALE



Comparaison n'est pas raison. Les tarifs communaux ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour tous les ménages.

ORDONNANCE SUR LES INSTALLATIONS À BASSE TENSION (OIBT ; RS 734.27)

Contrôle périodique

En 2024, 741 installations (Pully 653 ; Belmont 88) ont été contrôlées, dans le cadre des délais légaux.

Au 31 décembre 2024, 233 installations (Pully 181 ; Belmont 52), soit 1.7 % du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

TRANSFORMATIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Un nombre toujours important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou de nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (236 cas au total : Pully 196 ; Belmont 40).

CONTRÔLES SPORADIQUES

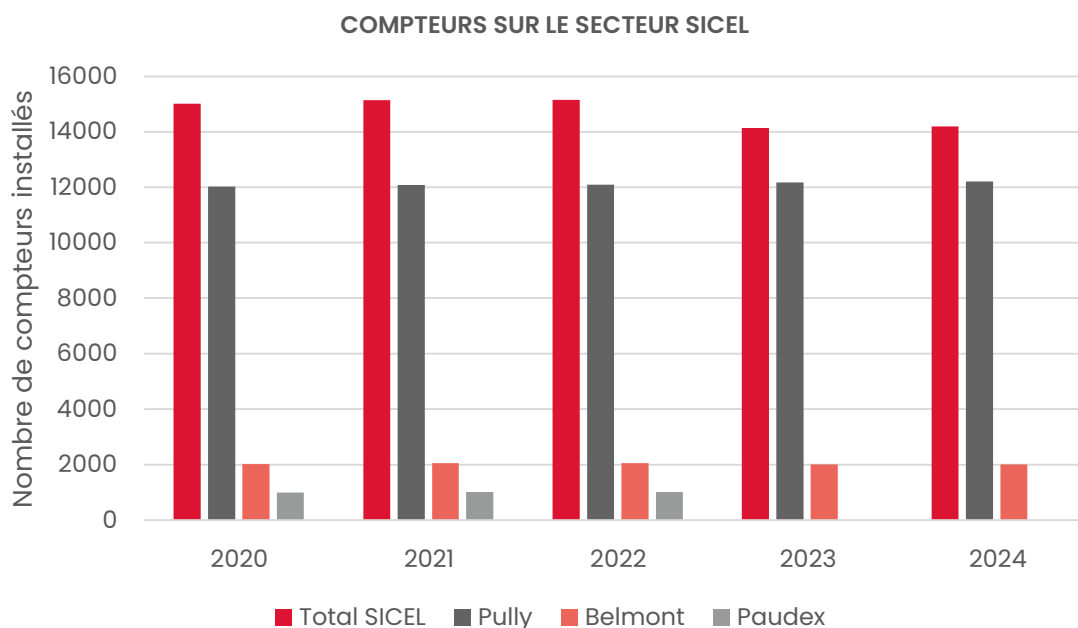
Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité. Près de 81 % des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, alors qu'on déplore des défauts mineurs sur moins de 18.5 % d'entre elles.

COLLABORATION AVEC LES SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE (SIL)

La collaboration avec les SIL se déroule toujours de manière satisfaisante. Des séances de mise au point ont lieu régulièrement. En 2024, 1'301 rapports ont été contrôlés par leurs soins avec un taux d'erreur très faible (26 retours) soit 2 %.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec les obligations communales liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



COLLABORATION DES SI PULLY – PAUDEX – BELMONT

En 2024, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes.

S'agissant de « l'électricité », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'est poursuivie en 2024.

SIGIP

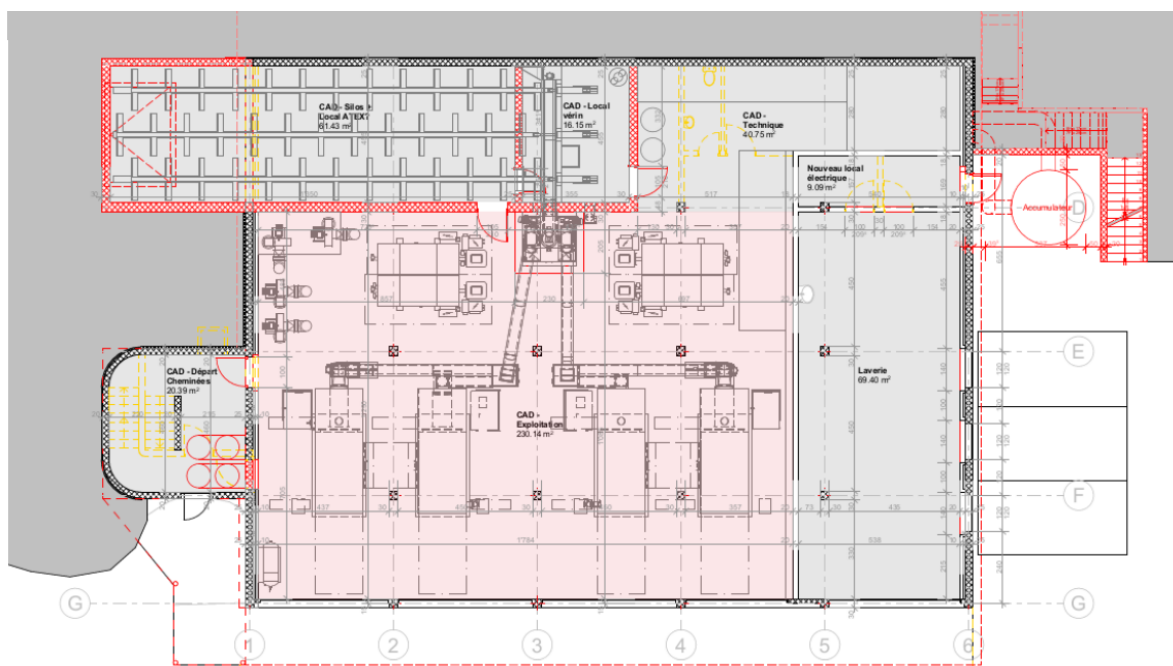
Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale du cadastre des réseaux souterrains belmontais, il est systématiquement fait appel à ce service lors d'intervention sur ces réseaux.

Cette solution permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP. Cette année, un mandat particulier a été initié afin de pouvoir informer directement sur le portail les données techniques des postes de distribution communaux ainsi que des données techniques précises sur les câbles électriques. Ce projet aboutira en 2025.

CHAUFFAGE À DISTANCE

Courant 2024, les engagements pris par la Municipalité l'année précédente ont mené à la coordination des tracés du CAD sur le territoire communal en fonction des demandes de raccordement. Le projet de la centrale de chauffe a également été coordonné avec les travaux prévus de la rénovation énergétique du bâtiment d'Arnier 80. La mise à l'enquête des travaux se fera de manière commune entre LAZUR SA et la Commune. Cette dernière devrait intervenir début 2025. Pour mémoire, ci-dessous, l'état du projet de la centrale de chauffe.



La planification des étapes suivantes est prévue comme suit :

- Validation finale des tracés par la Commune courant 1^{er} trimestre 2025 ;
- Début des travaux 2025 pour un déploiement selon le schéma ci-dessous :

Plan intentionnel de déploiement



Service des eaux

INTERVENTIONS SUR NOTRE RÉSEAU

Travaux courants

Les interventions sur le réseau communal sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- Le branchement de nouvelles constructions ;
- La pose de nouveaux compteurs ;
- Le changement de compteurs pour révision ;
- Les travaux d'entretien du réseau communal ;
- Les interventions sur le réseau en cas de fuite.

DÉTECTION DE FUITE

Le suivi de l'état du réseau communal est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalies sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

Bilan des interventions

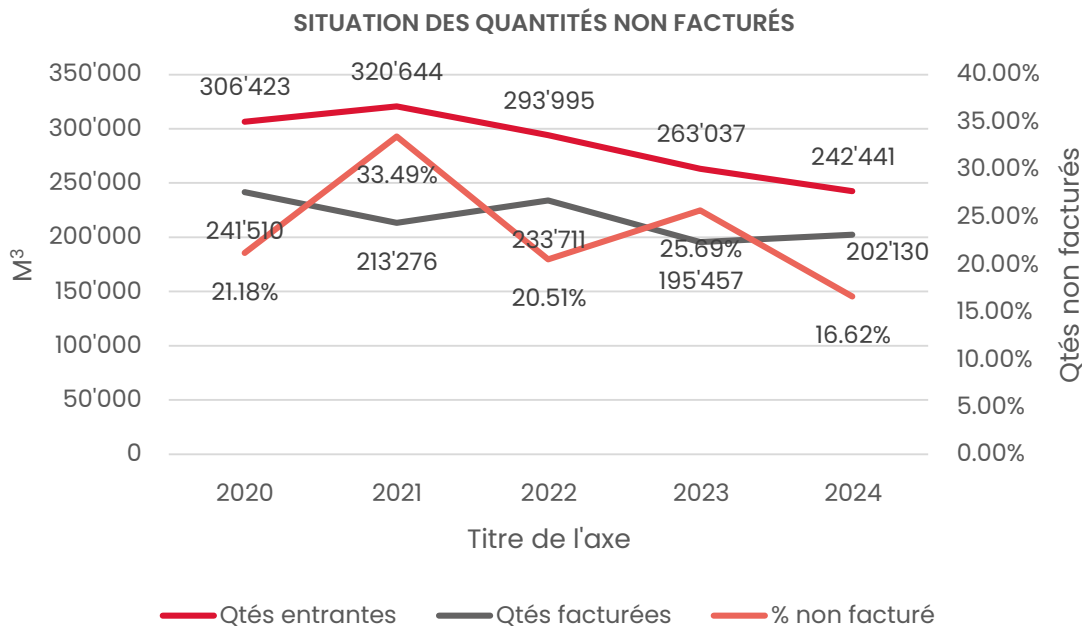
Les interventions pour fuites en 2024, sont les suivantes :

- Chemin de Pierreire : 1 intervention
- Chemin du Crau-au-Fer : 2 interventions
- Chemin de Rueyres : 1 intervention



- Chemin du Blessoney : 1 intervention
- Chemin des Travers-Bancs : 1 intervention

PERTE SUR LE RÉSEAU



QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours et jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il appartient à la Commune d'effectuer les contrôles de qualité sur son réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication annuelle sur le site Internet communal.

Microbiologie

Les analyses permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de micro-organismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

Physico-chimie

Elle s'intéresse à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables, voire toxiques, qu'elle pourrait contenir.



Micropolluants

Les examens permettent également de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.

RÉSULTATS DES ANALYSES

- Absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- Présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- Eau conforme au droit en vigueur.

DURETÉ DE L'EAU

Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.

En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.6 +/- 0.9 °fH, Belmont dispose d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

La Commune de Belmont a été contrôlée en 2024 par l'OFCO (Office de la consommation). Ce contrôle effectué tous les 5 ans, selon la législation en vigueur, a mis en lumière les points suivants :

- La bonne qualité générale des installations techniques ;
- Des propositions d'améliorations minimales dans ces installations afin de simplifier les mesures d'autocontrôle ;
- Quelques points d'amélioration dans la gestion administrative de l'autocontrôle ;
- Tant les analyses du Service de l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle permettent d'établir qu'en 2024, toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

Vous trouverez les résultats détaillés sur le site Internet.



Travaux

Travaux publics

PRÉAVIS CLOS

Les préavis suivants ont été clôturés en 2024

03/2020 Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur d'eaux usées – Remplacement d'une conduite d'eau potable – Création d'un trottoir franchissable

Montant alloué Préavis 03/2020	CHF	911'000.00
Montant des travaux exécutés	CHF	745'956.65
Résultat	CHF	165'043.35

01/2023 Chemin du Pertuis – Mise en séparatif

Montant alloué Préavis 01/2023	CHF	272'000.00
Montant des travaux exécutés	CHF	267'356.95
Résultat	CHF	4'643.05

TRAVAUX EN COURS

Routes des Chaffeises et du Burenos (préavis 04/2021)

Les travaux routiers se sont poursuivis en 2024 depuis le chemin de la Rouvène. Ils ont porté essentiellement sur :

- › La suite de la rénovation du réseau électrique ;
- › Réaménagement de la chaussée et du trottoir ;
- › Remplacement de la conduite d'eau potable sur le tronçon supérieur ;
- › Pose des revêtements finaux ;
- › Pose de la signalisation, marquage ;

La mise en service de la zone 30 km/ h est effective à la fin 2024.

Entretien routier

Dans le cadre de la politique d'entretien des chaussées communales, un diagnostic complet du réseau a été établi afin de mettre en place une stratégie de remise en état. Le résultat de ces analyses est en possession de la DTSI.

Divers travaux d'entretien courant ont été effectués et sont répertoriés ci-dessous :

- › Reprofilage et gravillonnage du sentier de l'Épine sur sa partie basse jusqu'au croisement du chemin du Courtillet ;



- › Reprofilage et gravillonnage du chemin du Courtillet, entre la rue des Corbaz et la route d'Arnier.

INFORMATIONS A LA POPULATION

Service SMS

En septembre 2023, un service d'information par SMS a été mis en place. Cette prestation permet de communiquer avec la population sur des sujets essentiellement liés aux infrastructures. Actuellement plus de 945 personnes sont inscrites, soit une augmentation de plus de 200 inscrits supplémentaires par rapport à 2023.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire en envoyant par SMS le texte START BELMONT au numéro court 723.

Assainissement et environnement

INTERVENTION DES COLLECTEURS

Des travaux d'amélioration des écoulements des eaux de surface ont été réalisés aux endroits présentant des risques de gel important en hiver en particulier aux chemins de Rueyres, de la Louche et de la Borne. Le territoire communal est surveillé régulièrement afin de détecter des résurgences possibles, en fonction de la pluviométrie.

Services extérieurs

Voirie

L'essentiel des travaux d'entretien effectués par le service de voirie est le suivant :

- › Contrôle et nettoyage des Ecopoints et particulièrement celui du parking d'Arnier ;
- › Nettoyage des autres points de collectes, corbeilles à déchets, robidog et arrêts de bus ;
- › Entretien et balayage des routes et trottoirs ;
- › Fauche des talus de bords de route de manière différenciée, en éliminant les plantes invasives envahissantes et en favorisant la venue de plantes désirées afin de favoriser la biodiversité ;
- › Service hivernal, soit déneigement et/ou salage le cas échéant des routes, des trottoirs et des places ;
- › Les lattes des bancs publics ont été remplacées par des lattes en PE recyclées ;
- › Participation à la préparation des manifestations villageoises et principalement du Giron des musiques et du 100e anniversaire de la fanfare de Belmont au mois de mai. La fête fut une réussite ;
- › Mise en place et rangement tous les jeudis du matériel de signalisation et de sécurité pour le marché hebdomadaire qui a lieu sur la place de dépose des élèves, au bord de la route d'Arnier ;



- L'épareuse pour les bords de routes portée sur le tracteur a été remplacée par une autre plus grande de 1m et plus moderne avec une efficacité bien meilleure que l'ancienne ;
- La séance annuelle pour le service hivernal de toutes les communes desservies par les tl a été organisée par les services extérieurs au refuge des Bas-Monts. Les participants (chef de service ou chef de voirie de ces communes) ont bien apprécié les lieux et la journée ;
- Les véhicules communaux ont été « décorés » du célèbre logo « Cœur rouge » ;
- L'ensemble du personnel a été équipé de nouveaux habits de travail, haute visibilité, également avec l'identité visuelle de la Commune.



Les bancs rénovés



La nouvelle épareuse



Séance annuelle pour le service hivernal



Les nouveaux vêtements, plus visibles



Des véhicules habillés avec la nouvelle identité visuelle

DÉCHETS URBAINS

Depuis le 1er juillet 2023 les sociétés Métraux Transport et Goutte SA ont repris la gestion des déchets urbains à la grande satisfaction de la Municipalité.

Cependant, nous constatons à regret que les Ecopoints sont régulièrement assaillis par le tourisme de déchets sauvages. La Municipalité reste attentive à ce sujet et cherche à résoudre ce problème par diverses manières.

De nouvelles bennes compactantes pour le papier et le carton plié ont été installées aux Ecopoints d'Arnier, du Signal et de la Léchire. La masse de papier évacuée représentait environ 160 tonnes annuelles. Avec ces nouvelles installations, le nombre de transports a fortement diminué, passant de 250 à **50** transports par an, réduisant de fait l'empreinte carbone. Les coûts sont également diminués de **80%** annuellement ; les frais de ces nouvelles installations seront rapidement amortis.



VIDÉO SURVEILLANCE ECOPOINT D'ARNIER

L'étude de faisabilité a été engagée en 2024 concernant la mise en place de vidéo surveillance de l'Ecopoint d'Arnier. Les contraintes sur la protection des données sont évaluées et traitées. Une autorisation devrait être délivrée par la Préfecture. Le prestataire choisi mettra à disposition le matériel à titre d'essai. Ceci devrait aboutir courant 2025.

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Municipalité a entrepris une réflexion sur la réorganisation de la collecte des déchets sur le territoire communal. Des pistes d'amélioration et d'adaptation sont à l'étude et devraient déboucher sur une décision en 2025, les sujets principaux étant les encombrants et la gestion des dépôts sauvages.

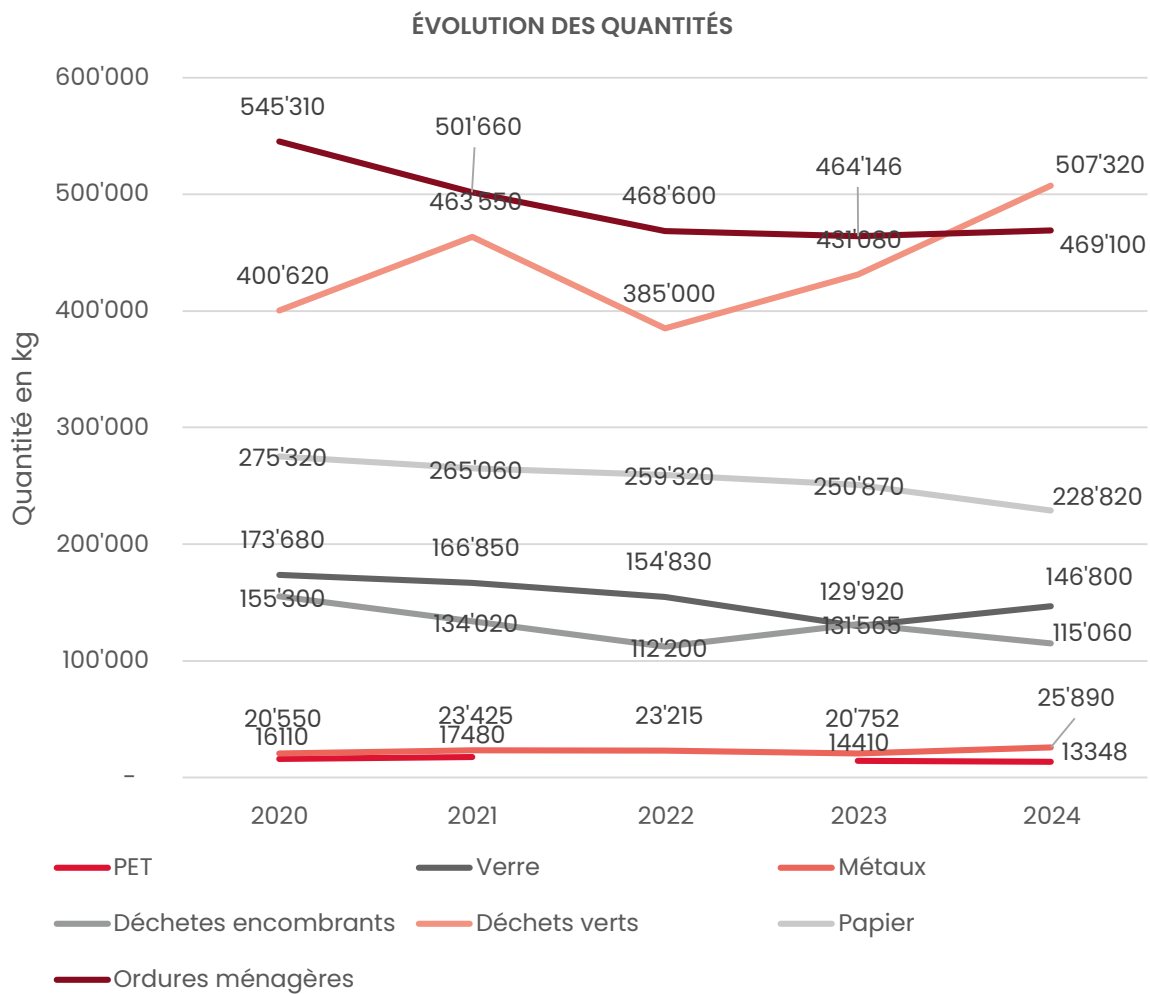
Information à la population

Malgré les moyens de communication mis en place en 2023 pour favoriser le respect des lieux et des collaborateurs de la Voirie, le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des Ecopoints est également source d'incivilités.

En 2024, **26** contrevenants ont fait l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police et ont été sanctionnés.



Évolution du taux de recyclage



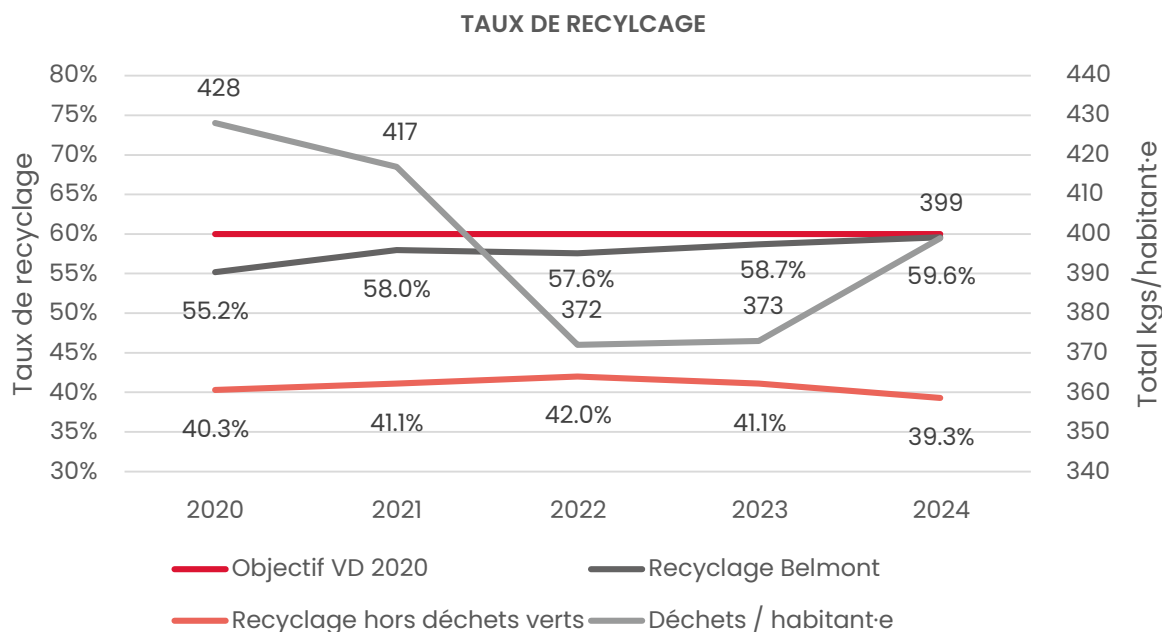
Le graphique ci-dessus montre une grande stabilité des quantités des différents déchets récoltés ces dernières années.

Répartition des déchets en 2024

Déchets	% Belmont
PET (kg)	1 %
Déchets verts (kg)	33 %
Verre (kg)	9 %
Papier (kg)	15 %
Métaux	1 %
Ordures ménagères (kg)	31 %
Déchets encombrants (kg)	7 %
Déchets de voirie	2 %



La répartition des différents types de déchets récoltés sur le territoire communal reste similaire à l'année précédente.



Avec un taux de 59.6%, soit 399 kg par habitant, la Commune de Belmont se situe dans la moyenne cantonale de 60%.

COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS



Les Ecopoints, d'Arnier et de la Léchire, sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. La Commune coopère avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage. Cette année, ils ont ainsi récupéré **31'470 kg**.

Le système de rémunération a été modifié au deuxième semestre 2024. Dorénavant la Commune bénéficie d'une ristourne de CHF 0.20 par kg de textile récupéré en lieu et place des CHF 400.- annuels par conteneur.

ÉPURATION DES EAUX ET DES COLLECTEURS

Avenir de la Station d'épuration (STEP)

Les études d'avant-projet de la STEP de Pully se sont achevées fin 2022. L'élaboration des préavis par l'ensemble des communes membres n'a pas abouti en 2023, certaines données du projet ayant été reprises. Les bases de la création d'une association intercommunale pour la rénovation de la STEP ont débuté et seront soumises aux Municipalités puis aux Conseils communaux respectifs, celle-ci sera complétée par une convention entre les Communes sur la gestion de la future station d'épuration intercommunale.

Avenir de la Station d'épuration (STEP)

Lancé il y a une vingtaine d'années déjà, le développement du projet de réhabilitation de la STEP de Pully s'est poursuivi en 2024 à un rythme soutenu, avec l'adjudication et le



lancement des études du projet d'ouvrage financées grâce aux crédits octroyés par les Conseils communaux des communes de Pully, Belmont et Paudex (cf. préavis N° 05-2024 du 24 avril 2024).

Le processus de création de l'Association intercommunale qui assurera la gouvernance de la future STEP (en remplacement de l'Entente actuelle) s'est poursuivi, avec l'élaboration d'une première version des statuts de l'association, lesquels seront soumis en 2025 aux Conseils des trois communes, pour approbation.

L'élaboration du plan d'affectation, qui permettra l'implantation du nouvel ouvrage, a également bien avancé, avec l'adoption par la Municipalité d'une première version qui sera soumise au Canton pour examen préalable début 2025.

L'année 2024 a également permis de faire avancer le concept de « Maison de l'eau », lequel vise à intégrer dans les murs de la future STEP un espace pédagogique consacré aux thèmes de l'eau et du développement durable. L'aménagement et le programme de cet espace sont développés conjointement par la Ville de Pully et l'Université de Lausanne, conformément à une convention signée en 2024 entre les deux parties.

Épuration des eaux

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully. Au 31 décembre, les habitant·e·s raccordé·e·s se répartissent comme suit :

Communes	2020	2021	2022	2023	2024
Belmont	3'946	3'901	4'133	4'162	4'126
Paudex	1'978	2'005	2'069	2'091	2'065
Pully	19'721	20'250	20'557	20'765	20'815
Totaux	25'645	26'156	26'759	27'018	27'006

Pour mémoire, la notion d'habitant·e·s raccordé·e·s n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitant·e·s de la Commune. Dans le cadre de l'assainissement, le terme d'équivalent-habitant est utilisé.

Cette notion recouvre :

La population raccordée permanente

- + 1/3 des lits d'hôtel
 - + 1/3 des lits de la parahôtellerie
 - + 1/3 du nombre d'emploi
 - + 1/4 des places de café-restaurant
-
- = habitant·e·s raccordé·e·s

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 93,5 %.



PRINCIPAUX TRAVAUX

Les principaux travaux réalisés en 2024 se présentent comme suit :

- Remplacement d'une soufflante pour le traitement biologique ;
- Remplacement des variateurs des soufflantes pour le traitement biologique ;
- Réparation du gros dégrilleur ;
- Réparation de la soupape de sécurité du gazomètre ;
- Remplacement du disconnecteur de l'introduction d'eau potable au sud de la STEP ;
- Remplacement des spirales des vis à boues ;
- Remplacement de la pompe 2 ainsi que de l'électrovanne à la station de pompage.

DONNÉES STATISTIQUES

	2022	2023	2024
Eaux traitées (m3)	1'937'861	2'159'564	1'984'940
Débit moyen journalier (m3)	4'718	5'916	5'869
Électricité achetée aux S.I. (kWh)	405'819	301'944	158'955.00
Production d'électricité (kWh)	280'409	364'305	404'420
Électricité vendue aux S.I. (kWh)	99	5'733	16'011
Électricité totale consommée (kWh)	669'098	660'519	547'364
Biogaz total produit (m3)	192'135	199'251	248'077
Biogaz utilisé par le groupe (m3)	174'767	193'979	242'822
Gaz de ville acheté (m3)	714	280	271

EFFECTIF DU PERSONNEL

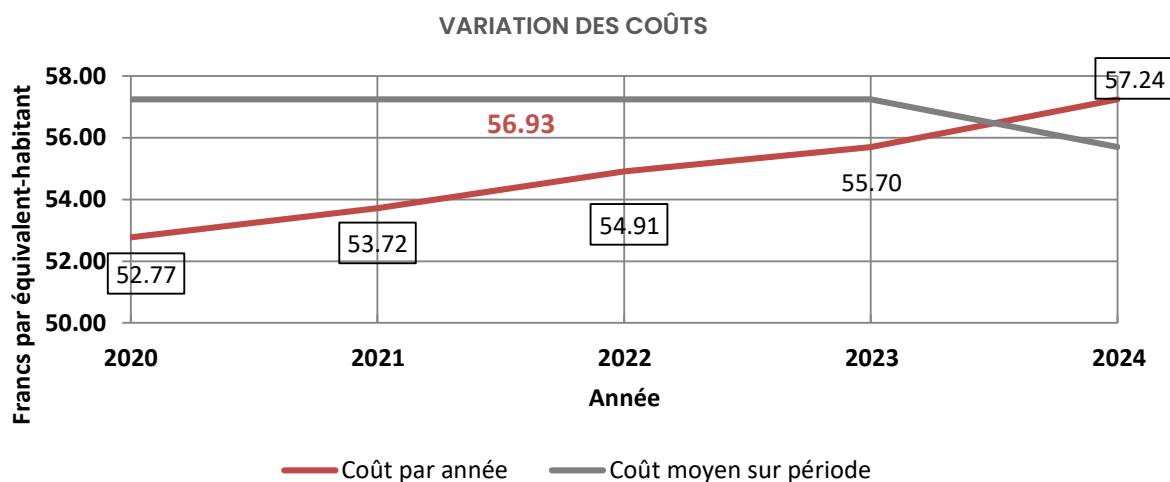
Le staff du personnel est inchangé en 2024, un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

CHARGES FINANCIÈRES

	2022	2023	2024
Montant total des dépenses	1'528'130.57	1'654'815.05	1'525'813.66
Montant total des recettes	58'878.37	149'795.48	91'411.64
Montant net à répartir	1'469'252.20	1'505'019.57	1'434'402.02



CHARGES TOTALES NETTES PAR ÉQUIVALENT-HABITANT·E·S RACCORDÉ·E·S (EN CHF)



PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

Motif	Différence en CHF
Charges salariales inférieures aux prévisions	+5'000.00
Honoraires études et réhabilitation	-10'000.00
Prestations de la DTSL (Pully) – Études réhabilitation	-10'000.00
Remboursement de traitements	-5'000.00
Imputations internes frais de personnel	-5'000.00
Consommation d'eau (moins élevée que prévu)	-10'000.00
Consommation d'électricité (moins élevée que prévu, <i>liée au remplacement des surpresseurs du traitement bio</i>)	-50'000.00
Consommation de précipitants (moins élevée que prévu)	-5'000.00
Entretien des bâtiments : travaux de vidange des fosses (<i>plus importants que prévu</i>)	+5'000.00
Entretien des machines : remplacement des vis spirales pour les boues	+25'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	-5'000.00
Transports déchets de grilles et sables (supérieurs aux prévisions)	+5'000.00
Comptes de recettes	
Prélèvement sur fond de renouvellement des machines	+35'000.00
Prélèvement sur fond de rénovation des bâtiments	+15'000.00

Espaces verts

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Les travaux courants participent à l'embellissement de la Commune. La création et l'entretien des massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par la population mais nécessitent une attention constante des services extérieurs, tout comme le cimetière qui demande lui aussi que le personnel lui consacre du temps.

Le contrôle du bon fonctionnement des installations des places de jeux est effectué périodiquement selon les normes.

L'entretien différencié pour promouvoir la biodiversité sur les surfaces vertes et protéger au mieux certaines espèces de plantes sur le territoire communal est maintenant en place.

La taille des platanes effectuée de manière à favoriser rapidement la canopée pour promouvoir l'ombre et diminuer les points chauds donne pleinement satisfaction.

9 arbres ont été plantés sur les parcelles communales, toujours dans le but d'augmenter la canopée et un verger de pommier a été planté sur le site de la Métraude.

Les plates-bandes du parking derrière l'église ont été réaménagées et l'entrée du village en bas de la route des Chaffeises a été végétalisée.



Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

PLACE DE JEUX

La Municipalité a lancé en 2023 l'étude pour le renouvellement de place de jeux sur son territoire. Elle imagine également mettre en place des zones de fitness urbain. Le résultat de cette l'étude sera communiqué en 2025.

SOCOSEV

La SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) n'a pas sollicité la Commune en 2024.

DUD

Direction de l'Urbanisme et des Domaines





Catherine Schiesser **Conseillère municipale**

Police des constructions et
aménagement du territoire,
Bâtiments communaux & Conciergerie

Préambule

La mise en place, en 2022, d'un seul chef de service pour deux directions a démontré son efficacité tant la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) et la DUD (Direction de l'urbanisme et des domaines) sont complémentaires.

Pour la DUD, le volet « urbanisme » regroupe l'aménagement du territoire et la police des constructions. L'arrivée de Mme Sandrine Georg au 1^{er} janvier 2024, en tant que responsable de la Police des Constructions et adjointe au chef de Service a complété le personnel technique en le dotant des forces nécessaires à l'accomplissement de ses nombreuses tâches. Cela a permis à la soussignée de pouvoir se concentrer plus sur l'aspect politique que sur l'aspect opérationnel.

Le volet « domaines » (bâtiments et terrains propriétés communales) s'occupe de leur gestion et de leur entretien, dont le service de conciergerie est un acteur principal car sa lourde charge est de maintenir les différents bâtiments communaux en bon état de fonctionnement et de propreté, travail souvent ingrat mais extrêmement important.

Le recrutement d'un collaborateur supplémentaire a été initié en 2024 malheureusement sans succès. Notre personnel en place a dû pallier ce manque en priorisant les tâches, ceci de manière efficace mais non pérenne. Nous avons dû notamment recourir à des intervenants externes afin d'assurer une prestation de qualité.

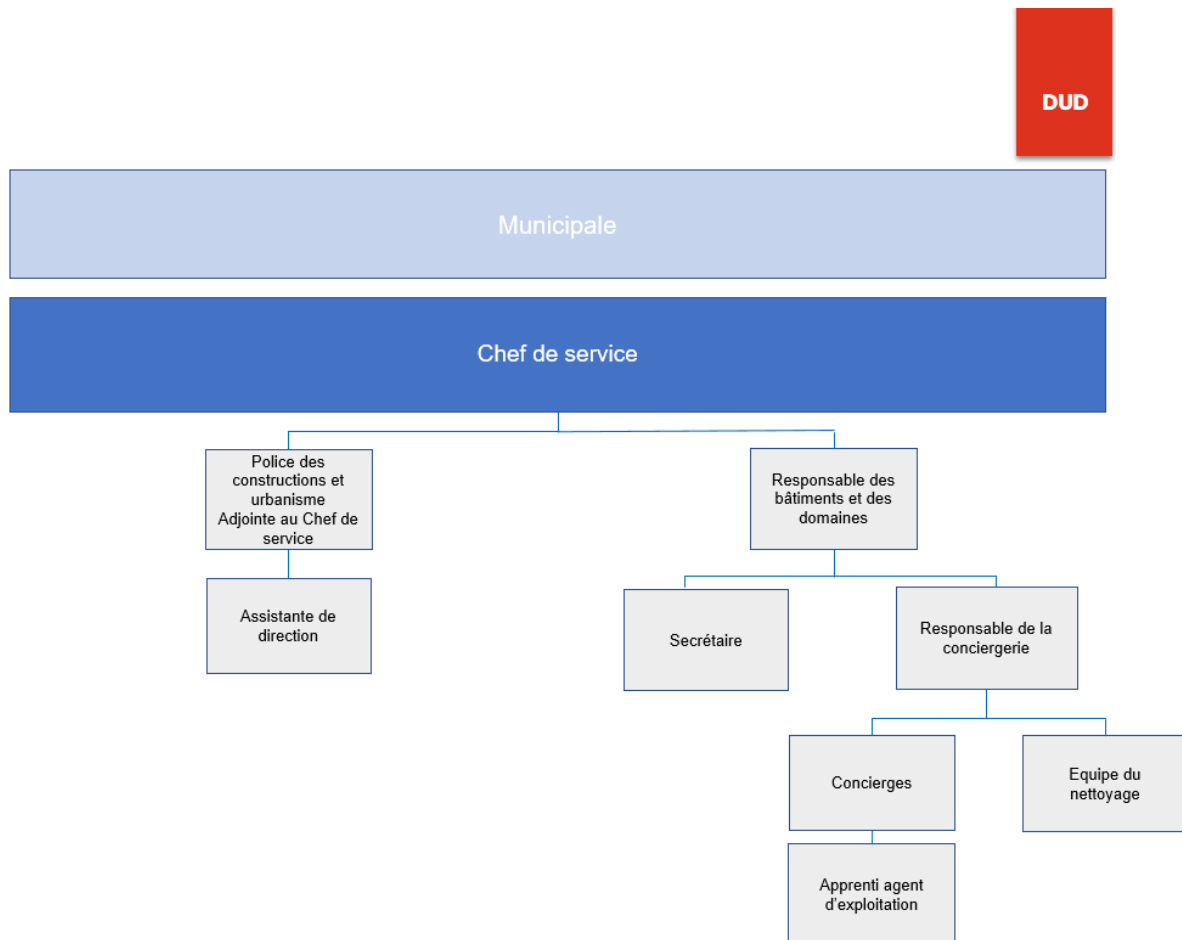
Je profite de ce rapport de gestion pour remercier chaleureusement tous les collaborateurs de la DUD pour leur implication dans leurs charges respectives. Jour après jour, ils démontrent leur fiabilité et leur dévouement. Merci à cette équipe qui m'aide dans les obligations de mon mandat et que je ne pourrai pas mener à bien sans elle.



DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines

Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DUD sont assumés par les personnes suivantes :



La Municipale en charge assure par ailleurs un rôle de délégation auprès des instances et commissions intercommunales suivantes :

- › Schéma directeur de l'Est Lausannois (SDEL) : déléguée au COPIL ;
- › Commission municipale de l'urbanisme (CMU) : Présidente ;
- › Commission d'hygiène et de salubrité : Présidente ;
- › Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : déléguée ;
- › Société éducation physique et sport (Canton) : déléguée communale aux sports.



Police des constructions

Beaucoup de transformations ou de démolitions suivies de reconstructions qui génèrent le même volume de travail administratif qu'un projet sur une parcelle non-construite.

En 2024, 15 enquêtes publiques (22 en 2023) ont eu lieu soit :

- 2 pour la démolition et la construction de villas (6 appartements) ;
- 1 pour la construction de quatre immeubles avec surface commerciale (108 appartements, dont 85 protégés) ;
- 2 pour des transformations intérieures et rénovation énergétique ;
- 3 pour des transformations du bâtiment, y compris modifications extérieures ;
- 3 pour un changement du système de chauffage ;
- 1 pour une piscine ;
- 1 pour un jacuzzi ;
- 1 pour un couvert à voitures ;
- 1 pour des aménagements extérieurs ;

En 2024, 33 permis de construire (46 en 2023) ont été délivrés dont :

- 19 avec enquête publique (démolition, construction, agrandissement, transformation, antenne de téléphonie, piscine et couvert) (16 en 2023) ;
- 2 dispensés d'enquête publique pour un changement d'affectation et une piscine hors sol avec terrasse ne nécessitant pas de consultation publique (11 en 2023) ;
- 12 permis 72d pour des objets de minime importance (19 en 2023). Sont compris dans ces permis les aménagements extérieurs, les travaux d'entretien des façades et toitures.

37 permis d'habiter/d'utiliser (21 en 2023) ont aussi été délivrés.

L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ne nécessite plus de délivrer un permis de construire selon l'art. 68a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (voir paragraphe « Énergies renouvelables » ci-dessous).

Statistiques des logements

- 5 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (6 en 2023) ;
- 1 logement a été terminé (3 en 2022).



Facturation

FACTURATION POUR DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE, D'HABITER ET D'UTILISER

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2024 s'élève à CHF 13'241.50 (CHF 29'504.90 en 2023). Les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant.

FACTURATION DES TAXES D'INTRODUCTION

Les taxes d'introduction, acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité, doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

Les taxes d'introduction pour l'eau potable et l'évacuation des eaux usées (EU) sont calculées sur le nombre d'unités de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires (EC) sur la surface imperméable de la parcelle.

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.- et de CHF 95.- par ampère demandé et en cas de transformation ou d'agrandissement, chaque ampère supplémentaire demandé est facturé au prix unitaire.

Toutes les données nécessaires à cette facturation sont transmises par l'architecte lors de la demande de permis de construire. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR), les surfaces imperméables et le nombre d'ampères correspondent à ce qui a été indiqué auparavant.

Pour les chantiers commencés en 2024, le montant de la taxe pour l'eau potable s'élève à CHF 19'628.85 et la taxe d'évacuation des EC et EU est de CHF 27'720.20.

En 2024, la taxe de raccordement au service électrique, pour les chantiers commencés cette année, a rapporté CHF 80'400.35 (dont CHF 40'815.10 pour l'augmentation de la puissance nécessaire à une construction dans la zone industrielle).

Cour de droit administratif et public (CDAP)

Les intérêts de la Commune sont toujours défendus par notre avocat-conseil Me Benoît Bovay tant pour les aspects juridiques des dossiers et/ou l'approbation de certains courriers avant envoi.

En 2024, Me Bovay a assisté la DUD dans le cadre de plans d'affectation, de règlements, ainsi que dans deux recours qui étaient en cours auprès de la CDAP. Ces deux dossiers ont été clos.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Depuis début 2023, une entreprise spécialisée dans la surveillance de la sécurité sur les chantiers est au bénéfice d'un mandat. Au cours d'un chantier, quatre visites sont prévues, à l'installation du chantier, au montage de la grue, à la mise en place des échafaudages et aux travaux sur le toit.



Des contrôles inopinés sont parfois faits pour vérifier que les mesures de sécurité sont respectées ; les contrevenants peuvent faire l'objet de dénonciation à la SUVA avec des conséquences financières possibles. Ces contrôles supplémentaires font l'objet d'une facturation au maître d'ouvrage.

Durant l'année 2024, 23 contrôles ont été réalisés par notre mandataire qui a établi 22 rapports. De plus, 1 arrêt de chantier a été prononcé.

L'arrêt des travaux est demandé uniquement si des travailleurs sont directement mis en danger. Cela ne signifie pas que les chantiers n'ayant pas eu d'arrêt des travaux étaient conformes, mais que lors du passage de contrôle, aucun travailleur n'était en situation dangereuse et/ou que les travaux étaient terminés.

Les problèmes récurrents rencontrés sur les chantiers sont notamment :

- › Annonces tardives ou aléatoires du début des travaux et/ou du montage des échafaudages, pour les installations photovoltaïques ;
- › Accès aux échafaudages non sécurisé/condamné au public (porte, cadenas et filets) ;
- › Échafaudages et/ou protections périphériques en toiture non conformes, principalement pour les installations photovoltaïques.

Service de contrôle des citernes

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. A titre de service public, nous rappelons cette obligation aux propriétaires concernés en début de l'année en cours.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Un registre consignait les différents systèmes de chauffage est tenu à jour.

Les citernes à gaz sont régulièrement contrôlées par des entreprises spécialisées. En cas de sinistre, il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement. Les propriétaires ont donc l'obligation d'installer, en collaboration avec le service du feu, un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

Service de ramonage

Une convention est passée entre M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, et les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

L'installation de panneaux solaires peut modifier l'accès aux souches de cheminées et d'éventuelles modifications sont déterminées par le ramoneur afin qu'il puisse travailler en toute sécurité.

Énergies renouvelables

30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables selon la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne ; BLV 730.01) du 16 mai 2006.



Les agrandissements de moins de 50 m² de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute peuvent en être dispensés.

Tout élément touchant l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc.) doit répondre à la Loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Les installations solaires, thermiques ou photovoltaïques ne nécessitent plus de permis de construire mais doivent être annoncées à la Commune pour qu'elle puisse vérifier qu'elles respectent les dispositions de l'art 32a, alinéa 1 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1) du 28 juin 2000, modifiée le 3 juin 2022. La Commune doit aussi vérifier que le courant injecté sur le réseau électrique peut être absorbé et un point d'injection doit être déterminé.

7 installations de chauffage au mazout ont été remplacées par des pompes à chaleur (7 en 2023).

Ce sont 1 221.2 m² (1 790.51 m² en 2023) de panneaux solaires photovoltaïques qui ont été annoncés en 2024 sur des bâtiments existants.

Parallèlement, 502.25 m² de panneaux solaires photovoltaïques sont prévus sur les nouvelles constructions (38.2 m² en 2023).

21 annonces d'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ont été traitées, non comprises dans les dossiers d'enquêtes publiques (42 en 2023).

Commission de salubrité

La Commission de salubrité est formée de 5 personnes, dont un médecin (3 personnes externes et 2 représentants de la Commune) et n'a pas été sollicitée en 2024.

Carte des dangers naturels

Glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs sont répertoriés sur les cartes des dangers naturels qui sont tenues à disposition du public au Service technique. Elles sont également en ligne sur le portail cantonal www.geo.vd.ch (thème danger naturel).

Le territoire communal est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.

Urbanisme

Deux commissions nommées en début de législature et pour sa durée sont consultées par la Municipalité qui les tient régulièrement au courant des projets d'urbanisation de la Commune ; la Commission consultative d'urbanisme (CCU) issue du Conseil communal et la Commission municipale d'urbanisme (CMU) que la Municipalité consulte lorsqu'elle le juge nécessaire.



Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission consultative d'urbanisme a été consultée à 2 reprises en 2024 pour le PACom.

Commission municipale d'urbanisme (CMU)

La Commission municipale d'urbanisme n'a pas été consultée en 2024.

Plans de quartiers légalisés

PA « EN ARNIER III » (ANCIENNEMENT PQ « ARNIER » - SECTEUR « MUSÉE »)

PARCELLE 351, PROPRIÉTÉ DE SOLMONTBEL 2 SA

Pour faire suite à l'entrée en vigueur du plan d'affectation le 27 juillet 2023, le projet pour la démolition du bâtiment existant ECA n°493 et la construction de quatre immeubles de logements (108 logements dont 85 protégés), de 64 places de stationnement en parking souterrain, de 70 places de stationnement extérieures, de 5 places motos et de 171 places vélos, création de locaux d'activités et installation de panneaux solaires photovoltaïques a été soumis à l'enquête publique du 24 février au 24 mars 2024.

Durant la période de consultation, 9 oppositions et 2 interventions ont été formulées à l'encontre du dossier. Des séances de conciliation entre les opposants, les constructeurs et la Commune ont eu lieu. Les constructeurs ont poursuivi les contacts avec les opposants. À la fin de l'année, le permis de construire sollicité n'avait pas encore été délivré.

PLAN DE QUARTIER DU SIGNAL

Le PQ du Signal est déjà construit et quelques modifications doivent être apportées au règlement. Le dossier du PACom étant prioritaire, cette révision est restée en stand-by en 2024.

PLAN D'AFFECTATION « RUEYRES 2 »

Les études de développement du plan d'affectation se sont poursuivies en collaboration avec les services cantonaux et la Commune en vue de l'examen préalable.

Une invitation a été envoyée aux membres de la CCU à fin décembre en vue d'une présentation par les porteurs du projet en janvier 2025.

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation et de la future construction est envisagée fin 2025-début 2026.

PLAN D'AFFECTATION « DP 119 »

À ce jour, ne reste que la mise à ban des places de parc réservées à l'Auberge, situées maintenant devant la maison Pasche, à concrétiser.



Gestion et aménagement du territoire

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) – ANCIENNEMENT PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)

Préavis n° 01/2024 : Délimitation de l'aire forestière

Préavis n° 02/2024 : Transferts et échanges de surfaces entre parcelles privées et domaine public

Préavis n° 03/2024 : Révision partielle du plan d'affectation communal (PACom)

Ces 3 préavis définissent le PACom qui a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 7 mars 2024. Lors de cette dernière, les préavis 01/2024 et 02/2024 ont été admis à l'unanimité. Dans le préavis 03/2024, la Municipalité a proposé une réponse par opposition. Chacune d'entre elles a été votée séparément et toutes ont été approuvées (soit à la majorité, soit à l'unanimité).

En vue de procéder à la légalisation du PACom, la Municipalité a envoyé à fin mars 2024 le dossier à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

En date du 11 novembre 2024, la DGTL a fait part de sa détermination. Celle-ci est d'avis que le dossier doit être modifié dans le sens de ses demandes qui portent sur le dézonage de quelques parcelles constructibles en zone agricole (non constructible) et quelques adaptations de forme dans le règlement.

Par courrier du 20 décembre, la Municipalité a décidé de maintenir sa demande d'approbation tel que le PACom a été présenté en mars 2024 et la Municipalité est dans l'attente d'un retour du Canton.

Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

7 demandes d'abattage, d'écimage ou d'élagage sont parvenues (8 en 2023), pour des arbres de différentes essences (conifère, cerisier, sapin, frêne, pommier, saule et bouleau).

Conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP ; BLV 450.11) du 30 août 2022 et son règlement d'application (RLPrPNP ; BLV 450.11.1) du 29 mai 2024, le patrimoine arboré est conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir.

L'abattage ou l'élagage allant au-delà de l'entretien courant doit faire l'objet d'une autorisation municipale. Dans ces cas, une demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré est soumise aux formalités d'enquête publique durant 30 jours.

Pour les arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal, la demande de dérogation est déposée à la Commune, qui la transmet à la Direction générale de l'environnement (DGE), division Biodiversité, pour traitement.

Une demande de dérogation est publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) du Canton de Vaud lorsqu'elle concerne un arbre remarquable ou lorsqu'elle est coordonnée avec une demande de permis de construire. Dans les autres cas, elle est affichée au pilier public communal, ainsi que sur le site internet.

Tout élément du patrimoine arboré supprimé doit être compensé, selon le principe d'un pour un, de même valeur écologique et paysagère. Si une compensation en nature n'est pas possible, une compensation financière est exigée.

Un nouveau recensement des arbres doit être fait au plus vite, celui de la Commune datant de 1983, accompagné d'un règlement.

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Afin d'accompagner le dynamisme économique et démographique de l'agglomération, les partenaires du PALM développent depuis 2007 une vision commune de leur territoire. L'élaboration du PALM permet de mener une réflexion globale et concertée à propos de l'évolution d'un territoire partagé.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025) a été mis en consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Les partenaires du PALM déposeront fin mars 2025, auprès de la Confédération, la 5^e génération du projet d'agglomération.

Le PALM 2025 s'ancre dans la continuité des générations précédentes tout en cherchant à approfondir la vision de l'agglomération à l'horizon 2040. Le dépôt de cette nouvelle génération de projet vise à obtenir des cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles de mobilité.

À l'instar des années précédentes, aucune facture n'a été reçue pour la participation communale aux coûts du PALM.

GROUPE DE SUIVI MOBILITÉ DOUCE DU PALM

Ce groupe est largement impliqué dans la révision du PALM 2025.

Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

L'objectif de la GCTA est de coordonner les stratégies des partenaires publics et privés nécessaires pour assurer la multimodalité des déplacements dans l'agglomération. En période de perturbations du réseau (accident, travaux, manifestations, etc.), le système permettra de déceler et d'annoncer les problèmes, d'identifier et de favoriser des itinéraires de délestage alternatifs, voire des possibilités de transfert modal. Ce projet est mené par l'État de Vaud en partenariat avec l'OFROU (Office fédéral des routes), la Police cantonale et les 26 communes du PALM.

L'EMPD (exposé des motifs et projet de décret) a nécessité une mise à jour notamment au niveau du calendrier et il est en cours de finalisation par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) avant validation par le Conseil d'État et le Grand Conseil. LA DGMR communiquera auprès des communes partenaires dès l'obtention des fonds dans le courant du 2^{ème} semestre 2025. Les travaux de mise en œuvre de la GCTA se dérouleront dès le 2^{ème} semestre 2026 avec une entrée en fonction qui pourrait être assurée au 1^{er} semestre 2027. Les fonds à consentir par les communes devront être engagés en 2026.



SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Le chef de Service représente la Commune dans les séances du Groupe Technique du SDEL.

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

1. Transports publics : Pas d'étude spécifique en 2024.
2. Stationnement : Les communes n'ont pas souhaité mener ce chantier en 2024.
3. Mobilités douces : Tout le contenu de l'étude « Image directrice de la mobilité douce » a été validé au cours de l'année écoulée, le rapport de synthèse sera validé et édité en début d'année 2025.
4. Centre-ville de Pully : Les travaux de requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin sont terminés.
5. Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac : Cette étude est finalisée depuis fin 2020.
6. Corsy/La Conversion :

En 2022, les CFF ont mis à l'enquête publique la réfection du tablier du viaduc de Rochettaz.

Parallèlement, un bureau d'ingénieurs a optimisé les variantes d'une passerelle de mobilité douce permettant de relier la Conversion à Pully à l'amont ou à l'aval du viaduc, présentées dans l'étude de faisabilité de 2021. Les CFF ont participé aux réflexions afin de coordonner les deux projets et de bénéficier de synergies.

En 2024, les travaux de révision du projet d'agglomération (PALM 2025) se sont poursuivis. Les mesures importantes pour l'Est lausannois inscrites dans le PALM sont la requalification de la RC 780 (ex-PP7) à Lutry et une passerelle de mobilité douce précitée et inscrite dans le PALM depuis 2007.

COMMUNICATION

Une Newsletter et le rapport d'activité 2024 seront édités et mis en ligne début 2025.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation 2024 de la commune s'élève à CHF 61'616.14 (CHF 61'982.27 en 2023) ; soit CHF 53'753.14 pour les frais de fonctionnement et CHF 7'863.- pour les frais d'études.

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL est de CHF 114'120.-.

Bâtiments communaux et Domaines

Préambule

La Municipalité a poursuivi ses réflexions quant au devenir des bâtiments communaux, notamment en ce qui concerne le collège et le bâtiment administratif.



Conciergerie

L'équipe de conciergerie travaille toujours en sous-effectif et lors d'absence d'un collaborateur, ses collègues le remplacent, d'où de nombreuses heures supplémentaires à leur actif.

La recherche d'un nouveau collaborateur a nécessité trois rounds de recrutements qui n'ont pas donné satisfaction, plus de 1000 candidatures ont été déposées mais n'ont pas permis de trouver le collaborateur idéal. Le service poursuivra sa recherche en 2025.

Comme chaque été, des jeunes ont été engagés pour effectuer les nettoyages du collège.

Les collaborateurs du service de conciergerie ont assuré le nettoyage des refuges communaux des Bas-Monts et de Malatête jusqu'à l'engagement d'un nouvel intendant pour les week-ends depuis le 1^{er} avril 2024. Les réservations effectuées la semaine ont été gérées par le service de conciergerie durant toute l'année 2024.

La responsabilité du service de conciergerie, qui totalise toujours 3.85 ETP, est dorénavant assurée par M. Didier Gerber.

Entretien des bâtiments

L'entretien des bâtiments est toujours sous la responsabilité de M. Yann Tornare.

Les travaux de maintenance et de révision usuels ont été effectués, comme chaque année, avec les réparations ou les mises aux normes quand cela s'est avéré nécessaire.

Pour le bon fonctionnement des bâtiments communaux, 62 contrats de maintenance avec différentes entreprises ont été conclus.

Cette année, 83 révisions, qui se font par périodicité, sans contrat de maintenance ont été faites.

Il a également été procédé à 70 adjudications, dont 51 étaient prévues au budget et 19 pour des urgences arrivées en cours d'année.

Depuis quelques années, le service de conciergerie s'applique à diminuer les produits non écologiques. Afin de compléter cette démarche, des appareils de nettoyage sans utilisation de produit chimique ont été mis en place. En effet, l'eau du robinet est convertie en ozone aqueux stabilisé, une solution tout-en-un qui aide à maximiser l'efficacité, minimiser les coûts et atteindre l'objectif d'un développement durable.

Bâtiment administratif

Commencé en 2023 pour le bien-être des collaborateurs, l'achat de nouveaux bureaux avec variante assis/debout s'est poursuivi.

La pompe de circulation du chauffage a été remplacée ainsi qu'un moteur de la vanne. Ces remplacements ont été nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du système de chauffage.



Bâtiment des Services extérieurs

Le 6 juin 2024, le Conseil communal a accepté un crédit pour les études nécessaires à la rénovation énergétique du bâtiment et des transformations intérieures pour l'installation de la centrale de chauffe (préavis 07/2024). Simultanément, la Municipalité a élaboré un programme d'utilisation et d'affectation de ce bâtiment afin d'en maximiser son potentiel.

Bâtiment de l'Auberge communale

Un appartement occupé depuis 26 ans a été libéré en 2023, ce qui a permis une remise à neuf complète. Ce logement a été reloué depuis le 15 juillet 2024.





Grande Salle

Pour compléter la mise en place de la nouvelle sonorisation en 2023, un réseau WIFI a été installé.

Selon les directives de la SUVA concernant le chauffage à bois, le stockage des pellets et son accès ont rendu obligatoires certaines modifications dans ces locaux.

Maison Pasche

Aucune vacance en 2024.

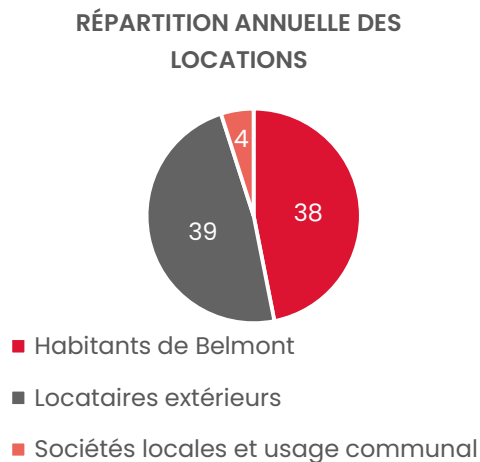
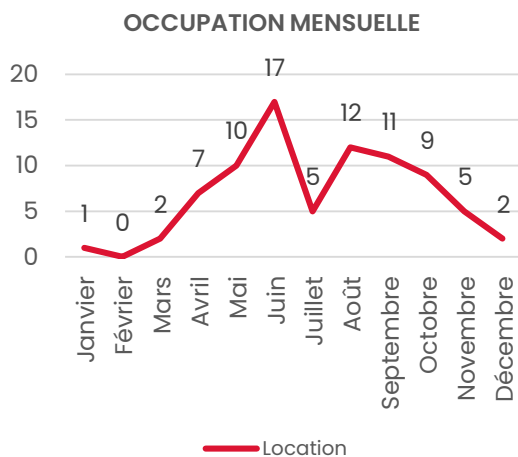
Rien à signaler au niveau de l'entretien.

Refuge des Bas-Monts

Le refuge des Bas-Monts n'a fait l'objet que de petits travaux de réparation et d'entretien.

L'augmentation des plaintes concernant la cohabitation entre les locataires du refuge et les utilisateurs des « ruines », a contraint la Municipalité à décider de retirer le mobilier mis à disposition sous ce couvert.

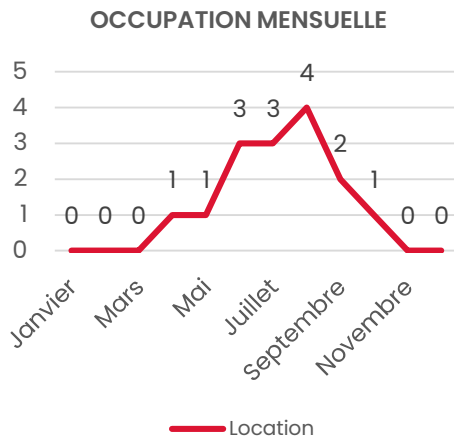
Une réflexion est en cours concernant le réaménagement de la zone de loisirs et des différentes zones d'usage afin de pallier tout problème de promiscuité.



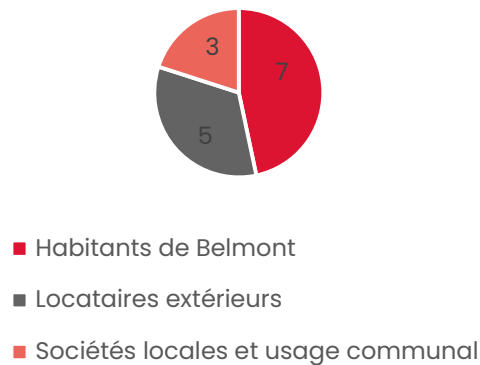


Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien.



RÉPARTITION ANNUELLE DES LOCATIONS



Salles de gymnastique et de rythmique, terrain de sports

Les éclairages de secours pour la salle de gymnastique ont subi une remise aux normes conformément aux dernières réglementations en vigueur.

Le revêtement du terrain de basket a été entièrement refait.

Collège

Depuis 2021, des infiltrations d'eau se manifestaient dans une des salles. Après de multiples recherches dans le temps et essais de réparation, le problème a enfin pu être résolu à satisfaction.

Déjà débuté en 2023, le remplacement des anciens tableaux noirs par des écrans interactifs a été complété dans cinq classes. Cette mise en fonction offre aux élèves et enseignants des outils pédagogiques à la pointe de la technologie. Le remplacement des écrans sera terminé en 2025.

Dans ce bâtiment également, la pompe de circulation du chauffage a été remplacée ainsi que le moteur de la vanne. Ces travaux imprévus ont été nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du système de chauffage.

L'éclairage de secours a été mis aux normes conformément aux dernières réglementations en vigueur. Cette mise à jour est essentielle pour assurer la sécurité de tous les occupants en cas d'urgence, elle a débuté cette année et se poursuivra en 2025.

Après plus de 10 ans d'utilisation, la cour multicolore a subi un rafraîchissement complet, afin d'offrir un espace de jeu sécurisé aux élèves.

La porte d'entrée du bâtiment scolaire a été mise aux normes conformément aux recommandations du BPA et de la SUVA.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

LOCAUX À LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAUZ 49 ET À LA ROUTE DU BURENOZ

Différents petits travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites.

À la route du Burenoz, l'abattage d'un arbre de plus de 30 mètres a été nécessaire pour la sécurité de la place de jeux et du site.



En vue de la reprise des structures par la FEJ en janvier 2026, des réflexions sur l'aménagement des locaux sont entamées avec cette dernière.

Temple de Belmont

Mise aux normes du paratonnerre.





Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

après avoir :

- Vu le préavis n° 05/2025 du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2024.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal


Grégoire Vagnières